312 1957 4

ROMANIA

REVUE TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXXVIII

R

PARIS

2, RUE DE POISSY, V^e^

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT FASCICULE

Pages

Max Lieberman, Chronologie gersonienne 433
Pierre Le Gentil, *Girard de Roussillon*. Sens et structure du poème .. 463

MÉLANGES

Madeleine Blaess, L'abbaye de Bordesley et les livres de Guy de Beauchamp 511
André Pézard, Cinq verbes romans vus d'Italie : I. *Accismare* ; II. *Adesare* 519
Jacques Chailley, Une nouvelle théorie sur la transcription des chansons de trouveurs 533

COMPTES RENDUS

Jean Frappier, Chrétien de Troyes. L'homme et l'œuvre (M. R.) ... 539
Raphael Levy, Chronologie approximative de la littérature française au moyen âge (Félix Lecoy) 540
Dom Cebriá Baraut, Un recull de miracles de Santa Maria, procedent de Ripoll, i les cantigues d'Alfons el Savi (I. S. Révah) 542
István Frank, Les débuts de la poésie courtoise en Catalogne et le problème des origines lyriques ; — Fragment de Passion catalan conservé à la cathédrale de Barcelone (I. S. Révah) 543
Kimberley S. Roberts, An Anthology of Old Portuguese (I. S. Révah) 544
Alberto Del Monte, Itinerario del romanzo picaresco spagnolo (I. S. Révah) 544
Amado Alonso, De la pronunciación medieval a la moderna en español. Ultimado y dispuesto por la imprenta por Rafael Lapesa (B. Pottier) 545

PÉRIODIQUES 547
CHRONIQUE 550
INDEX DES MOTS 553
TABLE DES MATIÈRES 567

Les prochains fascicules contiendront :

E. Brayer, Contenu, structure et combinaisons du *Miroir du Monde* et de la *Somme le Roi*.
Renée L. Curtis, The problems of the authorship of the « Prose Tristan ».
L. Foulet, Études de syntaxe française (*suite*).
A. Långfors, Mélanges de poésie lyrique française (*suite*).
M. Lieberman, Chronologie Gersonienne (*suite*).
R. S. Loomis, Objections to the celtic origin of the « Matière de Bretagne ».
Armand Machabey, Remarques sur le lexique musical du *De canticis* de Gerson.
A. Micha, Études sur le Lancelot-Graal (*suite*).
— Les manuscrits du *Merlin* en prose (version de Robert de Boron).
J. Monfrin, Fragments de la chanson d'*Aspremont* conservés en Italie.

Le présent numéro a été publié avec le concours du Centre national de la Recherche scientifique.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

CHRONOLOGIE GERSONIENNE

(*Suite*[1])

V

GERSON ET D'AILLY

Dans la dernière édition des œuvres de Jean Gerson il y a deux lettres, à la suite l'une de l'autre, dont le destinataire est l'évêque de Cambrai, Pierre d'Ailly[2]. En suivant l'ordre de présentation dans l'édition, la première que, pour plus de commodité, nous désignerons dorénavant par *Epistola I*^{a}, commence : « Ex litteris binis... », et porte la date : « Scriptum Parisiis matutino octavarum Beati Dionysii... », sans indication d'année. L'autre (*Epistola II*^{a}) commence par « Si de temporali... », et se termine, également sans année, par « Scriptum Parisiis confestim post receptionem litterarum missarum. 18 Augusti. »

Ces deux lettres sont d'une importance capitale pour ceux qui s'intéressent aux rapports entre Gerson et d'Ailly et cherchent à préciser la direction des influences de l'un sur l'autre. Plusieurs érudits se sont déjà penchés et même prononcés sur le problème sans pourtant arriver à une unanimité de vue, et, à

1. Voir *Romania*, LXX (1948), p. 51-67, LXXIII (1952), p. 480-496, LXXIV (1953), p. 289-337, et LXXVI (1955), p. 289-333.

2. *Joannis Gersonii opera omnia*, éd. Lud. Ellies du Pin, Antwerpiae, 1706, t. III, col. 429A-430C et 430D-432D. On aurait beau les chercher dans les premières éditions, car elles paraissent pour la première fois dans le volume supplémentaire imprimé à Strasbourg, en 1502, (alphabeto) VI, (littera) Q et U. Dans l'édition de Paris de 1606 elles sont groupées sous la rubrique « Epistolae duae consolatoriae », qui ne se lit ni dans l'édition de 1502, ni dans celle de 1706.

l'exception de M. l'abbé Combes, ils ont négligé les témoignages offerts par ces lettres ou en ont insuffisamment tenu compte[1]. Nous laisserons aux spécialistes la conclusion définitive de la question; mais avant toute autre chose, il convient d'assigner à ces lettres une date exacte, sans quoi toute spéculation serait vaine.

Les tentatives de datation sont peu nombreuses. L. Salembier, un des biographes de Pierre d'Ailly, place les deux lettres vers le moment où eut lieu un règlement de poursuites intentées contre l'évêque de Cambrai pour ne pas avoir assisté au concile de l'Église de France qui siégeait alors (11 août au 5 novembre 1408). Il écrit :

> Tantis hoc tempore fuit agitata procellis Petri vita ut a pluribus amicis, Gersonio praesertim et Nicolao de Clamengiis, consolatorias debuerit accipere epistolas. Ita eum compellat Gersonius :
>
> « Ex litteris binis tuae dignationis, Reverende Pater et praeceptor optime, palam facta est anxietas animae tuae eo quod zelus domus Domini et reipublicae salus comedit te. Vere quidquid video, inquis, mihi grave est et pene importabile. »
>
> Optima et saluberrima consilia ei deinde imperitur Gersonius ; ad refugium in Deo solo quaerendum et internam devotionem colendam eum adhortatur. In sequenti epistola scriptores et Patres ad legendum utiliores et consulit, Bernardum scilicet, Richardum, Gulielmum Parisiensem, Bonaventuram, etc.
>
> « Quid aliud, quaeso, Patres illi egerunt, nisi ut consolationem spiritualem quam requiris, spreta carnali, succenderent in animis auditorum[2]. »

Noël Valois, en parlant des mêmes ennuis qu'occasionnait à Pierre d'Ailly son absence du concile de Paris, écrit :

---

1. Cf. André Combes, *L'authenticité gersonnienne de l'« Annotatio doctorum qui de contemplatione locuti sunt »*, dans *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du moyen âge*, (publication que nous indiquons dorénavant par *AHDLMA*), tome XII (1939), p. 297-303, 327-332 et 360-362.

2. Louis Salembier, *Petrus de Alliaco*, Lille, 1866, p. 75. Nous omettons les renvois à ses articles sur Pierre d'Ailly dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, éd. A. Vacant et E. Mangenot, Paris, I (1900), col. 642-654 ; dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, éd. Baudrillart..., Paris, I (1912), col. 1154-1165 ; et son œuvre posthume, *Le cardinal Pierre d'Ailly*, Tourcoing, 1932, éditée par A. Salembier, sauf dans les cas où ces derniers ouvrages contiennent des additions ou corrections.

C'est sans doute le moment où Nicolas de Clamanges et Gerson adressaient à l'évêque de Cambrai des lettres de consolation, et où le spectacle des passions ameutées contre le pape (Benoît XIII) inspirait au prélat cette réflexion mélancolique : « Tout ce que je vois m'est pénible et presque insupportable. »

Et comme source de sa citation, il ajoute : « Lettre de Gerson datée de l'octave de Saint-Denis [16 octobre] (*Opera*, t. III, c. 429)[1]. »

Or, d'après les calculs de M. l'abbé Combes qui a étudié l'influence exercée par Gerson sur son ancien maître, Pierre d'Ailly, cette date serait en retard d'une douzaine d'années ; et encore d'après lui, l'éditeur des *Opera Gersonii* aurait interverti l'ordre des lettres. Il a donc daté l'*Epistola II*[a] du 18 août 1395 et l'*Epistola I*[a] du 16 octobre de la même année[2]. Et peu de temps après, dans son étude *Sur les « Lettres de consolation » de Nicolas de Clamanges à Pierre d'Ailly*, M. Combes a répété ses conclusions, se bornant cette fois à la date des lettres. « Les raisons, écrit-il, que j'avais proposées de placer leur composition longtemps avant 1408 trouvent dans la présente démonstration un tel surcroît de force que je ne vois pas comment on pourrait se défendre de les juger décisives[3]. » Toutefois, après un laps de temps, trouvant que sa position était moins inébranlable qu'il ne la croyait, il a modifié ses opinions. En ce qui concerne l'interversion des lettres il accepte, semble-t-il, l'ordre de présentation dans les éditions, et, pour la date, il place l'*Epistola II*[a] au plus tard au 18 août 1402 et au plus tôt au 18 août 1401[4]. Il est évident que le revirement de M. Combes

---

1. Noël Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, Paris, t. IV (1902), p. 24 et note 4.

2. André Combes, *o. c.*, p. 359, note 1, qui se termine à la page 362. Les observations de M. Combes (p. 360, note) donnent l'impression que c'est déjà Noël Valois qui a proposé l'interversion des lettres, ainsi que l'a compris aussi M. Louis Mourin, *Six sermons français inédits de Jean Gerson*, Paris, 1946, p. 179. Mais le savant historien du Grand Schisme n'a pas avancé pareille assertion, comme on peut s'en rendre compte d'après ses paroles citées ci-dessus ; il ne mentionne que l'*Epistola I*[a].

3. *ADHLMA*, t. XIII (1940-1942), p. 388.

4. Les propos de M. Combes sont cités par M. L. Mourin, *Six sermons...*, p. 179-180. C'est parce que Gerson fait mention dans l'*Epistola I*[a] de son

sur l'ordre des lettres n'a pas convaincu le dernier biographe de Gerson, car Mgr Glorieux retourne à l'hypothèse d'une interversion, mettant celle que nous appelons l'*Epistola II*[a] « vers la fin août » 1402, et l'*Epistola I*[a] au 16 octobre 1402 [1].

Si nous insistons sur ces dates diverses que nos devanciers, les maîtres les plus qualifiés, ont proposées pour les lettres de Gerson à d'Ailly, ce n'est que pour montrer une chose : c'est que le problème n'est pas facile. Et que ceci nous soit en même temps une excuse pour avoir mis tant de temps à remplir la promesse, faite il y a une dizaine d'années, de revenir « sur la question de ces deux lettres dans un prochain article », après avoir déjà à ce moment-là émis l'opinion que l'*Epistola I*[a] était postérieure à 1402 [2]. Retournons donc aux textes, dans l'ordre de l'imprimé, et tâchons de mettre en évidence les passages qui pourraient conduire vers une solution de l'énigme chronologique que présentent ces lettres.

Dans l'*Epistola I*[a] on apprend que Gerson a reçu deux lettres de d'Ailly et que par deux fois son ancien maître a exprimé l'anxiété que lui inspirait la situation et dans l'Église et dans le gouvernement civil de la France. Il s'agit donc d'un moment où les affaires ecclésiastiques empiraient et où la stabilité du gouvernement était menacée, concurrence qui s'est reproduite pas mal de fois pendant la vie de ces deux hommes. Mais au lieu d'être habitué à ces crises, en cette conjoncture d'Ailly se montre particulièrement dévoré par des inquiétudes diverses.

---

sermon latin *Beati qui lugent*, dont nous reparlerons, que M. Mourin exprime ici (p. 181) sa préférence pour le 2 novembre 1400 comme date du *Beati* français. Plus tard, dans son *Jean Gerson, prédicateur français*, Brugge, 1952, p. 122 et n. 6, il le place au « 2 novembre 1401 ? ».

1. P. Glorieux, *La vie et les œuvres de Gerson*, dans *AHDLMA*, t. XVIII (1951), p. 164, nos 120 et 124. Reconnaissons, une fois pour toutes, que Mgr Glorieux se trouve dans une situation qui n'est pas commode : il écrit en grande partie d'après les papiers laissés par E. Vansteenberghe, comme il le dit d'ailleurs (*Mélanges de science religieuse*, VII, 1950, p. 219 et n. 11) ; cf. *Romania*, LXXVIII (1957), p. 20. Nous regrettons de ne pouvoir rappeler la position de Johann Baptist Schwab, *Johannes Gerson*, Würzburg, 1858, et Paul Tschackert, *Peter von Ailli*, Gotha, 1877, n'ayant pas ces volumes à notre disposition.

2. *Romania*, LXX (1948), p. 67.

« Tout ce que je vois, dit-il, m'est pénible et presque insupportable [1]. » Gerson comprend que le tourment de son maître provient de son état d'âme, et qu'il est affligé par des luttes au dehors et par des craintes au dedans [2]. Alors l'élève se permet de lui adresser une lettre de consolation qui est presque un opuscule sur la douceur du joug du Christ [3]. Il l'exhorte à abandonner la tristesse du siècle pour la joie éternelle. « Mais par où, continue Gerson, peut-on mieux commencer que par secouer le joug très dur et très cruel du diable, du monde et de la chair ? Et, comme tu dis que tout ce qui t'entoure t'afflige, c'est déjà un bon commencement vers le salut, puisque tu te rends compte

1. Ce sont les paroles mêmes de d'Ailly que Gerson cite : « verè quicquid video, inquis, mihi grave est, et penè importabile » (Du Pin, III, 429 A). N'ayant pas les sources manuscrites de ces lettres à notre disposition, nous jugeons superflu de répéter le texte imprimé par Du Pin, bien que la ponctuation en soit défectueuse ; il s'écarte aussi de celui de l'édition de 1502 par quelques variantes peu importantes. D'ailleurs, M. Combes en a reproduit des extraits copieux, *AHDLMA*, XII (1939), p. 309, n. 3, p. 307, n. 2, p. 239, n. 3 et p. 330, n. 1. Nous suivons donc le texte de Du Pin dont nous paraphrasons l'essentiel.

2. « Dicit Apostolus, *2 Cor.*, VII, 5, *intùs timores... et foris pugnae...*, quae duo militare contra animam tuam ingenuè fateris » (Du Pin, III, 429 C).

3. « Propterea commovet parvitatem meam Tua Dominatio, ut de suavi jugo Christi scribam aliqua » (col. 429 A). M. Combes a compris que c'est d'Ailly qui avait demandé à Gerson de lui écrire à ce sujet : « Il (d'Ailly) voulait connaître la douceur que promet le Christ à ceux qui consentent à porter son joug », avec renvoi à ce même passage (*Sur les « Lettres de consolation »...*, p. 388 et n. 2). Cette interprétation est défendable ; mais le mot *commovet* n'est pas suffisamment catégorique pour exclure une autre interprétation : « Tu m'écris, aurait dit Gerson, que tout ce que tu vois t'est pénible et presque insupportable. Ta Paternité m'amène (commovet), c'est-à-dire, le récit que Ta Paternité vient de me faire de tes troubles m'amène, moi indigne, à t'écrire quelque chose sur la douceur du joug du Christ. » Le reste de la lettre semble indiquer que l'orgueil avait fait oublier au prélat, momentanément du moins, qu'il fallait subir ses ennuis avec résignation et tendre le cou « sub suavi jugo et onere levi Christi Crucifixi » (cf. Du Pin, III, 215 D, *De nobilitate ecclesiastica*, et III, 278 C, *De parvulis trahendis ad Christum*). Dans ce cas, l'élève Gerson rappelait le maître d'Ailly à la soumission. La question n'est pas oiseuse ; elle est à la base même du problème de la filiation intellectuelle entre les deux hommes.

de la vanité et de la folie des consolations matérielles. Dis avec le Prophète : *Si j'avais les ailes de la colombe, je m'envolerais, et je trouverais le repos* (Ps. LIV, 7)... Fais, cher maître, ce que te conseille le Prophète. Prends les ailes de la colombe, les ailes de la méditation dévote, pour méditer, comme la colombe ; et si tu penses aux jours passés, n'oublie pas les années de la vie éternelle. C'est ainsi que tu t'éloigneras des ennuis de ce monde et que tu trouveras un refuge auprès du Très-Haut, en sorte que le mal ne pourra t'atteindre. Méprise autant que cela t'est possible, tout ce qui est de ce monde. C'est, en effet, ce que tu fais déjà ; mais il faut avancer et ne pas tourner sur place [1]. Si tu t'es déjà sevré de la consolation terrestre, cherche une nourriture plus solide, celle de la dévotion intérieure. »

Arrêtons-nous un instant pour signaler que le conseil que donne Gerson à d'Ailly d'imiter la colombe qui fuit la tempête et cherche refuge dans la solitude du désert, ce conseil est amplement développé dans la onzième « industrie » du *De theologia mystica practica* [2], que Gerson a composé, à peu de jours près, entre le 16 août 1407 et le 26 janvier 1408, pendant son second séjour à Gênes, comme membre de l'ambassade solennelle envoyée par Charles VI et l'Église de France aux deux prétendants à la tiare de saint Pierre [3]. Pourtant, du rapprochement

---

1. C'est en d'autres termes le conseil de saint Bernard : « In via enim Dei non progredi, regredi est. » Cf. *De mystica theologia practica*, Du Pin, III, 405 B ; sermon *Fulcite*, III, 1424 D ; etc.

2. Du Pin, III, 418 D-420 D.

3. Ses fonctions officielles, infructueuses d'ailleurs, semblent avoir fort peu absorbé son temps. Dans le prologue du *De theologia mystica practica* (Du Pin, III, 399) il écrit : « Has igitur industrias novissimè studui redigere ad formam quandam Tractatuli, dùm post laboriosam legationem (utinam fructuosiorem) super negotio pacis Ecclesiasticae regredi tandem datum esset à Roma ad Januam. » Après plusieurs contacts et réunions avec Grégoire XII, Pierre d'Ailly, Jean Gerson et Jacques de Nouvion, découragés par ses tergiversations et par l'échec total des négociations, annoncèrent, le 29 juillet 1407, leur intention de quitter Rome sous peu (Valois, *o. c.*, III, 542, n. 5). On peut conclure qu'ils étaient déjà partis le 3 août, car leurs noms ne figurent pas sur le *Publicum instrumentum de imponenda nova decima ad prosequendam schismatis extirpationem*, daté de Rome, 3 août (Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, Paris, 1717, t. II, col. 1335 F-1337 F, où plu-

de la colombe consolatrice de l'*Epistola I^a* et de la onzième industrie du *De theologia mystica practica*, il serait très imprudent de conclure au rapprochement des dates de composition des deux ouvrages; car Gerson s'est servi de la même métaphore à diverses époques de sa vie [1].

Le chancelier continue : *Laisse la colère, abandonne la fureur, ne t'irrite pas* (Ps. XXXVI, 8), et *remets ton sort*, ton espérance, ta prière, ton aide, *à l'Éternel, et il te repaîtra* (Ps. LIV, 23) d'une nourriture solide. » A cet endroit l'élève s'excuse de faire la leçon à son maître; ce qui pourtant ne l'empêche pas de poursuivre en ajoutant un exemple très concret qui n'est autre chose qu'une manière détournée de lui dire de rabattre son orgueil. Mais au lieu de continuer notre paraphrase de l'*Epistola I^a*, mettons sous les yeux du lecteur les paroles mêmes adressées à l'évêque de Cambrai et, en face, un passage qui équivaut presque à une traduction et qui se lit dans le *Dialogue spirituel de Gerson avec ses sœurs* que Gerson a écrit quand il se trouvait à Rome, c'est-à-dire, entre le 16 et le 29 juillet 1407 [2].

---

sieurs noms sont estropiés); et, comme ils ne figurent pas non plus sur les instructions datées de Gênes, le 16 août, et remises à Jean Petit et à Arnold Uitwic, restés à Rome (Valois, III, 542, n. 3), il semble que Gerson n'était pas encore arrivé à Gênes à cette date. Quant à son départ de Gênes, le 26 janvier 1408, Pierre d'Ailly adressa à Benoît XIII un respectueux adieu, en lui disant qu'il quittait les lieux pour retourner dans son diocèse de Cambrai (Du Pin, II, 105 C-106 B). D'où on peut inférer que Gerson aussi partit pour la France avec lui, car le chancelier semble avoir suivi l'évêque de Cambrai dans ses déplacements importants.

1. Cf. sermon *Fulcite*, de 1402 (Du Pin, III, 1424 A; Glorieux, *o. c.*, n° 121); *Méditation sur l'Ascension*, éditée par E. Vansteenberghe dans la *Revue des sciences religieuses*, XVI (1936), p. 33-46 (Du Pin, III, 697 A-699 C; Glorieux, n° 162, circa an. 1404); sermon *Spiritus domini replevit* prononcé devant le concile de Constance en 1416 (Du Pin, III, 1241 C; Glorieux, n° 300); *Sympsalma super Cantica canticorum* de 1429 (Du Pin, IV, 79 A; Glorieux, n° 434), où Gerson renvoie à son schéma « per figuras... de pennis colombae » (ouvrage inédit qui, d'après nos notes incomplètes, doit se trouver dans le ms. B. N. lat. 14905, entre les ff. 208^v et 210^v, et dans le ms. lat. 17487, environ f. 228; cf. Glorieux, n° 388).

2. Si l'on prend à la lettre ce qu'il fait dire à sa sœur : « Mais vos occupacions ont esté grandes et sont encores, ce sçavons nous, tant pour le fait

Epistola I[a] :

... Provideamus, ne contingat nobis quod pueris imbecillibus solet : hi dùm cadunt in terram, irascuntur sibimetipsis, tundunt aliquando cervicibus terram, ceteraque impatientiae signa ostendunt; dolent cecidisse, sed non benè dolent, dùm sibi, suaeque imbecillitati, quasi per se sufficiens ad standum esse debuerit, irascuntur. Sic nos grandiusculi pueri saepe agimus in adversitatibus nostris, ut publicis succensemus, indignamurque nobis ipsis, vel proximis, & non petimus auxilium, nec confugimus aspicientes ad eum qui salvare nos debet *à pusillanimitate spiritus & tempestate*, Ps. LIV, 9, quemadmodùm puero prostrato auxilium quaerendum est, non à se, sed à Patre, Matre, ductore. Audivi multo dirè et dignè tortos, & in semet frustrà tabescentes, quia peccando ceciderant, quos non adduxit ad resurgendum Deus quamdiù versabantur indignantes per considerationes in luto peccati sui, & transgressionis, quia hoc magis superba praesumptio, quàm humiliatio videbatur. Mox autem ut convertuntur, oculos suos ad Dominum tendentes & manum humiliter, ut eos sublevaret; exauditi sunt, sanati sunt, erecti sunt.

(Du Pin, III, 430A).

Dialogue spirituel :

... Soit fait ce retour à Dieu par humilité vergoigneuse, non mye par une effrontée presumption. Aucuns attendent par une seulle maniere d'indignacion despiteuse contre leur inpuissance, malice, ou ignorance, à l'exemple de l'enffant felon, qui fiert sa teste encontre terre quant il est cheu, & ne daigne soy relever ou tendre sa main à sa mere, qui luy tent la sienne pour le soublever : ceste demeure vient d'orgueil, comme se la personne voulust par soy & de soy resister contre temptacion, sans trebuchier; trop mieulx vault incontinant recongnoistre humblement sa tres grande fragilité, & retourner fiablement à la souveraine benignité, & cecy faire est puissante deffense contre les temptacions : car Dieu nostre bon pere ne sueffrera point à la parfin, qu'il ne donne force, & puissance à tel, qui tant souvant & debonnairement le requiert, & se soublieve, & appart veritable la parole ou il dit, *que sa servitute est doulce & son fais legier*, Matth. XI, 30. car en ung seul moment peut devenir bon & vertueux.

(Du Pin, III, 814B-C).

---

de vostre office dans l'estude (chancelier de l'Université), comme pour les legacions faictes pour la pourssuite de l'union de saincte Eglise et maintenant jusque à Rome » (Du Pin, III, 806A). Le 16 juillet 1407, Pierre d'Ailly, Simon de Cramaud et, en toute probabilité, Gerson aussi, qui de Gênes avaient suivi la voie de mer, arrivèrent à Rome (Valois, III, 527 et n. 3). Mgr Glorieux, *o. c.*, p. 171, place Gerson parmi ceux qui, suivant la voie de terre, parvinrent à Rome le 4 juillet. Pour le départ de Gerson de Rome, voir ci-dessus, p. 438, n. 3.

Nous avons déjà constaté la présence de la métaphore de la colombe dans l'*Epistola I^a* et dans le *De theologia mystica practica* de la fin 1407 ou début 1408. Nous avons vu également que dans d'autres ouvrages gersoniens qui s'échelonnent le long des années de sa productivité, la colombe reparaît comme symbole de l'âme qui, par ses « ailes spirituelles », s'éloigne du monde et de ses soucis pour s'adonner à la méditation, symbole qui d'ailleurs a été amplement développé par d'autres écrivains aussi. Mais maintenant nous nous trouvons en présence d'un cas semblable de rapprochement possible. Dans le *Dialogue spirituel* de juillet 1407 Gerson, démontrant à ses sœurs que le joug du Christ est aisé et son fardeau léger, se sert de l'exemple de l'enfant tombé qui se frappe par dépit la tête contre terre, au lieu de prendre la main que lui tend sa mère. Or, dans l'*Epistola I^a*, dans son entretien avec Pierre d'Ailly « de suavi jugo Christi », il reprend le même exemple, s'exprimant ici en latin, mais dans des termes presque identiques. Simple coïncidence ? Ou faut-il chercher à dater l'*Epistola I^a* par rapport au *Dialogue spirituel* et au *De theologia mystica practica*, tous deux de 1407 ?

Disons encore une fois qu'en matière de chronologie l'expérience nous a convaincu qu'il faut se méfier de conclusions hâtives et imprudentes basées sur la réapparition d'un exemple, d'une citation, et même d'une idée ; car le chancelier se répète souvent dans des ouvrages composés à intervalles considérables. Ainsi comme dans le cas de la colombe, l'exemple de l'enfant orgueilleux se trouve dans divers endroits et sous diverses formes, même en vers, quand Gerson veut insister sur la nécessité de se retourner vers Dieu pour avoir son aide et quand il critique une confiance exagérée de la personne dans sa propre force. Par exemple, dans le sermon français *Factum*, du 23 septembre 1393 [1], on lit :

... Le souverain remede et bon conseil en toutes choses et en toutes temptacions est que la personne tourne incontinent son œil et son regard à Dieu, comme à sa lumiere, à son aide, à sa force, à son protecteur et defendeur et gouverneur, sans trop demourer figeement es pensees autres terriennes ou

1. Cf. L. Mourin, *Jean Gerson*, p. 89 ; P. Glorieux, *La vie...*, n° 23.

charnelles ou autres. (...) Prenez exemple de l'enfant qui recourroit touiours à l'aide de sa mere en toutes adversités ou prosperitez. Il seroit à seür. (Ms. Arsenal 2109, f. 48v).

Et dans un autre sermon français, *Hoc sentite*, du 19 mars 1402 [1] :

... Contre obstinacion (*ms.* hostinacion), l'exemple de Cayn et de Judas: l'exemple de l'enfant qui chet souvant; la cause est souvent par orgueil et parce que on a fiance à sa force et que on se courrouce en sa force à soy mesmes. (B. N. fr. 24840, f. 161).

Bien plus tard, en 1418, dans le *De consolatione theologiae* [2], où Gerson emprunte la forme du *De consolatione philosophiae* de Boèce :

Matrem dum cecidit puer aspicit,
Ac ei manum dat,
Scit quia non valet ex se surgere
Quaerit hinc juvamen.

(Du Pin, I, 156B).

Il est donc évident que la répétition d'une image, d'un exemple ou d'un thème ne peut pas, à elle seule, constituer un argument concluant pour la datation d'un ouvrage.

Revenons à l'*Epistola I*[a]. Le chancelier se hâte de l'expédier; il n'a pas même le temps de la relire et corriger, dit-il. Mais il n'a pas encore fini. « Si nous voulons être consolés dans notre affliction, ajoute-il, tournons-nous, comme Josaphat, vers Dieu, et disons : *Quand nous ne savons plus ce qu'il faut faire, tournons nos yeux vers l'Éternel* (2 Paral., XX, 12). Humilions-nous comme il convient; cherchons l'aide là où nous devons espérer la trouver. C'est ainsi que le joug du Christ nous sera aisé et son fardeau léger. C'est ainsi que nous verrons accomplie sa promesse : *Beati qui lugent, quoniam consolabuntur* (Matth., V, 5). C'est sur ce texte que j'ai autrefois (aliàs) prononcé un sermon dans la célèbre Université de Paris. Et maintenant je suis en train de préparer un autre sermon qui m'incombe, sur ce texte qui est assez approprié au sujet et aux misères de notre temps qui nous préoccupent : *Beati qui persecutionem patiuntur propter*

1. L. Mourin, *Jean Gerson*, p. 161; Glorieux, nº 103.
2. Glorieux, nº 342.

justitiam (Matth., V, 10). Si seulement on pouvait s'entretenir, face à face, ô Maître très distingué, on pourrait se dire beaucoup de choses que l'on ne peut mettre par écrit [1]. Interim, benè vale. Écrit à Paris, le matin de l'octave de saint Denis — et je te conseille de le lire, particulièrement le huitième chapitre de son *De divinis nominibus*, où il défend la justice de Dieu contre les détracteurs, car c'est aux justes plus qu'aux autres que Dieu envoie des malheurs. Ton disciple Jean, chancelier indigne de l'Église de Paris. »

Or, quel est ce sermon universitaire sur le texte *Beati qui lugent, quoniam consolabuntur*, mentionné par Gerson dans l'*Epistola I*[a] ? Ce n'est nul autre que le sermon latin que nous avons daté du 1[er] novembre 1402 [2]. Mais depuis, d'autres gersoniens n'ont pas partagé notre opinion, et parmi eux Mgr Glorieux qui situe ce sermon en 1401 [3]. Que le *Beati* latin soit de 1401 ou de 1402 — nous ne voyons pas de raison pour changer notre première position qui, au contraire, n'a fait que se fortifier depuis — une chose est incontestable ; c'est que, comme nous l'avons déjà dit, l'*Epistola I*[a] est postérieure au sermon universitaire *Beati* [4]. Quant à l'autre sermon que Gerson — toujours selon l'*Epistola I*[a] — était en train d'écrire, nous n'avons pas réussi à le retrouver, et Mgr Glorieux n'a pas été plus favorisé [5].

Pour en revenir au texte de l'*Epistola I*[a], notons que la souscription, « Scriptum Parisiis matutino octavarum Beati Dionysii », mérite une attention toute particulière, car les dates liturgiques sont plutôt rares dans les œuvres de Gerson. Sur ce point les conclusions de M. Combes, qui a étudié les « habitudes gersoniennes en fait de datation liturgique », font autorité. « Il ne faudrait pas croire, écrit-il, que Gerson, le pieux Gerson,

1. « Utinam mererer praesentiam tuam, Praeclare Domine : latior esset allocutio per verba, quàm esse vacat per scripta » (Du Pin, III, 430C). A. Combes, *AHDLMA*, XIII (1939), 360, note 4°, a compris que Gerson invitait d'Ailly à assister au sermon qu'il allait prononcer.

2. *Romania*, LXX (1948), p. 51-61.

3. Glorieux, n° 83 ; dans la *Revue du moyen âge latin*, t. V (1949), p. 83-84, le compte rendu de M. Combes n'offre pas d'argument précis pour appuyer son désaccord ; voir aussi L. Mourin, *Jean Gerson*, p. 122 et note 4.

4. *Romania*, LXX (1948), p. 67.

5. Glorieux, n° 123.

manifeste une tendance dominante à préférer une formule d'ordre liturgique; c'est le contraire qui est vrai.... Gerson n'éprouve aucune prédilection pour l'emploi des dates purement liturgiques. » Dans l'ensemble de la production gersonienne M. Combes n'a relevé que quatorze souscriptions liturgiques. « La proportion est modeste, dit-il; ce sont là autant d'occurrences exceptionnelles. » Parmi ces dates liturgiques il n'y en a que « cinq qui concernent la fête d'un apôtre ou d'un écrivain apostolique », et dans cette dernière catégorie M. Combes range la date de l'*Epistola I*[a] [1].

Mais la date liturgique de l'*Epistola I*[a] est doublement exceptionnelle : non seulement à cause de la rareté relative de dates de cette catégorie, mais plus encore à cause du laps de temps écoulé entre la fête de saint Denis, 9 octobre, et le 16 suivant quand Gerson écrivit sa lettre. Ce serait tout à fait naturel de le voir rappeler la fête d'un saint s'il écrivait le même jour, ou bien la vigile ou le lendemain. Pourtant une occurrence liturgique séparée de la fête à laquelle elle se rapporte par un intervalle plus grand n'est pas dans les habitudes gersoniennes. On n'en connaît qu'un seul autre cas, celui de la *Lectio I*[a] *contra vanam curiositatem*, qu'il a terminé en écrivant :

Et haec sufficiant quoad istam lectionem factam Anno M.CCCC.II. die Mercurii ante festum (beati) Martini in hyeme [2].

Or, le mercredi avant la Saint-Martin (11 novembre) était, en 1402, le 8. On pourrait se demander pourquoi Gerson a éprouvé la nécessité de dater sa conférence du 8 novembre par rapport à la fête de saint Martin d'hiver, puisqu'une telle formule n'est pas dans ses habitudes. Avait-il à ce moment-là une raison particulière ? Si nous lui connaissions une dévotion spéciale pour le saint évêque de Tours, cela pourrait nous expliquer qu'il ait eu recours à une pareille souscription; mais rien dans son œuvre ne nous l'indique. Pourquoi alors ne pas envisager une autre raison de nature moins élevée celle-là ? Nous savons tous par expérience que les élèves — les professeurs

1. André Combes, *Essai sur la critique de Ruysbroeck par Gerson*, Paris, t. I, 1945, p. 314-320.

2. Du Pin, I, 93D; cf. A. Combes, *Essai...*, p. 518 et n. 2.

aussi — apprécient fort les jours de congé, et sans doute sur ce point, en 1402, les sentiments des uns et des autres étaient-ils les mêmes qu'aujourd'hui. Or, la Saint-Martin était jour férié dans l'Université [1]. Si sa prochaine conférence, le samedi suivant, tombait justement le jour de la Saint-Martin, cela pourrait expliquer suffisamment que Gerson ait eu recours à la souscription particulière de la *Lectio I^a contra vanam curiositatem* [2]. C'était sa façon à lui de signaler à ses étudiants que sa prochaine conférence n'aurait pas lieu le samedi suivant [3].

Il nous reste maintenant à expliquer la formule de datation, encore plus extraordinaire pour Gerson, employée dans l'*Epistola I^a* adressée à Pierre d'Ailly : « Scriptum Parisiis matutino octavarum Beati Dionysii », où le décalage entre la fête du saint et la date de la lettre n'est pas de quatre, mais de huit jours. On pourrait arguer qu'il n'y a pas de décalage véritable si l'on donne une interprétation littérale à la souscription ; car le commencement de l'octave de saint Denis a sa propre place dans le calendrier liturgique. Pourtant, le fait que Gerson a daté sa lettre par rapport à la fête de saint Denis, célébrée huit jours auparavant, est en lui-même digne d'être souligné. Cette tournure nous paraît particulièrement significative et même révélatrice pour notre enquête. Elle mérite donc un effort spécial pour déceler les motifs qui ont amené le chancelier à faire allusion dans sa lettre au saint Apôtre des Gaules.

On sait en quelle estime le chancelier tenait « sainct Denis patron de France ». Comme la plupart de ses contemporains, Gerson confondait en un seul personnage Denis l'Aréopagite,

---

1. H. Denifle et E. Chatelain, *Chartularium universitatis Parisiensis*, Paris, t. II (1891), p. 714b : « November, 11, Martini episcopi et confessoris. — Non legitur in aliqua Facultate. » (*Kalendarium ad usum universitatis parisiensis, saec. XIV*).

2. On connaît bien les excès qui accompagnaient la Saint-Martin et nous pouvons supposer que la perspective de ce jour de congé remplissait d'aise certains suppôts de l'université, ce que Gerson n'ignorait pas — et n'approuvait sûrement pas.

3. On trouverait ici une confirmation de notre hypothèse : que la *Lectio II^a contra vanam curiositatem* a suivi la première à un intervalle de moins d'une semaine (*Romania*, LXX (1948), p. 60-61). Mgr Glorieux, n° 127, met les deux leçons aux 8 et 9 novembre.

Denis apôtre des Gaules et premier évêque de Paris, et l'auteur ecclésiastique désigné communément aujourd'hui comme le Pseudo-Denys [1]. Il est inutile d'insister ici sur l'admiration qu'il portait aux ouvrages de ce dernier, ni de mettre en relief l'énorme influence qu'ils ont exercée sur la théologie mystique du chancelier [2]. Pourtant l'ascendant doctrinal du Pseudo-Aréopagite n'est pas suffisant pour expliquer la tournure dionysienne que Gerson a donnée à la date de l'*Epistola I*[a]. La justification se trouve ailleurs, croyons-nous, dans les événements contemporains et dans le rôle que Gerson a joué dans un différend survenu entre les chanoines du chapitre de Notre-Dame de Paris et les religieux de l'abbaye royale de Saint-Denis de Paris, au sujet de l'authenticité d'une relique, le crâne de saint Denis.

C'était la continuation d'une contestation qui remontait au règne de Philippe Auguste et que ralluma le chapitre de l'église cathédrale en 1406, quand les moines de Saint-Denis portèrent publiquement, le jour anniversaire du martyr, son chef, c'est-à-dire, la relique conservée dans leur église abbatiale. Là-dessus les chanoines de Notre-Dame les accusèrent d'avoir promené une fausse relique. De la vraie tête de l'Aréopagite, disaient-ils « la summité et la partie du hault en falloit ». Ils prétendaient que le bourreau chargé de l'exécution du saint l'avait « décapité par le milieu de la teste », qu'on l'avait fait périr en lui coupant le sommet du crâne à l'endroit de la tonsure, et qu'ils avaient en leur possession le vrai sommet du crâne du martyr. Les Dionysiens, par contre, maintenaient que leur fondateur avait été décollé et non décapité, qu'il avait eu « le chief tranchié parmy le col », et ils soutenaient l'intégrité et l'authenticité de leurs reliques, corps et tête, dont ils avaient la garde depuis Dagobert [3].

---

1. Les pages de l'abbé Hilduin, écrites vers 853, et identifiant saint Denis de Paris avec le disciple de saint Paul qui fut évêque d'Athènes, avaient apparemment prévalu dans la tempête soulevée par Abélard quand il soutint que le premier évêque de Paris n'avait rien à voir avec l'Aréopagite que convertit saint Paul.

2. Voir André Combes, *Jean Gerson commentateur dionysien*, Paris, 1940 (*Études de philosophie médiévale*, t. XXX).

3. Le *Procès du chef de saint Denis* a été admirablement raconté, en dernier lieu, par H.-François Delaborde, avec des pièces justificatives, dans les

Pour ne pas être dépassé par les religieux, le chapitre de Notre-Dame ordonna, pour le 7 novembre, sa procession à lui. C'était l'occasion de faire montre de leur relique publiquement jusqu'à l'église de Sainte-Catherine où Gerson, en présence de l'évêque et du peuple rassemblé, prononça un discours dans lequel il défendit l'authenticité de la relique de Paris [1]. Mais comme les moines de Saint-Denis avaient traité leurs adversaires d'idolâtres et continuaient à leur lancer des propos injurieux, l'évêque de Paris crut mettre fin aux débats en proclamant par deux mandements, du 20 novembre et du 1er décembre, que la relique conservée à Notre-Dame était bien un fragment du chef de saint Denis, et interdisant toute discussion de la question. Néanmoins les Dionysiens refusèrent de se plier aux mandements épiscopaux et, loin de se considérer comme battus, proposèrent par la voix de leur abbé, Philippe de Villette, de soumettre le différend à la Faculté de théologie (5 décembre) [2]. Dans une délibération capitulaire du 7 décembre, les chanoines acceptèrent l'offre tout en faisant savoir que si la Faculté ne s'occupait pas du débat, ils demanderaient une audience publique devant le roi, les princes et les seigneurs de son sang. Il est probable que la Faculté de théologie ne donna pas suite à ce projet de règlement, car, le 15 décembre 1406, un huissier du Parlement signifia au chapitre des lettres royaux en date du 6 du même mois par lesquelles le roi interdisait de discuter la question à l'avenir et se chargeait de terminer lui-même le différend.

Mémoires de la Société de l'histoire de Paris, t. XI (1884), p. 297-409. Les éditeurs du *Chartularium Univ. Paris.*, t. IV, p. 142, n° 1833, se sont servis de documents provenant des Archives nationales, LL 109c et LL 212c, que Delaborde semble ne pas avoir connus.

1. Ce sermon n'a pas été retrouvé. Mgr Glorieux le mentionne, *o. c.*, p. 170, sans pourtant lui donner un numéro d'ordre. Pierre d'Orgemont, évêque de Paris, en a indiqué la substance dans son mandement du 20 novembre 1406, cité par Delaborde, *o. c.*. p. 307. Cf. *Chartularium*, IV, p. 142, n° 1833.

2. *Chartularium*, *l. c.* Sur Philippe de Villette, à ajouter aux sources bio-bibliographiques du *Répertoire* d'Ulysse Chevalier : C. J. Liebman Jr., *Un sermon de Philippe de Villette*, dans *Romania*, LXVIII (1944-1945), p. 444-470, et les références y indiquées.

Malgré l'édit royal, les chanoines ne lâchèrent pas si facilement le morceau. Ils trouvèrent le moyen de déplacer la question tout en ayant l'air de se conformer aux ordres royaux. Ils revinrent à l'attaque en se plaignant, cette fois, d'un certain écriteau affiché dans l'église de Saint-Denis, injurieux à leur réputation, disaient-ils, et les accusant d'erreur intolérable et de mensonge. Il y avait en effet quatre pancartes dans l'église, en lieux bien publics, qui répondaient à cette description. Elles n'étaient pas rédigées dans les mêmes termes, mais toutes portaient atteinte aux chanoines et déclaraient la fausseté de leur relique. Les chanoines et l'évêque de Paris eurent « consultation et grant conseil ensemble avec autres prélas, évesques, abbés, prieurs, ou estoyent gens très souffisans, tant maistres en théologie et docteurs en décret quant seigneurs de parlement, jusque au nombre de XXX ou environ, et fut ceste matière très diligemment et longuement examinée ; mais tous dyrent d'ung accord le tableau dessus dit estoit à reprendre, et comme libelle diffamatoyre ne se pouvoit soustenir en aucune manière, quelque chose fust la vérité principale ; et adjoutoyent les plusieurs que les acteurs pourroient estre condempnés comme faulx accuseurs en matière de la foy et de religion devant le juge de la foy et comme acteurs de libelles diffamatoires, lesquelz sont grandement à pugnir [1]. »

---

1. Cité par Delaborde, *o. c.*, p. 316. Nous croyons voir une allusion à ces « libelles diffamatoires » dans le sermon français *Deo gratias qui dedit nobis victoriam*, du 18 mars 1407, où, dans le ms. B. N. fr. 24841, seul à nous l'avoir transmis, f. 325v, on lit : « Leviticus in epistola hodierna : *Non sis criminator et sussuro* (sic). *Non oderis fratrem* &c. (Levit., XIX, 16, 17). Contra libellos diffamatorios. » Nous nous hâtons d'ajouter que l'emploi d'écriteaux diffamatoires semble avoir été assez commun. Il en est question, le 27 juillet 1404, dans le *Journal de Nicolas de Baye* (éd. A. Tuetey, t. I (1885), p. 94), le 7 novembre 1405 dans le discours de *Vivat rex* de Gerson (ms. B. N. fr. 926, f. 291d), dans les accusations portées contre Louis d'Orléans en 1408, etc. La table du ms. B. N. fr. 24841, au feuillet de garde C, indique le sermon *Deo gratias* ainsi : « De unione ecclesie, per thema *Vade in pace*, etc. », ce qui, en vérité, est le texte prothématique (cf. Glorieux, no 184 et L. Mourin, *Jean Gerson*, p. 177). Le copiste, Pierre Duduit, le qualifie comme « sermo in gallico inperfectus » en tête du discours ; mais l'édition de Du Pin (IV, 565-571) est encore beaucoup plus imparfaite. Une réédition

« Cette réunion, écrit Delaborde, qui eut lieu en 1407, ne nous est connue que par le passage que nous venons de citer et par l'allusion que contient la lettre de Gerson dont il va être question tout à l'heure; comment la décision de cette assemblée n'eut-elle pas pour conséquence immédiate un procès ayant pour objet d'obtenir la destruction du tableau diffamatoire ? C'est ce que nous ignorons, car nous n'avons pas là-dessus d'autres documents que ceux qui viennent d'être mentionnés » [1]. Si les textes sont muets à cet égard, on connaît les circonstances qui par la suite ont différé la procédure devant le Parlement pour faire enlever l'écriteau incriminé et punir les coupables.

Il y eut alors un moment où il semblait que Benoît XIII et Grégoire XII fussent prêts à accepter la voie de cession pour terminer le schisme. Et si un calme relatif se fit pendant quelque temps au sujet des reliques de saint Denis et de la pancarte injurieuse à la réputation des chanoines de Notre-Dame, c'est que les deux protagonistes, Philippe de Villette et Jean Gerson, quittèrent la scène d'action, tous deux faisant partie de l'ambassade royale envoyée aux papes rivaux pour obtenir d'eux des bulles confirmant leur disposition à la cession [2]. Le 30 avril 1407, l'ambassade parvint à Villeneuve-lès-Avignon. Le 17 mai, à Avignon, dans l'église des Frères mineurs, le chancelier fait « un très beau et très éloquent discours devant le collège des cardinaux sur le thème *Rogate quae ad pacem sunt Jerusalem* » [3]. Sur ces entrefaites Benoît continue à se refuser à une déclaration écrite de ses intentions au sujet de la cession et ne s'engage que d'une façon équivoque. Or, d'après les instruc-

---

s'impose, car ce discours met en singulière lumière l'attitude de Gerson vis-à-vis de Benoît XIII à ce moment. — Un renvoi à cette harangue de circonstance se lit dans le sermon *Veniat pax*, B. N. lat. 14582, f. 37c : « Il convient que ces trois maudiz pillars et souldoiers du scisme : cruaulté, faulceté (*ms.* falucete), iniquité, soient deboutés, selon ce que aultre fois ay declairay (*sic*) plus au long. »

1. Delaborde, *o. c.*, p. 316.

2. Pour la liste des ambassadeurs voir Valois, III, 499, et *Thesaurus novus anecdotorum*, II, 1357, où, pour « P. Cantelpii », il faut lire : P. Cauchon.

3. *Religieux de Saint-Denys*, III, 605-607, avec résumé du discours; omis par Mgr Glorieux dans la liste des œuvres de Gerson (p. 170).

tions données aux ambassadeurs de Charles VI, si Benoît « ne voulsist plainement eslire la voye de cession, et la poursuivre », ils devaient lui signifier que le roi et l'Église de France se retiraient de son obédience ; « et feront incontinent ces choses sçavoir au roy et à l'Université » [1]. Mais l'annonce de la soustraction aurait mis fin aux pourparlers et enlevé tout espoir de paix pour l'Église. C'est alors, vers le 21 mai, que Pierre d'Ailly, Jean Gerson, Philippe de Villette et Jacques de Nouvion rédigèrent à Aix, les *Rationes ad differendam subtractionem* [2]. L'abbé de Saint-Denis et le doyen de Rouen, Hugues Lenvoisié, furent renvoyés pour faire part à la cour et à l'Université de cette résolution. Ils arrivèrent à Paris vers le 1er juin. Mais, si le roi et les princes se montrèrent contents de la décision de retarder l'annonce de la soustraction, les universitaires, pleins d'animosité et de passion dans la poursuite de ceux qui n'étaient pas de leur opinion, traitèrent de parjures et d'infâmes les pauvres négociateurs qui ne pouvaient raconter que le triste résultat de leurs tentatives se heurtant malheureusement au mauvais vouloir de Benoît XIII [3].

Revenons à Gerson que nous avons laissé à Aix-en-Provence, d'où il passa en Italie avec le gros de l'ambassade. Il dut regagner la France au début de février 1408 [4]. Par une bulle du 19 février, Benoît XIII, qui était encore à Porto-Venere, lui conféra « de son propre mouvement » la cure de Saint-Jean-en-Grève. Gerson devait être de retour à Paris avant le 29 mars, moment vers lequel il est supposé avoir pris possession de sa nouvelle cure, laquelle, d'ailleurs, lui fut contestée bientôt après [5]. Mais les déplacements qu'il est censé avoir effectués durant les mois suivants nous paraissent bien incertains. Il est

1. *Thesaurus novus anecdotorum*, II, 1360 D-E, 13 mars 1407.

2. Valois, III, 517, n. 1. Le texte de ce mémoire, imprimé dans le *Thesaurus novus anecdotorum*, II, 1329 B-1330 F, ne se trouve ni dans l'édition des *Opera Gersonii* de Du Pin, ni dans l'énumération de Mgr Glorieux.

3. Valois, III, 517 et 528, n. 5.

4. Voir ci-dessus, p. 438, note 3.

5. Valois, IV, 82, n. 3 ; Valois, *Gerson curé de Saint-Jean-en-Grève*, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, XXVIII (1901), p. 51 et n. 4.

supposé s'être rendu à Reims, où, devant le synode convoqué par l'archevêque Guy de Roye, il a dû prononcer le sermon *Bonus pastor*, le 29 avril ou le 4 mai [1]. Et, selon Mgr Glorieux, Gerson « le fait suivre, le lendemain (30 avril), de son traité (n° 192) *De visitatione praelatorum et de cura curatorum* » [2].

1. « 29 avril », Glorieux, n° 191 ; « 4 mai », Combes, *Dates des sermons de Gerson pour le Jeudi Saint* dans *AHDLMA*, XV (1946), p. 396, n. 2. Gerson a-t-il vraiment prononcé ce discours ou était-ce une communication destinée à être lue au synode ? D'ailleurs, ce synode a-t-il jamais eu lieu ? L'Ecuy, *Essai sur la vie de Jean Gerson*, Paris, 1835, t. I, p. 361, a déjà posé la question. « Il n'est point fait mention, écrit-il de cette assemblée dans la liste des conciles que donne l'*Art de vérifier les dates* ». Dom Marlot, historien de Reims, décédé en 1667, a longuement raconté les difficultés éprouvées par Guy de Roye pour réunir ce concile provincial. Convoquée d'abord pour le 21 juin 1407, puis remise à l'octave de la Toussaint, « l'archevesque fut encore contraint de déférer l'assemblée jusques au 28 avril de l'année 1408 ». Marlot avoue que, de ce concile, « les actes ne se trouvent pas dans les archives de l'église cathédrale ny en l'abbaye de Saint-Denys » (de Reims) ; et ce qu'il raconte n'est que « les principaux points qui doivent estre traittés » d'après ce qu'il savait des autres assemblées synodales. S'il lui est arrivé de mentionner le discours de Gerson, c'est parce que « la harangue que le docte Gerson fit en cette assemblée se voit imprimée entre ses œuvres » (Dom Guillaume Marlot, *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, Reims, t. IV (1846), p. 142-145). Aussi douteux sont les renseignements fournis par le P. Berthier sur « ce Concile Provincial, tenu à Reims en 1408 ; et nous avons dû les remarquer, dit-il, avec d'autant plus de soin qu'ils ont échappé aux Éditeurs des Conciles, et à la plupart de nos Historiens » (*Histoire de l'Église gallicane*, Paris, 1747, XV, 273. — Henri Jadart, *Jean de Gerson...*, Reims, 1881, p. 180-188, a fait une analyse détaillée du sermon *Bonus pastor*, dont le texte, en dehors des éditions des *Opera Gersonii*, se lit dans Mansi, *Amplissima collectio*, t. XXVI, col. 1049 et sv., et dans Gousset, *Actes de la province ecclésiastique de Reims*, 1843, t. II, p. 640 et sv.

2. Berthier, *o. c.*, p. 274, considère ce traité comme des « Règlements faits par ce Concile » ; et Jadart, *o. c.*, p. 188, dit que le discours *Bonus pastor* devint la substance des « articles du règlement promulgué par le Concile concernant la visite des paroisses » ; tandis que l'en-tête de l'édition Du Pin (II, 558) porte « *Joannis Gersonii... tractatus de visitatione praelatorum...* ». Encore un problème d'attribution à résoudre. Voir aussi Martène et Durand, *Veterum scriptorum... amplissima collectio*, VII, 416 D-424 D ; Mansi, XXVI, 1069-1078 ; Finke, *Acta concilii Constanciensis*, I, 132-144 ; ms. Mazarine 938, f. 14.

Puis — toujours d'après Mgr Glorieux — « à son retour à Paris... Gerson exprime devant le roi, dans son (n° 193) discours *Diligite justitiam*, les plaintes de l'Université (avant le 4 mai) » contre le prévôt Guillaume de Tignonville qui avait fait pendre deux étudiants accusés d'homicide. Si, en effet, après avoir passé le 29 et le 30 avril à Reims, Gerson se trouvait de nouveau à Paris « avant le 4 mai », on peut dire que c'était un record de vitesse pour l'époque [1].

On peut même se demander — car un silence absolu entoure son nom vers ce moment — où était Gerson le 21 mai 1408, quand eut lieu la séance houleuse où Jean Courtecuisse prononça une harangue fougueuse contre Pierre de Lune, après quoi fut percée à coups de couteau et déchirée en petits morceaux la bulle par lequelle Benoît XIII excommunia « le Roy et messeigneurs ses parens et adherens ». Séance tenante, à l'instance de l'Université, on arrêta le doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois, Guillaume de Gaudiac, qui était fortement attaché à la cause du pape d'Avignon. Le 25 la soustraction totale fut de nouveau proclamée et vers le 27 on incarcéra, toujours à l'instigation de quelques universitaires, plusieurs personnages notables, sans autre forme de procès, comme criminels de lèse-majesté et fauteurs du schisme, parmi lesquels l'abbé de Saint-Denis et Jean des Sains, évêque de Gap [2]. On convoqua encore Guy de Roye et Pierre d'Ailly, sympathisants connus de

1. L. Mourin, *Jean Gerson*, p. 181, met le *Diligite justitiam* « entre le 6 avril et le 4 mai 1408 ». Il est très étonnant que l'on n'ait encore relevé aucune trace de l'intervention de Gerson devant le parlement de Paris (« devant ce siege royal de justice, devant vous, mes seignieurs de très haulte et clere prudence où repose et est representée l'auctorité royalle de France », ms. B. N. fr. 24841, f. 340 v°), ni dans les registres du Parlement, ni dans les chroniques, ni dans le *Journal de Nicolas de Baye*, où, pourtant, l'affaire de Guillaume de Tignonville occupe une place considérable. Gerson a-t-il jamais prononcé ce plaidoyer ?

2. *Journal de Nicolas de Baye*, I, 230 et n. 3, 231-232 ; *Religieux de Saint-Denys*, IV, 5-17 ; etc. Dans le *Mémorial*, Nicolas de Baye (t. II, p. 296) place l'incarcération du doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois, de l'abbé de Saint-Denis et de l'évêque de Gap à la date du 21 mai ; mais la tournure de la phrase semble indiquer qu'il savait bien que l'arrestation des deux derniers était postérieure à celle de Guillaume de Gaudiac.

Benoît XIII ; mais, au dire du *Religieux de Saint-Denys*, ils ne comparurent pas, craignant peut-être de se voir incarcérés comme les autres [1].

Les détenus, en effet, passèrent trois mois en prison, d'abord à la conciergerie du Palais royal, et ensuite au château du Louvre, quand la reine et le duc de Guyenne, le 26 août, jour même de leur rentrée à Paris, s'occupèrent de leur sort et les firent remettre entre les mains de l'évêque de Paris. Ils restèrent encore un mois dans la prison de l'évêché, quand on libéra ceux qui étaient du chapitre de Notre-Dame. Mais il fallut l'intercession de la reine, des ducs de Guyenne, de Berry, et de Bourbon pour effectuer, peu de temps après, par l'intermédiaire de Louis, cardinal de Bar, la libération de l'abbé de Saint-Denis et de l'évêque de Gap [2].

A peine sorti de prison, vers la fin du mois de septembre, l'abbé de Saint-Denis se trouva de nouveau mêlé à la querelle entre les chanoines du chapitre de Notre-Dame et les moines de son abbaye au sujet de l'écriteau « diffamatoire » affiché dans l'église de ceux-ci [3]. Gerson prévoyait, avec raison, la possibilité d'une nouvelle explosion d'hostilités. L'affaire des reliques de saint Denis était sur le point, semble-t-il, de connaître un nouveau rebondissement. C'est alors qu'il adressa à Philippe de Villette, de Paris, en date du 8 octobre 1408, une lettre pleine

1. *Religieux de Saint-Denys*, IV, 17 ; Noël Valois, III, 612.

2. *Religieux de Saint-Denys*, IV, 17-19 et 61. Le *Gallia christiana*, VII, 402, ne parle que de trois mois passés par l'abbé de Saint-Denis « in castro Luparae ». D'après Boniface Ferrer (frère de saint Vincent), Philippe de Villette dut racheter sa liberté moyennant 5 000 écus d'or (*Thesaurus novus anecdotorum*, II, 1 444 F ; cf. col. 1 512 A).

3. D'après une tradition erronée c'est Philippe de Villette qui aurait plaidé, le 11 septembre, la cause de Valentine de Milan contre les meurtriers de son mari, Louis d'Orléans (Du Pin, *Synopsis chronologica*, en tête du tome V ; Jacques Lenfant, *Hist. du concile de Pise*, Amsterdam, 1724, II, 215 ; etc.). L'erreur remonte à la traduction de la *Chronique du religieux de Saint-Denis*, publiée par Jean Le Laboureur sous le titre de *Histoire de Charles VI*, Paris, 1663 ; car, à l'endroit où le chroniqueur anonyme avait laissé en blanc le nom de l'orateur de la duchesse d'Orléans (cf. éd. Bellaguet, Paris, IV (1842), p. 93), Le Laboureur a ajouté, entre parenthèse : « Ie croy qu'il entend par là Philippe de Villette, Abbé de S. Denys » (t. II, p. 661). Philippe de Villette était encore privé de sa liberté le 11 septembre.

de bon sens et exprimant son désir de voir la paix rétablie entre les chanoines et les moines : *Epistola directa ad Abbatem Sancti Dionysii, super controversia capitis ejusdem Sancti Dionysii, et de tollenda quadam tabula injuriosa* [1]. Le chancelier nous apprend qu'à cette date restait encore affichée à l'église de Saint-Denis la pancarte qui blessait l'honneur des chanoines de Notre-Dame, les accusant d'erreur et de mensonge à propos des reliques du chef du saint fondateur du monastère. Il revient sur ce qui s'était passé l'année précédente : la consultation devant une trentaine de personnes, membres du Parlement et députés des Facultés de théologie et de décret, qui tous d'une seule voix s'étaient prononcés contre ladite pancarte comme étant un libelle diffamatoire, à tous les points de vue. Gerson conseille à l'abbé de Saint-Denis de hâter la réparation de l'injure avant que la question litigeuse soit déférée en justice. Il le prie de faire enlever tout de suite la pancarte, pendant qu'il y a une accalmie dans la querelle, et de ne pas attendre, car il sera beaucoup plus difficile de la retirer si la dispute reprend. De son côté, Gerson promet de faire son possible pour rétablir la paix entre les deux congrégations, ou du moins, empêcher l'ancienne dispute de resurgir. Si la pancarte reste affichée, il prévoit les pires conséquences. La querelle, dit-il, deviendra une pépinière d'autres dissensions, trop nombreuses pour en parler ou écrire convenablement [2]. Les Dionysiens, pourtant, firent la sourde

1. Du Pin, IV, 721 A-723 C ; Glorieux, n° 197. Cf. A. Combes, *Essai*... I, 77 et 317. La lettre porte en souscription : « Anno M. CCCC. VIII. circa mensem Octobrem », ce qui est sans doute une addition de copiste, car la souscription gersonienne se lit plus haut : « Scriptum Parisiis 8. Octobris, quo tempore meditabar pro Sermone faciendo in Natali pretiosi divini Ariopagitae Dionysii... » (Encore un sermon dont on n'a pas retrouvé le texte ; cf. Glorieux, n° 198). L'évidence interne de la lettre confirme la date de 1408. Cf. *Gallia christiana*, VII, 402.

2. Cf. Delaborde, *o. c.*, p. 317-318. Cette lettre mériterait une étude détaillée. Signalons simplement que nous croyons y voir (Du Pin, IV, 721 B) une allusion au sermon que Gerson prononça le 7 novembre 1406 (voir ci-dessus, p. 447). Le chancelier y exprime succinctement (IV, 722 B) ses vues sur la valeur des reliques, soit authenthiques, soit quasi authentiques. La lettre sert aussi à prouver l'authenticité du traité *De mirabili victoria cujusdam puellae* (Jeanne d'Arc) ; voir *Romania*, LXXVIII (1957), p. 147.

oreille à la suggestion de Gerson et la querelle se ralluma.

Nous ne retracerons pas ici la suite de l'affaire du chef de saint Denis [1], car il nous tarde de revenir encore une fois à l'*Epistola I^a* de Gerson à d'Ailly. Comme nous l'avons déjà indiqué plus haut, Noël Valois l'a datée du 16 octobre 1408, et Louis Salembier l'a placée dans la même année. Nous avons fait remarquer que la formule de datation employée par Gerson, « Scriptum Parisiis matutino octavarum Beati Dionysii », est plutôt exceptionnelle, étant donné le laps de temps écoulé entre la fête de saint Denis (9 octobre) et la date de la lettre (16 octobre). Or, la lettre à l'abbé de saint Denis au sujet de la pancarte injurieuse fut écrite la veille de la fête de l'apôtre des Gaules, le 8 octobre 1408. Huit jours plus tard, déconcerté par le refus des moines de Saint-Denis de retirer la pancarte, Gerson devait être en proie à toutes sortes d'appréhensions. Les sentiments qu'il éprouvait alors, nettement indiqués par le thème du sermon qu'il était en train de préparer, *Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam* [2], suffiraient à eux seuls à expliquer la forme insolite, tellement contraire à ses habitudes en fait de datation liturgique, dont il s'est servi dans l'*Epistola I^a*. Le souvenir de la fête de saint Denis, assombrie par l'insuccès de ses démarches pour ramener la paix entre les chanoines et les moines, était tout frais dans sa mémoire. C'est donc par association de contiguïté que Gerson aurait daté sa lettre à Pierre d'Ailly « matutino octavarum Beati Dionysii ». Cette grande préocupation qu'était pour lui l'affaire du chef de saint Denis devient donc un argument de grand poids, sinon décisif, en faveur du millésime 1408 comme date de l'*Epistola I^a*.

Tournons-nous maintenant vers d'autres indices qui d'ailleurs vont à la même conclusion. On se rappellera que l'*Epistola I^a* est la réponse à deux lettres de l'évêque de Cambrai dans lesquelles celui-ci se plaignait amèrement du spectacle désolé qu'offraient les événements ecclésiastiques et politiques. Le lecteur nous saura gré de ne pas passer en revue toutes les

1. Voir Delaborde, *o. c.*; Glorieux, n° 205 ; *Journal de Nicolas de Baye, Mémorial*, t. II, p. 298, 19 avril 1410.

2. Voir ci-dessus, p. 443.

crises orageuses de ce temps si troublé; mais, puisque l'affaire du chef de saint Denis nous amène déjà à 1408, nous ferons un tour d'horizon très rapide pour voir si l'on peut réconcilier la situation en 1408 avec les inquiétudes et le dégoût exprimés par d'Ailly et cités dans *Epistola I*[a].

Du côté des affaires ecclésiastiques nous avons déjà eu l'occasion de mentionner la réception accordée, le 21 mai, à la bulle de Benoît XIII excommuniant tous ceux qui se retireraient de son obédience, y compris le roi. Aussi avons-nous rappelé le renouvellement de la soustraction totale (25 mai). Le 15 juin, veille de son départ pour le Roussillon, Benoît convoqua un concile général pour la Toussaint à Perpignan. Bientôt après Grégoire XII en convoqua de son côté un autre pour la Pentecôte 1409, et les cardinaux révoltés des deux collèges fixèrent l'ouverture d'un concile général des deux obédiences pour le 25 mars 1409. En attendant, un concile national de l'Église de France — le cinquième depuis l'avènement de Benoît XIII — convoqué pour le 1[er] août 1408, siégait depuis le 11 du même mois à Paris. On pouvait bien se demander ce que donneraient toutes ces assemblées conciliaires et il y avait de quoi s'inquiéter pour l'avenir de l'Église.

Quant à l'administration civile, le gouvernement passait alors par une de ces périodes d'anarchie qui se répétèrent à différents intervalles pendant le long règne de Charles VI. Après que Thomas, abbé de Cerisy, eut plaidé la cause de la duchesse d'Orléans (11 septembre 1408), le duc de Bourgogne, alors absent de Paris, fut déclaré ennemi du roi et de l'État. Mais Jean sans Peur se souciait peu des deux condamnations lancées contre lui : il était en train de réduire la révolte des Liégeois, remportant, vers la fin septembre, d'écrasantes et sanglantes victoires. Tout absent qu'il fût, il était pourtant très redouté; on s'attendait à tout instant à le voir revenir dans la capitale et raviver la guerre entre les factions qui se déchiraient la France, rivalisant à qui mieux mieux en vue d'obtenir le contrôle du faible roi.

Mais, en plus de l'inquiétude générale, de mai jusqu'en octobre 1408, Pierre d'Ailly se trouvait harcelé par d'autres préoccupations, par des ennuis qui découlaient de la situation et où il était personnellement en cause. On se rappellera que

vers la fin mai, après la réception de la bulle de Benoît XIII contre les fauteurs de la cession, et lors de l'incarcération du doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois, de l'abbé de Saint-Denis et de plusieurs autres personnages, l'archevêque de Reims et l'évêque de Cambrai, accusés d'être partisans de Benoît, furent mandés à Paris pour subir un examen juridique. Mais ils se tinrent à l'écart [1]. Quand ils furent convoqués pour le concile national qui s'ouvrit à Paris, le 11 août, Guy de Roye au dire du *Religieux de Saint-Denis,* brava l'autorité que le concile s'arrogeait et « refusa de comparaître, alléguant qu'il était pair de France, doyen des pairs ecclésiastiques, et qu'il ne reconnaissait d'autre supérieur que le roi pour tout délit qui touchait sa personne [2] ». Quant à d'Ailly, il se tint coi à Cambrai. Il se souvenait sans doute de ses démêlés avec les universitaires rancuniers lors du concile de 1406, quand, après son discours du 11 décembre, l'Université l'accusa de trahison, voulut le poursuivre en justice et exigea de lui de formelles excuses [3]. En 1408, son attachement à Benoît était encore plus évident et de ce fait sa position beaucoup plus vulnérable. Quand il manqua à l'appel à l'ouverture du concile national, l'Université obtint qu'il fût arrêté par le comte de Saint-Pol et amené à Paris. Mais, continue le chroniqueur de Saint-Denis, d'Ailly « échappa à cette arrestation au moyen d'un sauf-conduit que lui donna le roi, et il lui fut accordé en même temps que, si on lui imputait quelque grief, la reconnaissance en serait dévolue au Parlement » [4].

1. Voir ci-dessus, p. 452. Noël Valois, III, 612, n. 1, ajoute que « le bruit de leur arrestation se répandit pourtant en Italie ».

2. *Religieux de Saint-Denys*, IV, 53.

3. Noël Valois, III, 461.

4. *Religieux de Saint-Denys*, IV, 53. A en croire Monstrelet, *Chroniques* (éd. Douët d'Arcq, t. I, p. 350) et les historiens qui l'ont suivi de près, d'Ailly fut réellement emprisonné et dut son élargissement au comte de Saint-Pol et au Conseil du roi. — Corrigeons ici un autre prétendu emprisonnement de d'Ailly. D'après la traduction de Le Laboureur, *Hist. de Charles VI*, t. II, p. 711, lors de l'arrestation de Jean de Montaigu, grand maître de France (7 octobre 1409), « l'on se saisit au mesme temps de l'Euesque de Cambray... ». Il s'agissait de l'évêque de Chartres, Martin Gouge de Charpaignes, et non de l'évêque de Cambrai. Cf. éd. Bellaguet, IV, 273, *Journal de Nicolas de Baye*, I, 292.

Deux lettres expédiées par Charles VI, la première du 21 septembre 1408 au comte de Saint-Pol, l'autre aux Cambrésiens le 11 octobre suivant, peuvent nous aider à remplir des lacunes laissées dans le récit du Religieux de Saint-Denis et à tâcher de reconstituer les événements dans leur ordre chronologique [1]. D'Ailly n'ayant aucun désir de participer au concile qui devait se réunir à Paris le 1er août [2], envoya ses excuses au roi en alléguant l'état de sa santé : il se disait souffrant « de goutes et autres maladies ». C'était là probablement la moindre de ses raisons pour vouloir rester à Cambrai ; mais laissons-lui le bénéfice du doute, car Charles VI accepta l'explication et lui concéda « que pour son absence il ne feust aucunement travaillé, molesté ne empeschié en corps ne en biens en aucune maniere », pourvu qu'il se fît représenter par procuration. D'Ailly nomma des mandataires, mais ils ne comparurent pas au concile parce que — et c'est le roi qui le dit — « ils esperoient que de jour en jour » d'Ailly « venu à convalescence venist en personne audit conseil ». « Neantmoins, à l'instigation et pourchas d'aucuns ses hayneux et malveillants » — probablement parmi les universitaires à qui l'attachement de d'Ailly à Benoît le rendait particulièrement suspect — Charles VI fut obligé d'ordonner tout de même l'arrestation de l'évêque de Cambrai, membre de son conseil et son ancien aumônier. La tâche fut confiée à Valéran de Luxembourg, « comte de Liney et de Saint Pol » [3], qui fut chargé de l'arrêter « en notre royaume ou dehors, quelque part que il le trouveroit, hors lieu saint », et de l'emprisonner en lieu sûr. Arrivé à Cambrai, le comte de Saint-

1. *Documents relatifs à Pierre d'Ailly*, par Ch. A. Lefebvre, *dit* Faber, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. VIII, (1868), Paris, 1869, p. 144-159, avec le *Rapport* de G. Servois, p. 139-144. L. Salembier, *o. c.*, p. 73-75, en a reproduit des extraits. Voir *Collection des inventaires sommaires des archives communales antérieures à 1790. Département du Nord, ville de Cambrai*, par Édouard Gautier et André Lesort, Cambrai, 1907, p. 29a, liasse cotée AA 120.

2. Valois, IV, 22 : « Les convocations ne parvinrent pas toutes à destination avant la date fixée pour l'ouverture du concile. Celle-ci se trouva, par suite, reculée jusqu'au 11 août. »

3. Valois, IV, 582b, désigne le comte de Saint-Pol comme « Pierre de Luxembourg ».

Pol fit réunir le conseil de la ville et lui fit entendre la lecture des lettres royaux dont il était porteur. Puis, « après aucune réponse à lui faite sur ceste matiere », il s'est « efforcez de vouloir mettre lesdites lettres à exécution » et de s'emparer de la personne de l'évêque.

« Que se passa-t-il à l'évêché ? nous l'ignorons, écrit G. Servois ; mais Pierre d'Ailly ne fut pas arrêté » [1]. Nous n'en savons pas davantage. Si l'on retrouve un jour les deux lettres que d'Ailly envoya à Gerson, auxquelles l'*Epistola I^a* est la réponse, on saura peut-être ce qui eut lieu entre le comte de Saint-Pol, très dévoué aux intérêts de son ami Jean sans Peur [2], et l'évêque de Cambrai qui, à plusieurs reprises, avait eu des difficultés avec Philippe le Hardi, feu duc de Bourgogne [3]. Actuellement, tout ce que l'on sait, c'est que le comte de Saint-Pol tâcha d'emprisonner d'Ailly « sans aucunement l'oïr dans ses justifications et deffense ». Emprisonné, évadé, réfugié ou en liberté, l'évêque réussit à atteindre l'oreille du roi ou de ceux qui à ce moment détenaient le pouvoir royal. Selon l'un des documents que nous suivons, il serait « venu en sa personne par devers nous, écrit le roi, et se soit excusé, et pour ce par nos autres lettres nous avons revoqué, rappellé et mis au néant lesdites lettres par nous adrecées audit conte de Saint-Pol ». En effet, le 21 septembre, le roi expédia à Valéran de Luxembourg des lettres révoquant l'ordre d'arrestation [4]. Selon les termes de la missive

---

1. *O. c.*, p. 143.

2. Sa fille Jeanne de Luxembourg, morte en 1407, avait épousé Antoine comte de Rethel, frère de Jean sans Peur.

3. Ch. A. Lefebvre, *o. c.*, p. 144-156 ; P. Piétresson de Saint-Aubin, *Documents inédits sur l'installation de Pierre d'Ailly à l'évêché de Cambrai en 1397*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, CXIII (1955), Paris, 1956, p. 111-139.

4. Le roi enjoint à Saint-Pol que si d'Ailly « estoit aucunement traveillié, molesté, destourbé ou autrement empeschié, le metiez ou faites mettre tantost et sans delay à plaine delivranche » ; ce qui pourrait faire croire que l'évêque avait été réellement empêché dans ses mouvements. Pourtant, les mots cités constituent un cliché juridique que l'on rencontre ailleurs, notamment dans les lettres du 10 septembre 1408, autorisant Gérard, syndic et chanoine de l'église de Lavour, qui avait fait acte de présence au concile, de retourner dans son pays (*Gallia christiana*, t. XIII, *Instr.*, col. 281).

il est évident qu'une question de juridiction était à la base du contre-ordre royal. Pierre d'Ailly, « demourant et beneficié hors » du royaume, « en la ville de Cambrai..., à cause de son eglise est seigneur espirituel et temporel » ; comme évêque de Cambrai il était prince de l'Empire et dépendait de l'empereur des Romains, non du roi de France [1].

En annulant l'ordre d'arrestation de Pierre d'Ailly le roi invoquait « aussi son essoine et maladie qu'il a eu en sa personne, comme dit est, et autres causes et considerations à ce nous mouvant ». Il n'est pas difficile de deviner les « autres causes et considerations ». Jean sans Peur, idole de la populace parisienne et également dans les bonnes grâces des universitaires à cause de ses dispositions hostiles à l'égard de Benoît XIII, était loin de Paris, en Pays-Bas, d'où il ne pouvait plus seconder les excès acharnés de ceux-ci. La reine et le dauphin, rentrés à Paris depuis le 26 août, avaient repris les rênes du gouvernement avec une coalition des princes ligués contre Jean sans Peur. Le 11 septembre, le dauphin, les seigneurs et les notables écoutèrent la harangue de Thomas de Cerisy, riposte à la *Justification* du duc de Bourgogne par Jean Petit. Jean sans Peur est mandé à la cour pour répondre aux poursuites entamées contre lui. Le 21 septembre, le roi envoie au comte de Saint-Pol l'ordre révoquant l'arrestation de d'Ailly, ordre promulgué dans son grand conseil, y présents, entre autres, le vieux duc de Berry, le duc de Bourbon et le grand maître de l'Hôtel du roi, Jean de Montaigu, tous opposés au duc de Bourgogne qui, un an plus tard, fit couper la tête à ce dernier. Qu'ils étaient loin de penser alors que deux jours plus tard Jean sans Peur allait écraser les Liégeois sur le champ de bataille d'Othée, près de Tongres !

Le 29 septembre, les Cambrésiens entendirent la lecture des lettres de Charles VI en date du 21, adressées au comte de Saint-Pol et laissant d'Ailly en pleine liberté. Le 11 octobre suivant, le roi écrivit aux gens de Cambrai qui s'étaient plaints

1. En sa qualité de comte de Cambrésis, en prenant possession de son siège épiscopal, il avait prêté serment à Ivoy (Carignan) le 3 avril 1398, entre les mains de Wencelas, empereur des Romains. Cf. Louis Salembier, *Pierre d'Ailly*, édité par A. Salembier, Tourcoing, 1932, p. 157.

à lui de l'ordre d'arrestation lancé contre leur évêque comme étant un empiétement sur leurs droits. Le roi reconnaît ses torts : « combien que icelle ville soit hors de notre royaume, écrit-il, et subgete sanz moyen de l'Empire, et en ycelle nous ne doyons faire ou faire faire aucuns explois de justice ».

Ainsi, l'*Epistola I*[a] de Gerson rentre bien dans le cadre de la situation politique et ecclésiastique vers le commencement du mois d'octobre 1408 et des déboires personnels soufferts par l'évêque de Cambrai. La date du 16 octobre 1408 semble donc s'imposer pour la lettre. Mais une chose nous a fait longuement hésiter avant d'adopter cette conclusion. En parlant du moment où d'Ailly s'est abstenu de venir à Paris pour assister au concile national, Noël Valois, dont les renseignements sont en général très exacts, écrit, avec raison : « Il (d'Ailly) dut donner procuration à des ecclésiastiques de Paris qui, d'ailleurs, ne se pressèrent pas de venir siéger dans l'assemblée ». Et tout de suite après, il ajoute : « Lui-même s'y rendit entre le 21 septembre et le 11 octobre, mais pour repartir avant la fin (5 novembre) des délibérations » [1]. On ne voit pas trop bien à quoi se réfère l'adverbe pronominal « y ». Valois voulait-il dire que d'Ailly se rendit à Paris sans faire acte de présence au concile, ou qu'il assista à l'assemblée [2] ? En tout cas, qu'il ait ou non assisté au concile, s'il est venu à Paris, pourquoi n'a-t-il pas raconté de vive voix ses ennuis à Gerson au lieu de lui écrire par deux fois à ce sujet ?

Sans nous attarder à examiner toutes les raisons possibles, revenons aux dates limites entre lesquelles Valois place la visite de d'Ailly, et pour lesquelles, contrairement à sa précision habituelle, il n'indique pas de sources. On peut, sans chercher bien loin, les retrouver. Le contre-ordre révoquant l'ordre d'arrestation date du 21 septembre, et la lettre aux Cambrésiens du 11 octobre. Mais on s'explique mal que Valois ait placé la visite parisienne entre ces deux dates, surtout puisque la réponse du roi aux représentations des bourgeois de Cambrai nous dit

1. Noël Valois, IV, 24.

2. A cet égard, le dernier biographe de Pierre d'Ailly n'est pas plus précis : « A cette époque, écrit-il, Pierre d'Ailly s'était en effet rendu à Paris, mais il en repartit avant la fin des délibérations du concile » (A. Salembier, *o. c.*, p. 238).

le contraire : « Pour lesquelles lettres (d'arrestation) mettre à execution ledit conte se soit transporté à Cambray... ; et depuis ce, ledit evesque soit venu en sa personne par devers nous et se soit excusé, et pour ce par nos autres lettres nous avons revoqué, rappellé et mis au neant lesdites lettres par nous adrecées au conte de Saint-Pol ». Il est donc évident que d'Ailly avait vu le roi avant le contre-ordre du 21 septembre. Pourtant rien ne nous oblige à en conclure que cette entrevue eut lieu à Paris, car on était alors dans une période où on changeait le roi de place, comme dans un jeu d'échecs, pour que la faction bourguignonne ne pût s'emparer de sa personne et de son autorité. D'Ailly a bien pu présenter son cas au roi, certainement avant le 21 septembre, à Melun ou ailleurs. Même si la rencontre eut lieu dans la capitale, son séjour dut être de très courte durée, car Paris devait être pour lui comme un antre de lions ; il n'y resta pas assez longtemps pour voir Gerson. Peut-être ne tenait-il pas tellement à le revoir à ce moment, car le maître et l'élève n'envisageaient plus de la même façon les démarches à faire pour mettre fin au schisme.

Rien ne nous autorise donc à supposer que l'évêque de Cambrai ait assisté en personne à aucune séance du concile. Au contraire, absent de Paris, il écrivit à Gerson, lui racontant son abattement. Et si le chancelier ne répondit pas immédiatement à la première lettre, peut-être était-ce parce qu'il ne savait où l'atteindre. Quand Gerson expédia l'*Epistola I*^{a}, il était mieux renseigné ; mais d'Ailly n'était pas à Paris puisqu'il dit : « Si seulement on pouvait s'entretenir, face à face, ô Maître très distingué, ou pourrait se dire beaucoup de choses que l'on ne peut mettre par écrit. »

Le 26 octobre on retrouve l'évêque de Cambrai à Troyes [1].

En résumé : L'affaire du chef de saint Denis et la lettre à Philippe de Villette, la crise gouvernementale, le chaos dans la situation de l'Église, les difficultés de Pierre d'Ailly, les rapprochements avec le *Dialogue spirituel de Gerson avec ses sœurs*, et avec le *De theologia mystica practica*, tout cela nous permet, à plus ample informé, mais d'accord avec Noël Valois, de dater l'*Epistola I*^{a} du 16 octobre 1408 [2].

(*A suivre.*) Max Lieberman.

1. Noël Valois, IV, 24, n. 1.
2. Dans un prochain article nous considérerons l'*Epistola II*^{a}.

GIRARD DE ROUSSILLON

SENS ET STRUCTURE DU POÈME

(*Deuxième article* [1].)

Devenue inévitable par la faute de Girard, la guerre de Civaux ne pouvait ni ne devait ressembler à celle de Vaubeton. Effectivement, quoi qu'on en ait pu dire, elle se déroule et s'achève de façon tout à fait différente. Naguère une unique bataille, bataille indécise interrompue par un miracle, avait amené les adversaires, également coupables, à prendre conscience de leurs torts respectifs. Cette fois, les événements vont dès le début faire prévoir le terrible châtiment qui menace Girard. Une première rencontre a lieu sous Verdunois, près de Roussillon. Elle sera pour lui une défaite. Pourtant, aucune défection n'avait affaibli son armée : tous ses hommes, parents et vassaux, même ceux qui n'approuvaient pas sa conduite, étaient à ses côtés. « Si aujourd'hui Charles l'emporte, leur avait-il dit, je devrai quitter le pays pauvre et mendiant. Et si je perds tout, que vous restera-t-il à vous-mêmes? Vous m'avez servi jusqu'ici et je vous ai récompensés. Si vous m'abandonnez, soyez sûrs que je vous haïrai à tout jamais! » A quoi Fouque avait répliqué : « Si vous m'aviez cru, les choses se seraient passées autrement, vous et le roi seriez amis. Ma présence ici ne signifie pas que je vous approuve. Je songe simplement à mon honneur. Il exige que, dans cette bataille maintenant imminente, je montre à tous ce que je sais faire. Allons, que chacun com-

1. Voir le premier article dans *Romania*, LXXVIII (1957), p. 328-389.

batte de son mieux [1] ! » La noble attitude de Fouque, qui devait arracher au roi lui-même un cri d'admiration sincère [2], est certes pour Girard un précieux réconfort. Mais le dévouement qu'elle promet, faute d'avoir pu imposer sa sagesse, est impropre à sauver une cause d'avance perdue. Les troupes royales tiennent tête en effet, et finalement l'emportent malgré de furieuses contre-attaques. Profondément affecté par la mort de Seguin, tombé sous les coups vengeurs de Pierre de Mont-Rabei, Girard exhorte en vain ses fidèles : « Chargez, frappez, s'écrie-t-il; tuez, tranchez ! De Verdunois je ne bougerai que je ne sois prisonnier, mort ou victorieux. Aujourd'hui, Charles sera roi ou déchu ! » Mais Fouque, meilleur juge de la situation, l'entraîne avec les survivants hors du champ de bataille : « De tout temps tu as été léger, cruel, emporté et ç'a été un grand malheur pour le monde que le jour où tu es né ! Ne vois-tu pas comme tes hommes sont réduits ? Ordonne la retraite; je me charge de l'arrière-garde » [3]. Girard tirera-t-il un enseignement de cet échec ? Apprenant que les Gascons l'abandonnent, il discute avec ses cousins. Fouque réitère ses avertissements : « Quel conseil donnerai-je ? Je sais le roi si violent qu'il refuserait

---

1. L. 326 et trad. P. Meyer, p. 160 :

E Folco lo garda. si li souri :
« Oi vos avem, don duc, treis veiz oï. 5065
Se cregut m'agisez, no fos pas si...

L'ordre des laisses rétabli par miss Hackett est le suivant :

Hackett		P. Meyer
322	=	319
323	=	322
324	=	323
325	=	321
326	=	320
327	=	324
328	=	325
329	=	326

2. L. 325, v. 4977 et suiv., trad. P. Meyer, p. 161 (l. 321).

3. L. 343, v. 5320 et trad. P. Meyer, p. 171.

Tos tens fus fols e fel e forsenaz ;
E fun grant dolz au segle quant tu fus naz,
E no fon gins d'almosne, ç'abanz pecaz...

d'entendre son ennemi, même s'il s'humiliait devant lui. A un vaincu, jamais il ne fera merci. Et pourtant il faut essayer de traiter. Girard ne peut pas vivre ainsi, accusé de trahison. On le montrerait du doigt, lui et sa descendance. Bégon ira le défendre de cette accusation devant la cour : nul ne saurait mieux plaider sa cause » [1]. Girard accepte la proposition; mais il n'est pas sûr qu'il le fasse de bon gré.

Bégon est un messager plein de tact, mais que peut-il obtenir au point où en sont les choses? « Sire, dit-il à Charles, mes paroles n'ont qu'un seul objet, la conciliation. Je propose que Girard ne vous fasse plus aucun mal et que vous-même ne lui fassiez point tort ». Mais cet exorde ne lui vaut qu'un refus brutal : « Qu'on ne cherche pas à me rapprocher de Girard, dit le roi irrité ; je n'aimerai Girard que mort [2] ! » Bégon s'attendait à une telle raideur ; il ne se laisse pas déconcerter : « Pourquoi souhaiter la mort d'un vassal qui pourrait à lui seul faire un meilleur service que tous les autres? — La valeur de Girard n'est que malice, lui réplique-t-on; et sa puissance n'est que dommage et misère. Un homme de cette sorte doit être privé de ses fiefs. — C'est là injustice et péché, proteste Bégon : le comte est innocent des accusations qu'on lui impute; ce serait à tort qu'on saisirait son héritage! » S'exprimer ainsi, c'était amener Charles à mieux préciser ses griefs. Sa conviction hélas! reste entière : Girard est responsable du meurtre de Thierry et son crime est aussi diabolique que celui de Judas. On ne discute pas avec un traître de cette espèce; on le châtie sans pitié. Aucune voix, dans l'entourage de Charles, ne s'élève comme naguère pour rappeler la vérité. Le succès de Verdunois en fait espérer d'autres et il encourage les partisans de la guerre. Bégon alors ose accuser à son tour : Charles a-t-il offert réellement à Girard l'occasion de se justifier? Il a autorisé les neveux de Thierry à tendre une embuscade; sans préavis, il a saisi les terres du comte, brûlé ses cités, ruiné ses châteaux. Pensait-il ainsi lui inspirer confiance, l'amener à se présenter devant la

1. L. 351, v. 5460 et trad. P. Meyer, p. 176.

2. L. 357, v. 5521 :

Non amerai le conte seu non vei mort.

Le dialogue ici résumé occupe les laisses 327 à 371.

cour sans appréhension? Or, malgré ses doutes et son ressentiment, Girard offre toujours de faire droit; il recherche la négociation. Il serait vraiment indigne de lui répondre par des injures aussi gratuites qu'odieuses : « On ne cesse de répéter que Girard est un traître, poursuit Bégon indigné. Eh bien! que celui-là s'avance qui croit l'accusation fondée! Qu'il prenne le gant plié que je lui tends, car je le défie ! » Il n'en faut pas davantage pour déchaîner la fureur de Charles. « Bégon, s'écrie-t-il, ôte-toi de ma présence! Je n'écouterai ni Girard ni ses messagers; qu'il ne s'avise plus de m'en envoyer, car, par Saint Rémi, je les ferai pendre! [1] » La guerre se poursuivra donc et jour est pris pour la grande bataille, dans la plaine de Civaux...

Mais ici une question se pose. La scène qui vient d'être évoquée semble briser, en effet, la progression qui s'amorçait depuis l'ambassade de Pierre de Mont-Rabei. A partir de ce moment, on s'attendait à voir Girard céder chaque jour davantage à la démesure et, d'échec en échec, s'acheminer vers un ultime désastre. Or voici qu'au contraire il cherche à apaiser la tempête qu'il a provoquée, tandis que Charles, reniant sa précédente attitude, manifeste une obstination inqualifiable. L'auteur aurait-il voulu marquer une oscillation, pour faire apparaître, grâce à un effet de symétrie antithétique, que son héros, quelque coupable qu'il fût, n'était pas seul à blâmer? A y regarder de plus près, on ne saurait dire que la vaine tentative de Bégon renverse la situation au profit de Girard. Ce dernier n'a cherché à négocier que contraint et forcé, et l'échec de son porte-parole est loin de lui déplaire : il suffit de voir en quels termes il accueille le défi du roi. En réalité, les discussions juridiques sont maintenant dépassées, et les passions seules com-

1. Cf. l. 368 et 369-370; trad. P. Meyer, p. 180 et 183 :

Don, tote jor dijaz traiche mon sendre.
Mais or se traie enant cil qui l'enfendre!
S'eu non l'en pois salvar ui e defendre, 5640
Dunc ert li quens provaz, e mei fai pendre.

Beges, co dist lo reis, tou te de mei;
Quel message Girart ne lui ne crei,
E man li ben per tei mais nol m'envei;
Qu'eu lo ferie pendre, per Saint Romei! 5695

mandent. Naguère la haine se trahissait par quelque propos violent échappé dans le cours d'une discussion contradictoire; elle a grandi depuis et ne cherche plus à se dissimuler. L'orgueil a accru ses exigences et le soupçon rend vains tous les raisonnements. Il ne s'agit plus de savoir qui a tort ou qui a droit, mais qui l'emportera, qui imposera sa volonté par la force. Charles, certes, pousse à bout son vassal; mais il est naturel qu'il veuille faire prévaloir son autorité, normal qu'il défende jalousement les prérogatives de la royauté. Son intransigeance s'explique donc. Girard a-t-il conscience de ce que la sienne a de choquant, lorsqu'il envoie Bégon faire des offres de paix? En tentant cette démarche, il espère avant tout rassurer les siens et ranimer leur ardeur : un refus brutal est ce qui peut le mieux resserrer autour de lui ses fidèles hésitants, et dissiper ses propres scrupules, si tant est qu'il en éprouve. Au reste, il a laissé les choses s'envenimer au point qu'il perd le contrôle des événements et ne peut plus qu'en précipiter le cours. Incapable d'arrêter la guerre, il ne parvient pas davantage à faire admettre que toutes les accusations portées contre lui ne sont pas justifiées : celles qui le sont empêchent fatalement que l'on renonce aux autres. Et à quoi servirait-il maintenant d'établir entre elles une distinction? On ne saurait donc dire que l'ambassade de Bégon compromet la logique du récit, ou en interrompt le mouvement. Au contraire, elle est une étape qui marque un progrès de l'action.

La bataille de Civaux en est une autre, plus importante encore. Girard sait bien quel est l'enjeu de cette rencontre, mais il ne brille pas pour autant dans le combat. Les seules initiatives utiles viennent alors de Fouque, dont on connaît pourtant les sentiments. Elles ne pouvaient pas forcer le destin. Bégon, Bernard, Foucher tombent successivement dans la sanglante mêlée, tandis qu'un secours presque providentiel sauve au dernier moment l'armée royale [1]. Quoi de plus clair? Et pourtant,

1. On ne saurait nier que le passage contient un certain nombre de bizarreries dans le détail : une allusion de Fouque à la dureté de Girard envers ses vassaux, dureté qui expliquerait certaines défections, demeure obscure (L. 380). Également la laisse 383 donne sur la parenté de Thierry des indications qui contredisent celles qui ont été précédemment données. Mais il n'y a rien là qui permette de mettre en doute la solidité de l'ensemble.

plus que les remords ou le chagrin, la colère et la haine occupent toujours le cœur de Girard, tandis qu'il se replie sur Roussillon, abandonné, renié par tous, à l'exception des Bourguignons et de ses proches parents. Il espère encore venger sa perte, mais il ne fait que l'accroître : chaque jour un morceau de sa terre, une de ses villes, un de ses châteaux, tombe entre les mains de Charles. Fouque cependant contre-attaque de son mieux ; mais c'est alors qu'on voit bien à quel point Dieu abandonne Girard. Grisé par un succès inespéré, ivre de rage, le malheureux comte de Roussillon ne respecte plus rien. Sa démesure devient de l'impiété. Rencontrant cent royaux qui se tenaient à une croix et criaient merci, il les massacre tous. Pénétrant ensuite dans un moutier où mille autres avaient cherché refuge, il les brûle sous les yeux même du roi. Que pouvaient lui rapporter de tels crimes ? Fouque ne le sait que trop : « Que deviendrons-nous? s'écrie-t-il désolé. Qui ne porte foi au Rédempteur ne saurait vivre longtemps sans se honnir ! [1] » Mais Girard, qui profite pourtant du dévouement de son cousin, est moins disposé que jamais à écouter ses objurgations. Il pille systématiquement les églises pour payer ses hommes. Il tue, pend ou mutile tout ennemi qu'il rencontre. Et pendant cinq ans il poursuit sans se lasser cet odieux brigandage, insaisissable et sanguinaire comme un bandit de grand chemin. Il se laisse enfin bloquer dans Roussillon. Une fois de plus un traître livre la place au roi ; une fois de plus Girard échappe au vainqueur, tandis que Berte est sauvée par Boson. Les survivants se retrouvent à Dijon ; mais si leur chef entre pour prier dans une église de la ville, ce n'est certes pas encore avec l'intention de reconnaître ses torts et d'implorer son pardon : la grâce qu'il demande est de vivre assez pour jouir de sa vengeance ! Quant au roi, il interprète ses succès comme une claire manifestation de la volonté divine : « A Mont-Amele, à Civaux, à Roussillon, proclame-t-il, la déloyauté et la trahi-

---

1. L. 417 :

Que devenrem, dis el, nos pechador?
Que feeltat non garde lo Redentor, 6198
Non pout longes durar senz desenor.

son de Girard ont été clairement démontrées à tous les Français ! [1] » Et qui oserait le contredire ? D'ailleurs les événements maintenant se précipitent et le dénouement est proche.

Une péripétie inattendue le retarde pourtant. On sait que Girard, grâce aux révélations d'un juif, réussit à reprendre un instant l'avantage. Fouque pense aussitôt que l'occasion doit être exploitée : « Envoyez vite un messager, dit-il à son cousin ; demandez merci à Charles ; offrez tout pour que la rancune et la guerre prennent fin ! [2] » Le succès aurait-il enfin apaisé l'orgueil de Girard ? Il accepte aussitôt, et mande au roi le prieur du moutier de Saint-Sauveur. Un clerc courra moins de risques qu'un baron et, qui sait, obtiendra peut-être ce que tout autre se serait vu refuser. Mais le malheureux messager a beau parler humblement, assurer que Girard fera droit, qu'il accepte même d'être jugé, il doit fuir en toute hâte, poursuivi par d'atroces menaces [3]. Il était trop tard évidemment pour qu'une tentative de cette nature pût réussir. Après une défaite cuisante, mais de portée limitée, Charles n'allait pas accorder ce que naguère il avait avec colère refusé à Bégon. Il n'était pas homme à renoncer à une facile revanche. La générosité n'avait jamais été son fort et, à tout prendre, elle n'était plus de saison. Girard d'ailleurs, à supposer que ses intentions fussent bonnes, pouvait-il si facilement s'estimer quitte de tant de fautes et d'erreurs? A coup sûr, les hommes, et Dieu à plus forte raison, étaient en droit d'exiger de lui mieux qu'un geste de soumission tardive et intéressée. L'ironique sourire avec lequel il accueille la réponse du roi montre que la démesure plus que jamais l'aveugle. Elle ne tarde pas à lui faire

---

1. L. 434 :

Ere sabunt Franceis e Borgenun
Girart fait de Teuri la traiciun,
E la quez a Foucher e a Boson.
Eu l'en rent tant con pois lo gaardun. 6420

2. L. 460 :

Pois li derem del nostre tot lo gences, 6660
Per que l'ire e la gerre remases...

3. L. 462 à 466.

oublier toute prudence, à lui suggérer les décisions les plus folles.

Fouque en effet, toujours aussi sage et dévoué, lui conseille de s'emparer de quelque haut baron. Une telle capture fournirait un gage et peut-être inciterait Charles à se montrer moins inflexible. Girard préfère risquer le tout pour le tout dans une suprême bataille. « Mieux vaut en finir sans attendre davantage, s'écrie-t-il, que de demeurer plus longtemps dans l'angoisse ! » Le mot est curieux dans la bouche d'un tel homme [1]. Est-ce une dernière bravade, une dernière manifestation de l'orgueil exaspéré? Est-ce au contraire l'aveu d'une détresse? Et l'âme de Girard, enfin vulnérable à la souffrance, serait-elle moins éloignée qu'il ne le semble de sa rédemption ? A vrai dire, cette rédemption, qui cesse d'être impensable, n'est pas encore commencée. Un pénible châtiment doit la précéder. C'est, on s'en souvient, à proximité de Roussillon, que se décide le sort de Girard, au soir d'une des plus grandes batailles de la guerre. Le comte échappe seul au désastre, Boson ayant péri et Fouque étant tombé aux mains de l'ennemi. Blessé légèrement, il gagne Besançon, où Berte, venue de Dijon, le rejoint : « J'ai laissé derrière moi tous mes fidèles, gémit-il ; comme un couard dont la lâcheté est prouvée, je souffre d'être vivant quand je devrais être mort! [2] » Et c'est le départ pour l'exil, vers la forêt d'Ardenne. Une dernière escarmouche disperse la petite escorte, et les deux époux disparaissent dans la nuit. Ainsi devait prendre fin l'aventure insensée de ce baron qui, selon un mot de Pierre de Mont-Rabei, aurait été, s'il l'avait voulu, le meilleur ami de son roi, mais n'avait su à aucun moment

---

1. L. 480. Trad. P. Meyer. p. 220; éd. Hackett :

Seiner, non puis mais gerre far ne sofrir,
Car non ai ke donar ne que tenir. 6870
S'ai perdut les barons ke suel monir.
E vuel melz achebar e breu fenir
Que maner en temor ne tant langir.

2. L. 502. Trad. P. Meyer, p. 230; éd. Hackett :

Eu les laiset tras mei lei de felon 7225
E con coars reveiz a volpillon ;
E peise mei que viu, que mors non son !

trouver dans son cœur assez de force pour s'abaisser et servir un autre que lui-même [1]...

Il se vérifie donc que la guerre de Civaux non seulement ne fait pas double emploi avec la guerre de Vaubeton dont elle est le complément nécessaire [2], mais encore ouvre de nouvelles perspectives et amorce un magnifique élargissement du drame. Certes, dans cette seconde partie, il arrive qu'une contradiction de détail arrête les lecteurs méticuleux. Il arrive même que, dans les discussions qui opposent les adversaires, certains arguments ou certains changements d'attitude surprennent. Mais dès qu'on veut bien prendre la peine de vivre la situation avec les personnages, on comprend que le poète, conscient de la complexité des problèmes et des caractères, essaie de rendre cette complexité par des symétries, des contrastes, voire des revirements ou des inconséquences. On comprend aussi qu'il a obéi à des intentions précises en ménageant de puissantes gradations. Il a bien pris soin au début du poème de ne pas donner tous les torts au même personnage, les responsabilités devant être partagées aux origines du conflit. Mais bientôt, derrière les arguments juridiques, parfois flottants et équivoques, avancés par les deux adversaires, il fait apparaître l'irrésistible déchaînement des passions destructrices. Les premières fautes en entraînant d'autres, ce qui initialement pouvait être évité ne le peut bientôt plus, parce que chaque péripétie de la lutte aggrave les antagonismes. Une sorte de fatalité se développe ainsi, dont il n'est plus possible de se dégager et qui conduit à une inéluctable catastrophe. Simultanément, tandis qu'apparaissent les ressorts psychologiques du drame, sa signification se précise. Quiconque en effet s'insurge, même à bon droit, contre un mauvais souverain, s'attaque moins à un homme indigne qu'à une fonction sainte. Quelque juste qu'elle pouvait être à l'origine et dans le cadre des relations d'individu à indi-

---

1. L. 494. Trad. P. Meyer, p. 226 ; éd. Hackett :

Or podez veïr conte de ris bofei,
Sel ploges, ke ben fus a nostre rei ;
Mais ne trobe sos cor con se soplei,
Ne com puiche servir autrui que sei. 7075

2. Cf. *supra*, p. 372 et suiv.

vidu, une cause devient donc mauvaise dès qu'il s'avère qu'elle menace des valeurs ou des principes de portée générale, et de ce fait garantis par Dieu lui-même. Certains se sont étonnés précisément que Dieu, après s'être manifesté à Vaubeton, s'abstienne de paraître au cours de la guerre de Civaux. Mais n'est-il pas en réalité, durant cette guerre, plus présent que jamais? N'est-ce pas lui, plus que Charles, qui frappe en Girard le crime de démesure, ce crime dont l'impunité ne signifierait pas seulement la mort d'une société mais encore la démission du Christianisme ? Et pourquoi recourrait-il au miracle? Inscrite dans ses desseins providentiels, la défaite du révolté est aussi dans la logique des choses. Apparaissant à la fois naturelle et juste, voulue et nécessaire, elle n'en frappera que mieux les imaginations. Mais pour qu'elle prenne tout son sens, ne convient-il pas qu'elle soit plus encore qu'un châtiment, une leçon? C'est donc au-delà d'elle, dans une rédemption du héros, que le drame doit trouver sa véritable conclusion. Effectivement les négociations plus ou moins sincères dont Girard a pris l'initiative et surtout l'aveu d'angoisse qui lui échappe avant de tout risquer dans une dernière bataille prouvent qu'il demeure capable de répondre un jour à l'appel de la grâce.

Imaginer et décrire cette rédemption était une entreprise digne d'un grand poète. Girard ne pouvait, en effet, ni se transformer en quelques heures, ni obtenir seul son salut. Il n'était pas homme à s'avouer vaincu, encore moins à reconnaître spontanément ses erreurs. Il risquait plutôt de s'obstiner ou de sombrer dans le désespoir. Quelqu'un devait l'aider à se ressaisir et à accepter une longue et douloureuse expiation. Mais l'étonnant auteur de la chanson franco-provençale sait où il va et il a tout prévu. Au moment même où il accable son héros et l'expose à tous les dangers, il nous le montre aussi recevant la précieuse récompense du seul acte vraiment généreux qu'il ait accompli au cours de sa vie. Lorsqu'en effet, au début de sa carrière, Girard a accepté l'échange des fiancées dans les conditions que l'on sait, il s'est acquis deux dévouements qui vont désormais conjuguer leurs efforts pour le tirer de l'abîme. Et c'est par eux que Dieu, sanctionnant le bien comme le mal, va agir pour ramener à lui l'intraitable proscrit.

La soudaine réapparition de Berte et d'Elissent dans le récit

a soulevé, on s'en souvient, diverses critiques. Il est cependant indispensable que les deux femmes, après avoir bien malgré elles contribué à provoquer le drame, s'emploient de leur mieux à lui trouver un heureux dénouement. Elles auraient pu, dira-t-on, y songer plus tôt. Rien ne les empêchait, en effet, de jouer depuis le début du conflit un rôle modérateur, qui les eût préparées à celui que leur destinait l'épilogue. Mais qui ne voit, comme Lot l'a justement fait remarquer, qu'au cours des guerres de Vaubeton et de Civaux leurs interventions eussent été déplacées, et surtout parfaitement inefficaces ? En revanche, la défaite de Girard crée une situation nouvelle. Il ne s'agit plus désormais de droit féodal, de politique ou de stratégie. Un homme est là seul et pourchassé, dont la vie et l'âme sont en péril mortel. L'affection et la sollicitude de Berte ont alors l'occasion, le droit et le devoir de se manifester, et elles se dépenseront avec d'autant plus de succès qu'elles auront été jusque-là plus discrètes. Révélant à la faveur même de l'adversité leurs plus inestimables trésors, elles sauront toucher, consoler et convaincre. Et ce que l'épouse aura ainsi obtenu permettra à l'amie, à la reine Elissent, de s'interposer à son tour, habile et séduisante, pour apaiser le roi. Qu'aurait-elle pu faire si Girard au préalable n'avait fourni la preuve de ses meilleures dispositions ? Tout cela entre dans un plan parfaitement logique et concerté, que le poète a mis en œuvre sans une seule défaillance. Le prologue de la chanson fait naître à la fois une menace et un espoir. Successivement, le récit proprement dit et l'épilogue les réalisent. L'un, en décrivant les déchaînements de la jalousie, de l'ambition et de l'orgueil, oriente le drame vers une solution tragique. L'autre, en rendant toutes leurs vertus à l'amour et au sacrifice, dénoue la crise et sauve le héros. Qui ne voit que la signification humaine et religieuse de ce prodigieux redressement sera d'autant plus claire que le contraste sera plus accusé entre la damnation qui s'annonce et la rédemption qui s'opère enfin ? Reprochera-t-on à l'auteur d'avoir trop accusé ce contraste ? De toute évidence, les solutions qu'il a retenues étaient bien, leur dans antithétique simplicité, celles qui pouvaient le mieux servir ses desseins.

Mais la beauté de l'ensemble ne doit pas faire oublier la richesse

du détail. La démesure, la démesure sous sa forme la plus grave, celle qui dresse l'homme contre ses semblables et finalement contre Dieu, a donc conduit Girard à la catastrophe. Mais l'idée qu'il vient de recevoir le juste salaire de ses fautes n'est pas encore entrée dans son esprit. Lorsqu'il s'enfonce dans la forêt, seul avec Berte, il persiste à se croire victime du sort ou victime de ses ennemis. Une seule volonté l'anime, prendre sa revanche, par n'importe quel moyen. Cependant, si son obstination persiste ou augmente, si son orgueil se révolte, il ne laisse pas d'être profondément ému par l'attitude de Berte; il l'est d'autant plus qu'il se sent malgré tout désemparé. Cette fidélité dans le malheur, ce dévouement, cet esprit de décision de la part d'une femme jusqu'à ce jour si effacée ne lui apportent pas seulement un réconfort. Ils suscitent en lui les premières impulsions généreuses qu'il ait depuis longtemps ressenties, l'admiration et la reconnaissance. Il commence à comprendre l'inestimable prix d'un sentiment désintéressé. D'emblée l'amour de Berte a donc remporté un précieux avantage. Il lui suffira de ne pas se démentir un seul instant pour obtenir de nouvelles et plus décisives victoires.

Les deux époux sont maintenant devant l'ermite de la forêt. Lui, raconte complaisamment ses malheurs et les déplore; puis, s'emportant soudain, il proclame son nom, jure de reconquérir sa terre. Elle, au contraire, prie silencieusement. C'est alors que le saint homme intervient. Girard, devant ses reproches, veut bien reconnaître qu'il a quelques torts, mais il accuse sa jeunesse et surtout refuse de se repentir. De nouveau le mot de vengeance est sur ses lèvres. Une pensée plus criminelle encore lui vient même à l'esprit : « Si je puis recouvrer des armes et un cheval, assure-t-il, je reviendrai en France, chevauchant nuit et jour. Et lorsque Charles ira chasser dans ses grands parcs, je sais les endroits où il aime tendre son arc. Là, j'espère me venger enfin de sa personne détestée ! » Et ce n'est point une vaine parole : assassiner le roi est bien le forfait dont il rêve ! On devine l'émoi de l'ermite; en dépit de l'appel angoissé de Berte, que peut-il pour un pécheur de cette sorte? « Je ne sais rien dire de plus, soupire-t-il tristement; car vous avez perdu ce monde-ci et l'autre ». Pourtant, il va tenter un dernier effort; mais ici une

traduction ou une paraphrase ne sauraient suffire ; il faut citer le texte original :

« Bons om, co dis l'ermites, ke n'as paor,
Qu'en ton jovent as fait tante felor,
E as en mal usat de tei la flor.
Encore vols ocire ton seignor!
Ja puis ne troberas clerc ne saintor,
Ne bibe, n'apostoille, ne doutor
Qui te dun penitance a negun jor.
Que la devinitaz e li autor
Nos mostrent en la lei au Redenptor
Qual justise on deit faire de tracor :
Desmembrar a cheval, ardre a chalor;
La poudre de celui, lai o chai por,
Ja pois n'i creistra erbe ne labor,
Arbres ne rins qui traie à verdor ».
Non pout mudar la donne que non plor :
« Girart, por quei fazez tant grant folor?
Pardonaz tote genz mal e iror,
E a Carlon lo rei enperador.
— E donne, e eu si faz, per Deu amor ».
E l'ermites respont : « Deu en aor,
E de sa part me clam vostre fessor;
Que sil faiz de bon cor e senz dotor,
Enquor auras barnat, terre e onor! »

Point n'est besoin d'insister à la fois sur la simplicité et sur la vigueur de ces quelques vers, qui rappellent les meilleurs passages du *Roland* d'Oxford. Ici et là, on est en présence du même art austère, d'un art qui n'a pas besoin de se forcer pour atteindre le sublime, parce qu'il sait rester vrai et naturel, dans les moments les plus pathétiques ou les plus décisifs. La grâce a donc soudain transformé Girard, alors que, décidé à commettre le pire des crimes, il allait achever de se perdre. Dieu s'est servi de Berte, dont il exauçait en même temps les prières et récompensait les vertus. Il lui a inspiré une supplication qu'il savait autrement efficace qu'un sermon. L'amour, l'amour seul en effet, pouvait avoir raison de Girard. Mais en répondant à cette tendresse à la fois si humaine et si céleste, qui le ramenait vers Dieu, le terrible vaincu n'avait encore formulé qu'une promesse. Il lui restait à la tenir, s'il voulait

mériter pleinement le rachat dont elle lui ouvrait maintenant le chemin.

Témoin émerveillé de cette victoire, le bon ermite fait aussitôt de son mieux pour l'exploiter. Il impose une sévère pénitence, puis il bénit le couple qui s'éloigne dans la forêt. Une première rencontre va mettre à l'épreuve les bonnes dispositions de Girard. Des marchands lui apprennent la mort du roi de Hongrie, chez qui il pensait trouver refuge. Ils lui révèlent surtout les ordres impitoyables que Charles Martel a partout fait proclamer. Mais ce qui lui est de beaucoup le plus odieux, c'est d'entendre ces hommes maudire spontanément son nom détesté, pour eux synonyme de guerre et de destruction. Berte a la présence d'esprit de répondre la première, par un pieux mensonge : « Girard est mort, je l'ai vu mettre en terre! » Lui au contraire, contenant mal son indignation, esquisse un geste menaçant. Par bonheur, fidèle aux ordres de l'ermite, il ne porte aucune arme. Mais qu'eût-il fait, s'il avait encore disposé de son épée?

Or ce premier incident, on s'en doute, n'est que le commencement d'un long calvaire. Il faut d'abord faire face aux privations et aux intempéries. Plus d'une fois, Girard regimbe contre l'adversité et Berte éprouve quelque peine à l'apaiser. A vrai dire, dans l'état de dénuement où il se trouve, il risque surtout de perdre courage, ce qui serait un péché autrement grave que la révolte. Mais la comtesse est là, guettant le moindre signe de défaillance : « Dieu prend justice de toi, dit-elle, à la fois douce et persuasive; Dieu prend justice de toi, qui fus orgueilleux, batailleur, avide, de toi qui causas la mort de tant de gens. Souviens-toi de la pénitence imposée par l'ermite et songe aussi aux jours meilleurs qu'il a promis![1] » Et certes, sans cette constante présence de la sollicitude et du réconfort, sans cette voix aux accents angéliques toujours prête à conseiller, jamais le banni n'aurait eu la force de vivre. Car ne lui

1. Cf. Laisse 528 :

Er en prent Deus justise, lo dreiz jujaire.
Menbre tei del saint ome del bois de caire, 7595
Qui te det penitence de mal retraire.
Enquore auras t'onor, si la vous faire.

seront épargnées ni les rigueurs de la maladie, ni les brutalités d'un hôte sans pitié. Un soir pourtant, comme ils sont tombés dans la boue du chemin, lui toujours fiévreux, elle épuisée de l'avoir portée dans ses bras, un homme charitable les recueille enfin. Ce secours providentiel vient à son heure, car, peu à peu, grâce à Berte, le comte s'est courageusement résigné. Il a compris la signification de ses souffrances ; de bon cœur il consent à se faire charbonnier, tandis que sa compagne se consacre à des travaux de couture. « Ce fut vraiment un miracle que Dieu fit là pour Girard, commente le poète : s'il n'eût été proscrit et abandonné, jamais un être aussi intraitable n'aurait renoncé au mal ; jamais il ne se serait converti ! [1] » Encore fallait-il que l'expiation fût à la mesure des fautes passées. C'est pourquoi, bien qu'adoucie, elle se prolonge au-delà de vingt années. Plus courte, elle n'eût obtenu qu'une transformation incomplète et sans doute passagère.

On se rappelle dans quelles conditions elle s'achève. Ici encore le texte mérite d'être relu sans coupure :

Vin e dous ans [s'en] vont eisi vivent,
Entros c'a une feste caren-pernent.
Vassaus qui doit quintane lo jor la rent...
Girar la vait veeir o l'autre gent ; 7736
E fu loines des autres, en son gesent,
Entres braz sa muller qui char lo tent.
La donne les vassaus veit burdissent.
E menbret li de loin [del] nuriment
De Girart, qui solie faire ensement.
E ac tal dol el cor, par poi ne fent.
L'aige li chiet des uelz e l'en descent ;
Sor la barbe Girart li vait chaent.
E li cons se drecet, dis son talent : 7745
« Donne, or sai ke tes cor vers mei repent
Care t'en vais en France senz maintenent ;
[E] eu te jurerai sor sains vertent
Jamais ne me veiras, ne tei parent.
— Or oi, co dist la donne, senz de jovent.
Seiner, per quei parlaz tant malement ?

1. Vers 7670 et suiv. Rappelons que Girard a changé de nom et que sa dernière retraite est la ville d'Aurillac.

Ja Damlideu no place, omnipotent,
Que eu ja vos gerpis a mon vivent,
Ne mais cau me saudrie en foc ardent ».
E lo cons la baisat senz maintenant.

— « Seiner, se mes conselz en fus auiz,
Nos tornesem en France, o fus nuiriz.
Or a vint e dous ans qu'en es eisiz,
E essez de mau traire roz e fraitiz.
E si podez trobar l'enpereriz,
A cui vos fustes ja amius pleviz,
Je non ert tan fel Carles sos mariz,
Ne vos i quere plai dunt ers gariz ».

L'initiative du retour vient donc, comme il convenait, de Berte. Girard ne pouvait de lui-même, en effet, mettre fin à ses épreuves sans aussitôt faire douter de son repentir. La comtesse au contraire était en droit de s'attendrir au spectacle d'une fête chevaleresque ; en droit d'évoquer le passé avec nostalgie ; en droit surtout de croire enfin sonnée l'heure de la réhabilitation. Cette réhabilitation promise par l'ermite, elle la sait maintenant méritée, car mieux que personne elle a compris la signification de ces vingt années de misère et de renoncement. Et les paroles qu'elle prononce ne lui ont-elles pas été dictées par Dieu lui-même ? Le ciel, en effet, pouvait maintenant faire confiance à Girard... Tout à la reconnaissance et à la joie, le proscrit accueille comme il convenait les suggestions de Berte ; il n'est plus l'orgueilleux baron d'autrefois ; il ne songe plus un instant à une possible revanche ; timide et craintif à la pensée d'un heureux retour des choses, qu'il ne lui est plus interdit d'entrevoir, il se laisse docilement conseiller et conduire. Il s'en remet entièrement à la sagesse de Berte, et bientôt à l'amitié d'Elissent.

Amitié équivoque ? Répétons plutôt qu'entre le comte et l'impératrice les liens qui se sont noués jadis n'étaient pas ceux de l'amour courtois. Ni lui ni elle, à la pensée de ce qu'aurait pu être leur vie commune, si le mariage projeté — et par eux souhaité — s'était réalisé, n'ont entretenu le moindre désir coupable. Les gages qu'ils ont échangés l'ont été devant témoins. L'un de ces témoins était Berte, Berte qui a conservé le précieux anneau offert à Girard par Elissent, Berte qui aujourd'hui pro-

voque la rencontre au moutier d'Orléans. Non, après tout ce qui s'est passé depuis tant d'années, il n'y a plus dans ces cœurs meurtris que le souvenir des services rendus et des obligations réciproques. Si les sentiments éprouvés sont complexes, ils sont purs; ils n'ont pas à se cacher et personne ne les suspecte, parce qu'ils n'ont jamais donné prise au soupçon. Le texte est parfaitement clair et ce serait le trahir que de lui prêter on ne sait quels sous-entendus.

La grande scène de reconnaissance à laquelle il nous fait assister peu après mérite la célébrité dont elle jouit, et l'on comprend que dès le XII^e^ siècle elle ait tenté le ciseau d'un sculpteur. Girard, déguisé en pèlerin, s'est d'abord présenté aux portes du palais. Brutalisé par un garde, il s'est retiré inquiet : ne risquait-il pas, en se mêlant à la foule, d'être reconnu par ses ennemis ? C'est alors que Berte lui a proposé de se rendre à l'église, où la reine doit passer en prières la nuit du Vendredi Saint : à la vue de l'anneau, elle comprendra tout et offrira sa protection. L'obscurité s'est faite. Entourée d'une longue cohorte de clercs, Elissent paraît ; puis elle va se recueillir, sous une arcade, devant un autel faiblement éclairé. Le poète, on le voit, n'a pas négligé le décor, et ce faisant, il manifeste une fois de plus ses dons exceptionnels :

Car le jor es passaç el sers venguz,
Que la nuiz fu meiade, l'orlei chaüz,
Aiduns fu grant la noise e le tanbuz
De moinges, de chonoines, de clers menuz.
La reïne au moster en vait pez nuz,
E Girarz se levet, lau es venguz.
A un autar desoz uns arvoluz
La la trobet orent a pau de luz.

Pathétique, le dialogue s'engage aussitôt. D'abord discret, le comte s'enhardit ; à ses objurgations de plus en plus pressantes, il mêle bientôt des allusions précises, et risque enfin le redoutable aveu :

« Donne, por amor Deu, qui fait vertuz,
E per amor des sains qu'avez quesuz,
E per [amor] Girart qui fun tes druz,
Donne, te cri marcet, qu'ere m'ajuz. »
La reïne li dis : « Bons om barbuz,
Que sabez de Girart ? qu'es devenguz ?

— Donne, per toz les sainz ke vos preiaz,
E per l'amor de Deu, qui aoraz,
E per aiquele virgre dum el fu naz,
Si vos Girart lo comte is loc veiaz,
Car me dijaz, reïne, queu feriaz ? »
La reïne respont : « Bons om barbaz,
Mult facez gran pechat qu'en conjuraz.
Donaz i vougre aver trente citaz
Por quei le cons fus vis e eugest paz
E tote la onor dun fu jetaz. »
Dunt s'est lo cons de li faiz plus privaz,
E bailla li l'anel e dist : « Veiaz,
Qu'eu sui aquel Girarz dun vo dijaz. »
E quant ele lo tec, coinut l'assaz.
Onques lai lo devenrens n'i fu gardaz :
En is loc fu Girarz set veiz baisaz...

Nul poète n'a su faire parler ses personnages avec plus de tact, et en même temps plus de chaleur, dans des circonstances aussi délicates. Mais la situation se prête mal aux effusions attendrissantes. Elle requiert des décisions et des actes. Elissent est femme à le comprendre. Ce qu'on attend d'elle et ce qu'elle est prête à entreprendre est simple autant que difficile. Il s'agit de rendre à un proscrit détesté son honneur, ses biens, son rang ; il s'agit, par un pardon réciproque, d'apaiser une querelle, dont le rebondissement serait pour le royaume un désastre. Or, si Girard a changé, d'autres, au terme de ces vingt années, ruminent toujours leurs rancunes. Ils sont en droit de tout craindre de l'homme qui reparaît, et peut-être ne fera mine de se soumettre que pour mieux se venger. Mais la reine a son plan et tout de suite se met en devoir de l'appliquer.

Pas un instant, elle ne songe à faire appel à des juges ou à des arbitres. L'affaire n'est pas de leur compétence, et les questions de droit qu'elle peut soulever seront réglées plus tard. Ce qu'il faut, en effet, c'est agir immédiatement sur les âmes, calmer les passions, susciter des sentiments généreux. Certes, Elissent peut compter sur Girard. Elle connaît son repentir. Elle sait qu'il place en elle tous ses espoirs, qu'il suivra scrupuleusement tous ses conseils. Et elle a les moyens d'assurer, au moins pendant quelques jours, sa sécurité. Par ailleurs, elle est sûre de son pouvoir sur le roi — à condition d'être habile :

« *Tot aital comme vuel ai mon seinor* » — « je fais de mon Seigneur ce que je veux », s'écrie-t-elle. En outre les circonstances sont favorables. Le Vendredi Saint est le jour où les clercs exhortent les hommes au pardon des offenses, où un roi digne de ce nom se doit, en les écoutant, de donner le bon exemple à ses barons. Elissent s'empresse de rappeler la noble coutume et, à son appel, un évêque invite Charles à la suivre. Il s'exprime avec tant de chaleur que le monarque, avant d'adorer un fragment de la vraie croix, promet de faire grâce à tous ses ennemis. La reine, avec beaucoup d'audace, saisit aussitôt l'occasion qu'elle a fait naître : « Sire, dit-elle, écoutez un songe qui ne se vérifiera pas. Cette nuit, avant le jour, j'ai cru voir le comte Girard; il entrait par cette porte et jurait sur les reliques, en homme loyal, que jamais, tant qu'il vivrait, il ne vous ferait mal ni ennui [1]. » Le roi l'a écoutée sans humeur; il formule même un vœu, qui semble sincère : « Que Girard n'est-il ici ! Je voudrais qu'il fût sain et sauf. Et pourtant il m'a fait guerre mortelle et m'a causé, ainsi qu'aux miens, mille douleurs poignantes [2]! » Encouragée par ce premier succès, Elissent poursuit : « Sire, accordez-moi un don. Je voudrais savoir si Girard est ou non vivant. On dit qu'il séjourne dans le royaume d'Oton. Roi, laisse-le donc revenir dans ton palais. Pour Dieu et pour moi, pardonne-lui. Il te servira, car il est ton vassal et le meilleur de ton royaume [3]. » Charles se rembrunit, mais il acquiesce. Que risque-t-il à se montrer magnanime envers un ennemi disparu sans doute pour toujours ? En fait, il a donné dans le piège qui lui était tendu. Bon gré mal gré, il ne pourra plus se dédire. Mais d'autres haines restent encore à désarmer, et Elissent se garde bien de l'oublier. Elle obtient donc, le jour de Pâques, qu'à celui du roi s'ajoute un pardon général. Deux barons seulement se dérobent, mais Girard maintenant peut paraître. Charles le reconnaît aussitôt à son large visage et devient noir de colère. Traitant la reine d'enjôleuse, il se retire à l'écart, mais celle-ci le rejoint et l'apaise. Il lui accorde tout ce qu'elle demande, et plus encore qu'elle n'espérait. Girard

1. V. 7905 et suiv.
2. V. 7915 et suiv.
3. V. 7920 et suiv.

recevra « terre en plaine et ville sans forteresse ». Et l'investiture « par le rameau » a lieu aussitôt[1].

La tâche d'Elissent n'est cependant pas terminée. Certes, aucun danger immédiat ne menace plus Girard et rien ne devrait désormais s'opposer à la réconciliation souhaitée. A vrai dire, Charles, tout en se montrant généreux, demeure méfiant. S'il a rendu au proscrit repentant tout ou partie de sa fortune, il a bien pris soin en revanche de limiter sa puissance. Maître seulement du plat pays et privé de toutes ses forteresses, Girard ne sera plus un danger pour personne. Mais supportera-t-il sans regimber l'étroite sujétion qui lui est ainsi imposée ? Il semble pour le moment l'accepter de bonne grâce. Et pourquoi protesterait-il ? Il comprend les raisons de Charles. Il sait qu'en pareil cas, au nom de ses droits éminents, un roi peut exiger le contrôle direct de tous les châteaux d'un vassal [2]. Il formule cependant une pressante requête. Car comment pourrait-il oublier, dans les circonstances présentes, son noble et généreux cousin, ce Fouque dont les conseils, s'il les avait écoutés, lui eussent évité tant d'erreurs et de souffrances ? Fouque mérite bien, mérite même plus que quiconque, de bénéficier de la clémence royale : « Seigneur, dit Girard, Fouque et les siens, ainsi que tous les Juifs de cette cité d'Orléans dépendent de mon fief. Si vous gardez le fief, j'en prendrai mon parti, mais Fouque est depuis vingt ans prisonnier des neveux de Thierry. Rendez-le-moi pour l'amour de Dieu ! — Par mon chef, répond Charles, pas si facilement que vous le croyez[3] ! » L'incident en soi n'était pas grave, mais il pouvait réveiller des passions encore mal apaisées. Effectivement, la situation ne tarde pas à se compliquer et la reine doit faire face à de nouveaux périls.

Le lignage de Thierry, un instant décontenancé par le retour de Girard, se ressaisit et harcèle le roi de ses protestations. Il ne

1. V. 7993 ; c'est la reine qui parle :

Don, quan l'as pardonat ire e orguel,
Rendes li terre plane, borc senz caduel...

2. Voir plus haut p. 343 et suiv. et en particulier p. 352, note 2 ce qui a été dit à ce sujet. On constate qu'une fois de plus le texte évoque des réalités très concrètes, et qu'une fois de plus ce réalisme invite à situer au XII[e] siècle la composition de la geste.

3. L. 552, vv. 8000 à 8006 ; trad. P. Meyer, p. 253.

se borne pas à évoquer le passé, un passé qui appelle vengeance. Il considère aussi le présent et l'avenir. Fouque est depuis sa capture enfermé au château d'Oridon, sous la garde d'Aupais, la propre fille de Thierry. Or celle-ci, déjouant les sinistres calculs de ses neveux et cousins, est tombée amoureuse de son prisonnier. Loin de le maltraiter, comme on l'espérait, elle lui a « fait au contraire des chaînes d'argent »; et son plus cher désir est de l'épouser, dès que les circonstances le permettront. Il faut à tout prix empêcher ce mariage détestable, que Girard précisément pourrait, s'il en avait le loisir, favoriser. Charles, en dépit de ses engagements solennels, se prêtera-t-il aux redoutables manœuvres qui s'esquissent ? Et Girard, de son côté, saura-t-il garder son sang-froid ? Car est-il bien sûr qu'en lui le vieil homme soit définitivement mort ? Ainsi l'action, toujours conduite de main de maître, se prépare-t-elle à rebondir. Qu'on ne s'y méprenne pas en effet. La romanesque histoire de Fouque et d'Aupais est peut-être contée avec complaisance, elle l'est même avec beaucoup de brio ; mais l'essentiel est ailleurs. A cet égard aucun doute n'est possible. Le problème qui retient en réalité à partir de ce moment toute l'attention du poète est bien celui qu'il devait poser, celui qu'il s'engageait en quelque sorte à affronter depuis le début de sa chanson, celui qu'effectivement il a su résoudre dans son épilogue. Girard, assagi par vingt années de pénitence, va-t-il, au milieu des remous inévitables qui suivent son retour, et pour répondre aux provocations plus ou moins concertées du roi, céder une fois de plus à la démesure ? Va-t-il ainsi compromettre sa rédemption, qu'on croyait assurée ? Ou au contraire, au bord même de l'abîme, saura-t-il se reprendre ?

La scène décisive se situe à Roussillon, plusieurs années après le retour de Girard. Dans l'intervalle que s'est-il passé ? Il ne sera pas inutile de le rappeler en quelques mots. Charles, on s'en doute, n'a pas su ni voulu faire obstacle aux entreprises des parents de Thierry. Avec son assentiment, ceux-ci ont donc tenté de s'emparer de Fouque et d'Aupais, provoquant une première guerre autour du château d'Oridon [1]. Girard, sur le

1. S'il s'agissait ici de mettre en valeur toutes les beautés du texte franco-provençal, il y aurait lieu de s'arrêter à ce brillant épisode militaire. La guerre

conseil de la reine, s'est retiré dans son ancienne forteresse. Roussillon, en effet, entrant dans l'*oscle* de Berte, avait été remis par le roi à Elissent[1]. Celle-ci pouvait donc en disposer et le restituer à sa sœur, c'est-à-dire en fait à Girard. Ce dernier, comme s'il se méfiait de lui-même, s'impose d'obéir scrupuleusement aux instructions de sa protectrice ; il s'abstient de faire campagne et ce n'est pas lui qui prend l'initiative de marier Fouque et Aupais, après la défaite de leurs adversaires. Elissent

---

d'Oridon est menée par un cousin de Girard, avec un parti de jeunes chevaliers que la reine a su s'attacher. Toutes les opérations sont décrites avec précision et vraisemblance : il y a là une ingéniosité, un réalisme qui évoquent les laisses consacrées à la reprise de Roussillon par Girard dans la première partie du poème. La constatation a son prix, puisqu'elle apporte une preuve nouvelle de l'unité de ce poème.

Quant au rôle d'Élissent, lui aussi mériterait un commentaire. Seule une femme, et une femme sûre de l'amour qu'elle inspire, pouvait impunément mener les acrobatiques négociations qui conduisent finalement à la trêve. En face de la sainte qu'est Berte, cette reine, à la fois sympathique et intrigante, sage et enjôleuse, est un personnage vivant et original, bien construit et nullement sacrifié à celui qui lui fait antithèse. L'auteur qui l'a créé avait autant d'aptitude pour le roman que pour l'épopée. Ses dons étaient aussi variés qu'exceptionnels. Cf. les vers 8875 et suiv. :

Ele trait son vestit e prent meillor,
D'une porpre subtil c'a bone olor.
Ele a blance la car, e la color
Tant bel'e convinent cum rause a flor.
E vait estar denant l'emperador.
« Donne, tornat m'avez a ce soutror.
— Si m'ajut Dex, Segnez, mais au sobror...

1. L'*oscle* (< osculum) est une donation faite avant le mariage par l'époux à l'épouse. Charles a considéré que l'oscle de Berte ne devait pas faire l'objet d'une confiscation comme les propres biens de Girard. Lorsque Berte et Girard ont disparu, il donne donc à Élissent l'oscle de sa sœur. Il n'a jamais été dit du reste que Roussillon ait primitivement fait partie de l'oscle de Berte. Le texte, en racontant les deux mariages, n'a pas soufflé mot de cette affaire. Mais le détail, qui permet de justifier le retour triomphal de Girard dans son château (cf. laisses 559 et suiv.), est parfaitement vraisemblable (cf. v. 8245 et ce qui se passe au mariage de Fouque, v. 8700 et suiv.). Il montre le poète une fois de plus soucieux des réalités juridiques de son temps. Sur l'*oscle* et le *douaire*, cf. Calmette, *loc. cit.*, p. 130 et suiv.

mène seule le jeu et, s'interposant entre les deux partis, obtient finalement une trêve de sept années. Elle doit ce beau succès à son habileté sans défaillance, au pouvoir de séduction qu'elle continue d'exercer sur le roi, et aussi à la sagesse de Girard. Reste à transformer la trêve en paix définitive. Girard, à qui Berte vient de donner deux enfants, s'y emploie tout le premier. Elle et lui mènent une existence sans reproche et Dieu les protège. D'un commun accord ils favorisent à Vézelay le culte de Marie-Madeleine, dont les précieux restes viennent d'être retrouvés. Une vision miraculeuse permet au comte de découvrir à Autun un fabuleux trésor, amassé par les Sarrasins. Généreusement, il le partage avec le roi et celui-ci l'autorise à partir pour Rome afin de veiller au couronnement du jeune Pépin. Le pape, jugeant le moment favorable, décide de se rendre en France pour achever de réconcilier les deux anciens ennemis. Tous les espoirs semblent donc permis. Mais Charles, toujours poussé par la famille de Thierry, reprend soudain ses préparatifs de guerre.

C'est alors que Girard succombe à la tentation. Embrassant du regard son magnifique château et la puissante armée qui campe sous ses murs, il prend dans ses bras son jeune fils et s'écrie : « Ah ! vallée de Roussillon, si longue et si large, où j'ai vu tant de chevaliers mourir, à qui leurs fils ont succédé ! Belle vallée, comme vous êtes aujourd'hui brillante ! De tout autre trésor, je ne donnerais pas un michelat ! Dieu, pourquoi donc un riche homme vivrait-il à l'écart, logeant en son cœur la mesquinerie ? Il faudrait bien de la bassesse pour se séparer d'un tel baronnage, et certes je n'abandonnerai pas de bon gré celui que j'ai maintenant recouvré. Peu s'en est fallu pourtant que je me laisse assoter par la prédication des tonsurés[1] ! » Et

1. V. 9102 :

Hui, vaus de Rossillon, li loins el lat !
Tant chevaler i ai veü armat
Qui sunt mort e finit, e li fil nat !
Genz vaus, cum hui vos vei enluminat !
Autres tresaurs ne pres un micalat !
Dex ! por que vol ris om astar privat,
N'erbergar en son cor escarsetat ?
Car per verguigne e prez e cobaitat,

songeant à son fils, il poursuit : « Non, tu ne seras pas déshérité, non, on ne fera pas de toi un moine !... Il y a assez longtemps que j'accepte de m'humilier. Désormais, je confondrai tous les présomptueux [1] ! » Un baron a entendu ces paroles. Il s'appelle Gui de Risnel et passe pour un vassal fidèle. Mais la folie de son seigneur l'indigne et, dans son désarroi, il ira jusqu'au crime. Promettant à l'enfant de son maître un oiseau d'or, il l'entraîne dans un verger et là, sous un arbre, il lui tranche la gorge. Aussitôt accablé de remords, il revient vers Girard et lui tend son épée : « Comte, dit-il, fais de moi justice. Plus infâme que Caïn, je viens de tuer ton fils. Mais je préfère mourir honteusement plutôt que de voir recommencer la guerre ! » O surprise ! Girard refuse la vengeance qui lui est offerte : « Fuis, malheureux, s'écrie-t-il, et puissé-je ne jamais te revoir ! » Quelques instants plus tard, relevant Berte brisée de douleur, il lui dit doucement : « Dame, cesse de t'affliger. » Et comme elle lui propose de faire maintenant de Dieu leur héritier, il consent aussitôt sans hésitation ni amertume, en chrétien qui s'incline devant les décisions de la Providence :

— Segner, quant Deus non vol no fil sofrer, 9185
Nos fazam, se lui plaist, de lui nostre er.
Melz val od lui donar qu'a nos tener.
— E Dameldeus t'en dunt force e lezer !

L'auteur du *Girart* s'était depuis longtemps déjà révélé un artiste hors de pair. Mais il semble bien s'être surpassé en imaginant, d'après un menu fait historique [2], le prodigieux coup de théâtre auquel on vient d'assister. Car dans ces quelques vers, en même temps que retentit la plus terrible condamnation

---

Bien a cors recredant de malvaistat 9110
Qui se part per son grat de tal bernat !
Enviz m'en partirai, puis l'ai cobrat.
A un petit ne m'ant fals coronat
Tot en fol convertit e predicat.

1. V. 9125 à 9132.

2. Girard de Vienne, fondateur des abbayes de Pothières et de Vézelay, avait en effet perdu un fils en bas âge. On a retrouvé l'épitaphe provenant de la première abbaye ; elle est actuellement conservée au musée de Châtillon-sur-Seine.

qui ait jamais été portée contre la guerre féodale, se décide le salut jusque-là incertain du héros. Rarement, en vérité, un poète a su mieux traduire en aussi peu de mots sa foi impeccable de chrétien, sa connaissance approfondie du cœur humain, sa sévère lucidité de moraliste. Mais il ne suffit pas d'affirmer; le plus bel éloge ne vaut que s'il donne ses raisons.

Certes, un crime comme celui de Gui de Risnel paraît à première vue bien invraisemblable. Son auteur pouvait-il vraiment espérer, en le commettant, mettre un terme à la guerre? Ne risquait-il pas au contraire, en égorgeant l'enfant, de porter à son comble la fureur de Girard, donc d'aggraver la catastrophe qu'il voulait à tout prix éviter ? En réalité, le poète sait parfaitement où il veut en venir. Il a montré dans les épisodes de Vaubeton et de Civaux que les guerres privées pouvaient prendre parfois les proportions d'un véritable fléau social. Quoi d'étonnant si l'imminence de nouvelles batailles soulève chez un Gui de Risnel un sentiment d'horreur et de révolte ? Quoi d'étonnant si le souvenir d'un tragique passé et la crainte d'un avenir plus effroyable encore lui font perdre un instant la raison ? Il fallait vraiment que chez cet homme, pourtant loyal et fidèle, la peur et le dégoût allassent bien loin pour qu'il commît, à leur instigation, le plus stupide et le plus odieux des assassinats. Mais, précisément, c'était là, en faveur de la thèse du poète, un argument que sa brutalité même rendait plus persuasif. D'ailleurs, on ne doit pas oublier que le meurtrier, dans son affolement, ne fait pas fi de toute logique. C'est bien, en effet, à cause de son fils que Girard entend de nouveau se lancer à corps perdu dans la lutte. Or supprimer coûte que coûte la cause pour conjurer les effets est une idée qui peut venir à l'esprit; et sacrifier un innocent pour en sauver mille autres est une tentation à laquelle on peut succomber. Gui n'en est pas moins sans excuse, et il n'a pas plus tôt égorgé l'enfant qu'il s'en rend compte. Mais, en s'offrant au supplice qu'il mérite, il ne renonce pas pour autant à défendre devant Girard son inébranlable conviction. Qui, mieux que lui en effet, peut maintenant élever contre la guerre féodale une protestation indignée ? C'est bien pourquoi le cri qu'il pousse en mesurant le précipice qui s'ouvre devant lui s'inscrit dans la démonstration du poète comme un témoignage sans réplique.

Mais comment concevoir la transformation qui s'opère au même instant dans l'âme de Girard ? Qu'apprend donc le crime de Gui de Risnel à cette âme que n'avaient pu jusqu'alors complètement éclairer ni le souvenir de Vaubeton et de Civaux, ni l'amertume de la défaite, ni la rigueur d'une longue pénitence, ni les sermons des clercs, ni le dévouement de deux femmes admirables ? Certes, depuis le jour où, devant l'ermite, il a cédé aux objurgations de Berte, Girard n'est plus un pécheur endurci. Il a fait preuve d'humilité et de sagesse. Il a même courageusement entrepris d'amender sa conduite. Toutefois la véritable signification de l'amour et de la souffrance lui échappe encore, et il n'a que partiellement profité de leurs vertus rédemptrices. En un mot, il a plus reçu que donné, moins offert que subi : un reste d'égoïsme et d'ambition l'empêche de transformer sa tendresse en abnégation, sa résignation en sacrifice. Or seule une totale immolation de soi-même pouvait le mettre à l'abri des tentations, ou du moins lui permettre d'en triompher. Au contraire, tout au long de son douloureux exil, il pense à la réhabilitation qu'on lui a promise. Sans doute fait-il de son mieux pour la mériter. Il n'empêche que son désir le plus cher est moins de s'abandonner à Dieu que de reprendre un jour son rang parmi les hommes. D'où la joie qu'il manifeste à l'idée de reparaître à la cour. D'où surtout les efforts qu'il fait ensuite pour rentrer en possession de ses terres. On s'explique donc qu'après avoir manifesté les dispositions les plus conciliantes, au lendemain de son retour, il ait repris bientôt un peu d'assurance. On comprend surtout qu'exaspéré par l'attitude de Charles, et de nouveau sûr de sa force, il ait reporté sur son jeune fils ses ambitions renaissantes.

Cependant les mérites qu'il a su acquérir depuis le jour où il a consenti à pardonner lui restent et le protègent, malgré ses défis et ses blasphèmes. Une brutale et tragique révélation peut encore lui apprendre ce qu'il ignore, et le sauver. Cette révélation, le crime de Gui de Risnel la lui apportera : avant l'expérience de l'exil, elle ne l'aurait pas convaincu ; maintenant au contraire, elle lui ouvre les yeux et le convertit pour toujours. Jamais, en effet, il ne s'est senti aussi profondément atteint. Tout, dans le drame rapide qu'il vient de vivre, est fait pour

l'accabler, la perte d'un être cher entre tous, la ruine des plus brillantes espérances, l'odieuse trahison d'un vassal, les circonstances du meurtre, l'inutilité de la vengeance. Mais une terrible constatation ajoute encore à son indicible souffrance. Car il ne peut plus s'y tromper. C'est lui-même, par sa démesure, qui a causé la mort de son fils ; lui-même qui, en mêlant l'innocente créature à ses belliqueux projets, l'a désignée aux coups de l'assassin : dénaturé par un coupable orgueil, son amour paternel s'est retourné contre le fragile objet de sa tendresse et de sa sollicitude ! Comment douter dès lors que l'ambition et les entreprises qu'elle suscite ne soient criminelles et néfastes ? Les aveux de Gui de Risnel ne permettent d'ailleurs aucune illusion : sans justifier leur auteur, ils accusent aussi celui à qui ils s'adressent. Par eux, Girard mesure ses responsabilités. Et il ne les mesure pas seulement avec sa raison. C'est selon ce qu'éprouve son cœur meurtri qu'il se juge désormais. Parvenu lui-même au paroxysme de la douleur, il ne comprend que trop, en effet, combien les autres ont souffert par sa faute depuis tant d'années. Leurs peines ne lui sont plus indifférentes. Mais la compassion et le repentir ne lui apprennent pas seulement à renoncer ; ils lui apprennent aussi à offrir. Ainsi le sacrifice ne sera plus pour lui une obligation qu'on subit, ni même un devoir qu'on s'impose. Il s'accompagnera d'un élan généreux et spontané de l'être tout entier ; il répondra en un mot à l'immolation sur le calvaire d'un Dieu d'amour et de charité. Sans doute Girard n'a-t-il encore qu'imparfaitement conscience de la transformation qui s'opère en lui. Mais il est significatif déjà qu'il renonce sans une hésitation à châtier l'assassin. Jamais il n'eût refusé cette tête offerte à sa vengeance, si le sentiment de sa propre indignité ne l'eût accablé. En lui un homme est vraiment né que ses passions ne dominent plus ; un homme que le remords angoisse et qui est prêt à réparer. On ne s'étonnera donc pas qu'allant au-devant des pieux désirs de Berte, il songe bientôt à multiplier les donations. Pouvait-il mieux répudier les erreurs du passé qu'en abandonnant à Dieu tout ce qui avait jusque-là entretenu et exalté son orgueil ?

Désormais, on le sent bien, Girard est à l'abri de toute nouvelle défaillance. Mais jusqu'où ira-t-il sur le chemin qui le ramène au Seigneur ? Car il ne suffit pas qu'on le sache défini-

tivement sauvé. Il importe qu'on mesure encore tous les effets de sa tardive conversion. A ce prix seulement son destin, naguère objet de scandale, deviendra un exemple hautement salutaire. On s'attend donc à voir les derniers épisodes de la chanson prendre un caractère de plus en plus édifiant. Cependant le poète, toujours original et pénétrant, s'est bien gardé d'aller trop vite en besogne. Au moment où la grâce a agi, Girard, en effet, est en pleine action. Il ne peut pas licencier l'armée qu'il vient de rassembler. Il lui faut faire face à l'attaque de Charles. Sans quoi il perdrait tout, tout ce dont maintenant il voudrait faire bon usage. Et, conséquence plus grave encore, il entraînerait dans le désastre ceux dont le sort dépend du sien. Non, on ne peut pas exiger qu'il accomplisse prématurément un geste qui ne serait pas compris, et par conséquent aurait un résultat exactement opposé à celui qu'il convient d'obtenir. Une rencontre a donc lieu, mais combien différente des batailles d'autrefois.

Si l'armée bourguignonne marche sur Troyes, son chef en effet, qui vient de fonder plusieurs abbayes, se prépare bien plutôt à négocier qu'à combattre [1]. Violemment attaqué par quelques écervelés qui se sont portés à sa rencontre pour le repousser, il se contente de riposter victorieusement, car il ne lui déplaît pas de donner une leçon à ses adversaires. Mais ni lui, ni les siens n'abusent de leur succès. Au contraire, Fouque sauve le roi d'une mort certaine, en lui offrant pour s'échapper son propre destrier. C'était bien là le geste d'un vrai vassal [2], et le poète interrompt sa narration pour remarquer : « On était en septembre, et ce fut la dernière armée que le comte Girard assembla : pour rien au monde, il n'eût toléré cette fois qu'on pillât les églises. Au contraire, il a donné

---

1. V. 9228, l. 627 :

Dirai vos, dist Girarz, que ai pensat :
Treiz 'abeïes faire, tot per mon grat,
De mes cuites alos per parentat.

2. P. Meyer, *loc. cit.*, p. 294, n. 3 fait remarquer que tout vassal, s'il trouve « son seignor en besoin d'armes, a pié entre ses enemis », doit le remonter et tirer du péril, au besoin en lui offrant son propre cheval (d'après *Assises de Jérusalem*, ch. 197, cité par Du Cange, III, 2876).

l'ordre qu'aucun dommage ne soit causé à la terre du roi, hormis l'herbe que brouteront les chevaux. C'est pourquoi il amène en abondance avec lui vivres, vin clair et moût. Et si Charles fut pris, Fouque le secourut et le délivra. Puisse le roi n'éprouver jamais plus pareille frayeur [1] ! » A vrai dire, la situation reste grave. Elle risque même d'empirer, car dans les deux camps les esprits s'échauffent. Un instant Girard donne l'impression qu'il va commettre quelque folie, mais il se ressaisit aussitôt. A Fouque qui s'inquiète, il répond en effet : « Vous voilà de nouveau prêt à me sermonner. Rassurez-vous : dût-on m'arracher une dent, je ne bougerai pas de cette nuit. Demain matin, je ferai selon vos désirs et je me soumettrai à toutes les volontés du roi [2] ! » Et il donne l'ordre de libérer les prisonniers. L'un d'eux, Hugues de Blois, fera de sa part connaître à Charles la bonne volonté qui l'anime. Le message est d'abord fort mal accueilli. La générosité de ses ennemis irrite le roi bien plus qu'elle ne l'incite à la reconnaissance et au pardon : « Girard me croit réduit à l'impuissance, s'écrie-t-il, il veut qu'assiégé, je capitule. Que jamais Jésus n'ait merci de moi si je le fais [3] ! » Accouru de Sens en toute hâte, le pape heureusement s'interpose ; au cours d'un bref tête à tête, il vient à bout de l'obstination de Charles, mais il sait que dans le camp royal le plus grand nombre continue de désirer la guerre. Il décide donc de frapper un grand coup. Il fait rassembler toute l'armée sur les bords de la Seine et convoque Fouque et Girard. A celui-ci il recommande de se présenter en vassal qui cherche paix et amour, à celui-là de se montrer une fois de plus digne de lui-même. Et en attendant leur venue, du haut d'une estrade, il harangue la foule des barons, après avoir invoqué l'aide du Seigneur.

---

1. V. 9265 et suiv., lais. 629 :

Cist ' ost fu en septembre apres aost ;
Aico est la darere quel cons ajost.
E non est giens aiquele que [raubet] crost, (version de P)
Quel dus a comandat qu'al rein non cost,
Mais por fuerre a chevaus herbe l'an brost ;
Qu'asaz meinent viande, vin clar e most..,

2. Cf. laisse 633 et v. 9314 et suiv.
3. Cf. v. 9343 et suiv.

Ce discours, qui amènera la réconciliation définitive des adversaires, est digne de la cause qu'il plaide avec éloquence : « Écoutez-moi, grands et petits, nous sommes de Sainte Église les légitimes pasteurs, puisque Dieu a fait de saint Pierre son représentant ici-bas. Mais cette guerre a partout mis le trouble. De méchantes gens, avides de batailles et de pillages, ont détruit et brûlé les églises. Moines et prieurs ont dû prendre la fuite et l'ordre de Dieu a été honteusement renversé. Les pauvres ont souffert bien des maux et la fleur de la chrétienté a péri. Les villes les plus prospères ont été ruinées et le menu peuple est dans les larmes. Il nous appartient donc de vous ramener à de meilleurs sentiments. Au nom du créateur, notre Dieu, et pour qu'une sainte pénitence — car c'est le grand remède des pécheurs — assure votre salut, je vous ordonne de renoncer à la guerre, à la colère et aux veilles rancunes, à l'orgueil et à la violence, à l'envie et à la malice. Ramenez dans vos cœurs la paix et la douceur. Faites briller la clarté à la place des ténèbres. Ce sera profit pour vous, honneur pour Dieu, et avantage pour vos ancêtres. Quiconque meurt en vieille rancune peut être sûr de mettre son âme en grand péril ! » Et comme des murmures accueillent ces paroles, l'orateur poursuit : « Vous êtes venus pour la guerre et le désordre. Mais Girard et les siens sont ici pour la paix et pour l'amour. Que les ventards et les présomptueux cessent de s'agiter. Aujourd'hui, grâce à Dieu, je le sais, on verra l'orgueil abaissé et au contraire exaltée la pieuse humilité, toute rayonnante de blancheur. Contre elle, châteaux et tours ne serviront à rien... Mais écoutez plutôt les offres des comtes. Ils donneront vingt chariots chargés de leur avoir pour réparer les moutiers incendiés, et, sur leurs francs-alleux, ils doteront vingt abbayes, selon notre conseil, pour le salut des pères que vous avez aimés, et qui ont péri dans les combats. A cet accord, les plus intransigeants seraient criminels de ne pas consentir [1] ! »

C'est alors qu'apparaissent Girard, ses parents, ses amis, ses

1. Le texte ici traduit fidèlement se trouve dans les laisses 636 et 637 de l'édition Hackett. La traduction de P. Meyer n'a été modifiée que dans quelques détails (cf. *loc. cit.*, p. 298 et 299). Le sens ne faisant pas difficulté, on n'a pas cru utile de reproduire en note l'original.

vassaux. Ils forment une longue colonne et s'avancent en silence, à pied, déchaux, le chef incliné. Bon metteur en scène, le pape avait prévu l'effet qu'à la suite de son discours, un spectacle aussi pathétique ne manquerait pas de produire : ceux-là mêmes qui se préparaient à regimber n'osent plus proférer une parole, et leur silence interdit permet à l'extraordinaire cérémonie de s'achever dans la dignité et la grandeur. Girard s'est avancé le premier ; il a tendu son épée et s'est prosterné. Le roi aussitôt l'a relevé et ils ont échangé le baiser de paix. Ensuite se sont succédé l'hommage, la foi et l'investiture. Enfin, rentrés en possession de leurs fiefs sans aucune restriction ni réserve, les Bourguignons se sont tournés vers les parents de Thierry d'Ascane et ont humblement fait droit à toutes leurs exigences. Après quoi, le pape a solennellement menacé d'interdit quiconque aurait l'audace de ranimer l'odieuse querelle. Mais les jeunes chevaliers s'inquiètent du retour de la paix, car la guerre est leur occupation favorite et surtout leur gagne-pain. On se hâte de les rassurer. Les moins favorisés seront entretenus et chasés ; en outre un enrôlement général les rassemblera tous sous la bannière de Charles, pour la défense du royaume [1]. Il ne reste plus qu'à jurer tous ces accords par serment. Cela fait, de part et d'autre, les troupes se dispersent.

La paix de Troyes a donc rétabli l'ordre et satisfait la justice. Les liens féodaux ont été renoués, et les victimes dédommagées. Mais les clauses de l'accord ont une portée plus large encore. Elles reconnaissent à la royauté, outre ses droits suzerains, le plein exercice de sa souveraineté. Ainsi devait s'achever, sur le plan humain, un conflit qui avait ébranlé jusque dans leurs fondements la société et le royaume. On a depuis longtemps

---

1. Cf. laisses 641-642 de l'éd. Hackett :

E advizaç les [chevaliers] toz a mostrement ;
Que cascuns ait cheval e gariment. 9500
Ne vos truis degarnis paiane gent ;
Que reames que vaut qui ne defent ?

C'est le roi qui parle ; on voit clairement qu'il entend recenser toutes les forces de son royaume et les organiser en vue d'une tâche commune, d'intérêt national. Il n'est plus question de querelles privées ou d'antagonismes personnels, mais de responsabilités vraiment royales.

compris, en effet, que l'opinion du public et les convictions du poète ne pouvaient pas se contenter, dans la seconde moitié du XII^e siècle, d'une réconciliation qui n'eût pas, en même temps que les bienfaits de la trêve de Dieu, illustré le triomphe d'une grande politique monarchique et nationale, visant à la restauration de l'État. On s'est assez expliqué, chemin faisant, sur toutes ces questions pour être ici dispensé d'insister. Encore une fois, la *Chanson de Girard* ne célèbre pas la juste révolte d'un bon vassal contre un mauvais seigneur. Elle n'exalte pas les âpres joies de l'ambition et de l'orgueil. Elle ne proclame pas la légitimité de la *faide* et des guerres féodales. Elle démontre au contraire la nécessité de la hiérarchie et de la discipline. Elle place l'intérêt général au-dessus des intérêts particuliers. Elle exige la paix intérieure et mobilise toutes les énergies au service du bien commun.

Ces sages préceptes de morale politique et sociale devaient certes être rappelés avec force dans la conclusion du poème. Mais il est bien évident qu'ils ne résument pas à eux seuls toutes les intentions de l'auteur. Ce drame avait aussi à ses yeux une portée religieuse, que la paix de Troyes ne mettait pas suffisamment en lumière. Sans doute cette paix avait-elle été négociée par le pape et obtenue par ses sermons. Elle prévoyait des fondations pieuses. Mais elle était, avant tout, l'heureuse conséquence d'un acte d'humilité chrétienne, le résultat d'une conversion, dont il importait de souligner la valeur et la signification spirituelles. Girard, quelques instants après le meurtre de son fils, on s'en souvient, s'était engagé à faire de Dieu son héritier et il n'avait pas attendu la fin des hostilités pour mettre sa promesse à exécution. Tout l'incite maintenant à ne plus vivre et penser qu'en chrétien. Ira-t-il, ainsi que Berte, finir ses jours dans un cloître, uniquement consacré à la prière et aux bonnes œuvres ? L'auteur a trouvé la solution trop banale. Il a voulu faire mieux. Renonçant à raconter un double moniage, il a préféré recourir au merveilleux et terminer son œuvre par le récit d'un miracle.

Un miracle, déjà, avait mis fin à la bataille de Vaubeton. Par lui, Dieu avait, dans une circonstance éminement grave, manifesté sa réprobation et donné un avertissement solennel. Cet avertissement, longtemps méconnu, ayant été enfin écouté

et suivi, il pouvait maintenant exprimer sa satisfaction, la faire éclater aux yeux du monde étonné et ébloui. Mais la conversion de Girard pouvait-elle vraiment l'inciter à intervenir? Elle était certes exemplaire. Elle ne s'accompagnait pas cependant d'une ferveur mystique assez vive ; elle avait apporté le salut, et non pas la sainteté. Berte au contraire, dont l'angélique douceur et la totale abnégation ne s'étaient jamais démenties, Berte, que l'épreuve avait toujours trouvée prête au sacrifice, Berte était digne des plus exceptionnelles faveurs. Si donc, au terme d'une geste belliqueuse et brutale, les victoires que l'homme est appelé à remporter sur lui-même, pour répondre à l'appel de son créateur, devaient être exaltées, ce ne pouvait être qu'en elle et par elle. D'où le miracle de Vézelay. La scène à la fois simple et sublime à laquelle il nous fait assister ne modifie pas, on le voit, les perspectives que le poème avait ouvertes jusqu'ici. Elle ne fait que les élargir et les prolonger. Car le bel élan de foi qu'elle traduit n'est pas en contradiction avec le réalisme qui caractérise l'ensemble du récit. Il en est au contraire l'aboutissement logique. On ne peut même pas dire qu'il déroute par sa soudaineté : depuis le moment où le drame met en cause le salut de Girard et donne à Berte l'occasion d'exercer ses vertus, on prévoit un envol vers les cimes, et l'on est prêt à accepter toutes les audaces du poète, sachant bien qu'elles ne dépasseront pas la mesure de son infaillible talent.

A ce talent il vaut la peine de rendre une dernière fois justice, en empruntant au texte quelques citations, éclairées au préalable par un bref commentaire. Berte, on s'en doute, profite aussitôt de la paix retrouvée pour réaliser ses vœux les plus chers. Multipliant les offrandes, elle favorise le culte de sainte Madeleine et fonde à Vézelay une abbaye dont elle surveille la construction. Autour du sanctuaire, des foules déjà se rassemblent. Elle-même, encouragée par un rêve qui l'émeut profondément, ne se contentera pas de prodiguer ses richesses. Elle aidera, de ses propres mains, les maçons dans leur travail. En effet, elle a remarqué un mystérieux pèlerin qui ne cessait de transporter sur la colline, pierre, sable, eau et mortier. Le désir lui vient aussitôt de partager ses peines et, pendant un mois, chaque nuit, tous deux, en la compagnie d'un saint prêtre,

poursuivent sans relâche leur pieuse besogne. Mais un chambellan de Girard a observé le manège. Il a vu la comtesse rejoindre à la faveur des ténèbres un inconnu — son amant sans doute. Non content de la soupçonner, il l'outrage et, brutalement repoussé par elle, il la dénonce à son mari [1]. Celui-ci s'inquiète, bien que l'accusation lui paraisse aussi mensongère qu'invraisemblable :

Aï ! contesse, amie, bon cors e genz,
E adreiz e corteis e sapienç,
Humiles amors e dolces e covinenç,
E qual trabail esteit li tiens jovenç,
E en grant paubretat per mei lonc tenç !
Ainc ne me reprocaz toz ris parenç ;
Ains me fus consellers bons e sirvenç ;
De paubretat me traist li tons porpenç,
E tornat en honor tos escienç.
E s'anc lo te pensest, u fu tes senç ?
Ja Deus nen ait marcet d'iccles geuç,
Qui mesclent bons amis e bien voillenç !
Que tun perdras les ols, se tu n'en penç ! »

Et quelqu'un lui ayant reproché de se tourmenter sans raison, il ajoute éploré :

Segner, ke vos dirie ? Ja sui soffrenç !

Mais un de ses plus fidèles conseillers le rassure. Berte n'a-t-elle pas l'autre jour raconté l'histoire de cette pauvre femme de Constantinople qui, voulant participer à la construction de Sainte-Sophie dont le roi se réservait le monopole, nourrissait les bêtes de somme et apportait de l'eau pour verser sur le mortier ? Dieu ayant montré qu'il préférait ces humbles ser-

1. Cf. l. 651, v. 9615 et suiv.

E quant la vit colchade el lit sovine,
E fu en sa chemise doljat de line, —
E a gente facon e color fine ;
Ot tan blanche la car cun flor d'espine, —
Li gars poset se man sor sa poitrine
E vol baillar son cors e sa tetine
E baisar en la boche, quant l'agratine :
« Mar ou vos ou pensastes, gars de cuisine...

vices à toutes les prodigalités royales, la comtesse, sans doute, a voulu imiter ce bel exemple et de la sorte accroître ses propres mérites. Girard hésite encore, mais un songe vient bientôt, de façon mystérieuse, confirmer ses espérances. Berte lui apparaît dans des vêtements plus blancs que le parchemin et plus couverts de fleurs que l'aubépine au printemps. Puis elle lui tend un calice d'or rempli de cette eau changée en vin que Jésus fit distribuer aux convives d'Architriclin, le jour de ses noces, à Cana. N'était-ce pas là le plus significatif des présages ? La preuve que Dieu entendait bientôt non seulement glorifier la sainteté de sa servante, mais encore se servir d'elle pour combler son époux de joies et de grâces ? Ainsi Girard arrive-t-il à Vézelay, préparé au miracle dont il doit être le témoin.

Le poète, on le voit, a réfléchi et calculé. La logique profonde du drame qu'il avait construit l'incitait à recourir au merveilleux. Mais son sens artistique, son tact très sûr, son souci de précision et de vraisemblance l'empêchaient de s'arrêter à des solutions sommaires ou brusquées. Avant de présenter celle qu'il a choisie, il l'annonce, et indique surtout de quelle manière il conviendra de l'interpréter. A cet effet, il analyse l'état d'âme des personnages qu'il soumet à une dernière épreuve. D'un côté, Berte, toujours désireuse de mieux faire, obéit aux ordres de plus en plus exigeants de sa foi, mais s'expose à d'affreux soupçons. De l'autre, Girard, prêt à poursuivre sa conversion, souffre de voir au fond de lui-même s'affronter la confiance et le doute. Tous deux sont en danger, au moment où au contraire ils devraient recueillir le fruit de leurs efforts passés, au moment où surtout leur bonne volonté plus que jamais agissante mériterait d'être encouragée. En réalité, Dieu ne les éprouve que pour donner plus d'éclat à l'aide qu'il va offrir, à la récompense qu'il va accorder. Loin d'ailleurs de les abandonner à eux-mêmes, il leur fait clairement deviner ses intentions providentielles, leur révèle sa présence et son affection. Une fois de plus il les sauvera l'un par l'autre, en même temps qu'il rappellera au monde d'essentielles vérités. On ne peut qu'admirer l'heureuse ordonnance de toutes ces préparations, mais on ne s'étonne pas de la réussite. Il eût été inconcevable qu'une œuvre jusque-là constamment belle et homo-

gène ne donnât pas, au moment de s'achever, une ultime preuve de son unité et de sa valeur.

Le miracle lui-même répond en effet à ce que l'on était en droit d'espérer. On se rappelle qu'un premier prodige dissipe les craintes de Girard et transforme ses doutes en admiration. Une lumière plus vive que celle d'une torche descend du ciel sur la comtesse. Ainsi, ceux qui, dans la nuit, l'épiaient, peuvent-ils la voir, touchant spectacle, tendre au pèlerin un sac que ce dernier emplit de sable :

Li sabluns fu pesanz e granz li sas.
Cel le tient pres de sei e vai detras,
E la contesse enant lo petit pas. (9765)

Tous ont compris, sans une hésitation, que Dieu avait voulu leur révéler lui-même le pieux secret de Berte. Mais tandis que, muets d'étonnement, de gratitude et de joie, ils regardent, un second prodige s'ajoute au premier et en élargit la signification :

Del pie destre (Berte) marchat denant sos dras
E chiet la donne a denz en terre bas.
Li tinaus en estant tot dreit remas... 9768

Cette fois Dieu ne se contente plus de disculper sa servante. Il agrée l'humble offrande qu'elle lui apporte, et la sollicitude dont il l'entoure est celle qu'il réserve à ses saints. Girard, de son côté, comprend l'appel qui lui est adressé : il s'élance, honteux d'avoir un instant hésité :

Quar quant vit la clartet cun clar resplant,
El tinaus cum esteit toz entrenant,
Esi qu'il ne baissat ne tant ne quant,
Dunc ot le cor pitant humeliant.
El le porte detras e el denant; 9790
Entros sunt au moster intrat ou vant.
Si clerc en fant tot trei de laus un chant,
Por la vertu de Deu ke virent grant.
Li cons ot le servise quant jors s'espant.

Il y a dans cette scène des beautés qui frappent immédiatement le regard : c'est d'abord le soudain jaillissement de la lumière céleste au milieu de l'ombre, ce sont les attitudes, les

dialogues, enfin cette montée glorieuse sur les pentes de la colline, jusqu'au moutier, parmi les chants d'action de grâce. L'artiste qui a imaginé ce magnifique tableau était un grand peintre et il avait incontestablement le sens du divin. Mais ce serait lui faire tort que de s'en tenir à cette impression d'ensemble, si favorable soit-elle. Car il a des mérites que seule une analyse attentive est en mesure de dégager. Déjà, en créant tout à l'heure une attente, il a montré qu'à ses yeux le miracle de Vézelay ne devait pas être une manifestation purement gratuite ou ornementale du surnaturel. Quoi d'étonnant si, après avoir soigneusement préparé ce miracle, il le décrit avec plus de réserve encore que d'audace ? Dieu, de toute évidence, ne peut pas se donner en spectacle, ni agir à la légère. Son intervention se produira donc là où, sans désinvolture ni irrévérence, il est permis de la localiser, sur cette colline qui rassemble autour du tombeau de la Madeleine des foules en prières. Et une sainte la provoquera, lorsque, dépassant l'extrême limite de ses forces, elle donnera là de sa foi, de son amour et de son humilité le témoignage le plus émouvant, le plus propre aussi à susciter une contagieuse admiration. Mais ce n'était pas assez d'envelopper cette sainte d'une auréole de lumière céleste. Pour mieux la glorifier, il fallait l'aider à poursuivre sa tâche jusqu'au bout ; il fallait l'aider à transporter sa charge, et obtenir que son époux, lui aussi, en prît sa juste part. Une main invisible, en maintenant la perche suspendue, permettra donc à Berte de se relever et à Girard d'accourir. Ainsi Dieu n'a pas paru. Il lui a suffi de parler et d'agir par signes. Certes, ces signes étaient faciles à reconnaître et à interpréter. Mais on remarquera sans surprise que, s'ils bouleversent un instant le jeu des lois naturelles, ils n'expriment rien d'autre qu'une approbation, un encouragement, un appel : ils laissent les âmes qu'ils éclairent maîtresses de leurs choix et responsables de leurs décisions. Le miracle, en effet, pas plus que la grâce dont il matérialise et facilite l'action, ne peut ni ne doit porter atteinte à la liberté des consciences ; il aide à conquérir la sainteté ou la consacre ; en aucun cas il ne la crée, ni ne l'impose. Le poète, avec sa pénétration coutumière, l'a parfaitement senti. Les deux êtres qu'il nous montre gravissant ensemble la colline de Vézelay, unis dans une même pensée et

dans un même effort, n'ont jamais été plus libres qu'en cet instant où le ciel leur prodigue ses grâces. Le salut qu'ils ont gagné, et dont ils reçoivent ici, chacun selon son mérite, la solennelle promesse, est leur victoire autant que celle de Dieu.

Cette victoire, le poète n'a pas su seulement la préparer et la décrire. Il est non moins heureusement parvenu, il faut le redire, à faire d'elle le dénouement logique de toute la geste qu'il raconte. Sans doute le conflit qui oppose Girard à son roi présente-t-il d'un bout à l'autre un caractère féodal. Mais il a pris très vite une portée plus large, lorsque le révolté, en même temps qu'à la défaite et à la ruine, s'est vu exposé, par sa démesure et finalement son impiété, aux châtiments de l'enfer. A partir de ce moment il devient clair qu'une réconciliation définitive ne pourra intervenir entre les adversaires que si le plus coupable des deux s'est au préalable amendé et converti. Effectivement, au terme de tant de batailles, de négociations et de péripéties, la paix de Troyes ne sera signée que le jour où Girard, ayant triomphé d'une dernière tentation et accepté en chrétien le plus douloureux des sacrifices, sera prêt, pour l'amour de Dieu, à s'humilier devant son roi. Mais qui ne voit qu'une rédemption aussi méritoire — d'autant plus méritoire qu'elle avait été plus pénible et plus longtemps incertaine — devait se traduire par d'autres gestes, d'une signification plus haute ? Comme le dit le dernier vers du poème, les « œuvres » devaient commencer à l'heure même où venaient de cesser les combats. Girard certes était maintenant capable de le comprendre, puisqu'il avait renoncé à toutes ses ambitions terrestres. Mais il lui était difficile d'achever seul ce que, livré à lui-même sans secours et sans guide, il n'eût sans doute jamais entrepris. Le prologue avait pour toujours associé sa destinée à celle d'une femme admirable. Par sa faute à lui, leur mariage avait été l'occasion de longues guerres et de terribles catastrophes; grâce à elle au contraire, il avait été le principe d'un tardif mais exemplaire redressement. Pour parfaire la chanson, l'épilogue devait reprendre et développer toutes ces données. Il resserre en effet les liens qui unissent entre eux les deux époux, au moment où ils sont appelés à recueillir les fruits les plus précieux de leur amour. Mais, soucieux de ne pas intervertir

les rôles, il montre Berte précédant Girard une fois de plus sur le chemin long et escarpé, qui toujours plus loin, toujours plus haut, conduit jusqu'à Dieu. A vrai dire quelques pas seulement les séparent lorsque, chargés du même fardeau et encouragés par le même miracle, ils parviennent au moutier de Vézelay. Pouvait-il en être autrement, puisqu'ils se doivent l'un à l'autre, lui le repentir, elle la sainteté, qui, après tant de luttes et de souffrances, les ont conviés à cette suprême ascension ? Aussi bien comment ne pas songer ici aux propres paroles du Christ, dans la parabole du Bon Pasteur : « Il y aura plus de joie dans le ciel pour un pécheur qui se repent que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de pénitence » ?

*
* *

Les conclusions qui se dégagent de cette longue analyse sont parfaitement nettes. Elles répondent sans équivoque à la question que le présent essai se proposait de résoudre. Comme l'avait soutenu Ferdinand Lot, le *Girard de Roussillon*, tel qu'il nous est conservé dans la version franco-provençale, est une œuvre dont toutes les parties s'équilibrent, se complètent et s'enchaînent harmonieusement. Aucune défaillance digne d'être mentionnée ne compromet à quelque moment que ce soit cette belle et puissante unité. Et ce qui à première vue peut surprendre trouve finalement sa justification, lorsqu'on s'est donné la peine de rechercher les véritables intentions de l'auteur. On aurait tort, en effet, de s'en tenir aux apparences. L'œil apprécie sans peine les lignes principales d'une charpente, les grandes masses d'un édifice. Mais l'esprit doit pénétrer les calculs qui ont déterminé l'agencement des détails aussi bien que la disposition des ensembles. Le poème est conçu pour illustrer une grande idée et enseigner une leçon, et c'est bien à cette idée et à cette leçon que tout se subordonne ; c'est vers elles que tout converge et autour d'elles que tout s'organise, grâce à un jeu parfois subtil de symétries, de préparations, de correspondances et de gradations. C'est bien là le travail d'un architecte de talent.

Ce travail est d'autant plus remarquable qu'il ne se fonde pas uniquement sur une logique toute extérieure. Il suppose,

en même temps qu'un sens épique très sûr, une connaissance approfondie des hommes et de la société du temps. D'un bout à l'autre de la Chanson, les personnages sont vigoureusement individualisés. Cohérents et complexes, il vivent. Coupables ou innocents, ils sont appelés par des voies diverses à une même rédemption, qui les transforme sans les changer. Le drame trouve ainsi dans leurs passions ses ressorts, et l'heureux dénouement vers lequel il s'achemine est le résultat des victoires que chacun pour sa part a su remporter au fond de sa conscience. Qui ne voit en particulier à quel point l'action est commandée par le caractère même du héros ? Girard a un cœur généreux, mais il manque de fermeté et de clairvoyance. L'orgueil et l'ambition ont donc prise sur lui. Quoi d'étonnant si tour à tour il hésite et s'obstine, s'il parle de la paix et tout aussitôt prend des décisions propres à provoquer la guerre ou à la prolonger ? Quoi d'étonnant si, d'erreur en erreur, il s'abandonne à une sorte de fatalité, si, victime des forces qu'il a lui-même imprudemment déchaînées, il répand partout la désolation, dissipe son immense patrimoine et finalement compromet le salut de son âme ? On a besoin des yeux d'autrui, quand on est à ce point aveuglé. Et l'on ne se corrige pas en un jour, pas plus qu'on ne se rachète par un simple acte de contrition ou l'acceptation d'une pénitence. Oublierait-on enfin que les faibles [1] sont plus que d'autres exposés aux tentations et aux rechutes ? Mais quel mérite est le leur si, après de longs efforts, leur redressement, longtemps incertain, s'affirme et s'achève !... Cette rapide esquisse d'un portrait de Girard vaut une démonstration : rarement un héros et sa geste ont été mieux construits à l'image l'un de l'autre.

Le *Girard de Roussillon* ne se recommande pas seulement par ces qualités structurales. Il occupe en effet une place à part dans la production épique française. Certes, les thèmes qu'il exploite et les idées qu'il défend l'apparentent à d'autres œuvres bien connues. Comme elles, il condamne la guerre privée au nom des lois divines et humaines, et il n'accepte de faire de son héros un rebelle qu'à la condition de pouvoir le peindre un

1. Tel est bien le cas de Girard. Qu'on se rappelle à ce sujet le jugement lucide de Pierre de Mont-Rabei, cité p. 470-471.

jour repentant et converti. Mais ces hautes ambitions politiques, morales et religieuses s'accompagnent dans le cas présent d'un exceptionnel souci de réalisme. Réalisme psychologique et réalisme descriptif. On s'est déjà expliqué sur le premier et, à diverses reprises, le second a été mis en relief. A eux surtout l'œuvre doit son originalité et son efficacité. Elle n'a pas cherché l'extraordinaire, comme la *Chevalerie Ogier*. Elle a fait de Girard non un surhomme, mais un personnage représentatif, et par là d'autant plus exemplaire. Elle s'est ainsi obligée à ne rien imaginer qui ne fût strictement conforme à la vie et aux préoccupations de la société dont elle prétendait redresser les erreurs ou rétablir l'équilibre. Elle pose comme ils se posaient, au moment où elle a été écrite, dans le cadre des institutions féodo-vassaliques, le problème de la souveraineté royale et celui de la justice. Et si, mobilisant le christianisme et Dieu lui-même à l'appui des solutions qu'elle défend, elle décrit des miracles, c'est qu'elle a pleinement conscience de l'actualité de son sujet. Il n'est pas indifférent de constater que tous ces traits permettent de la dater avec une relative précision. Telle qu'elle se présente dans la version franco-provençale, elle n'a pu être conçue et écrite que dans la seconde moitié du XII^e^ siècle. Reste à savoir si elle n'a fait que renouveler une tradition déjà ancienne, ou si au contraire elle a créé presque de toutes pièces une geste nouvelle.

La question se pose en effet. On aimerait pouvoir y répondre, afin de rendre pleinement justice au poète inconnu qui a su faire de son *Girard de Roussillon* un chef-d'œuvre. A vrai dire, que ce poète ait peu ou beaucoup inventé n'a pas une telle importance : l'essentiel est qu'il ait traité son sujet en artiste ; supposer qu'il suivait un modèle ne lui retirerait aucun des mérites par lesquels il se recommande le plus à notre estime. En tout état de cause, sa maîtrise est telle qu'on doit le ranger parmi les plus grands. Et cette constatation, en elle-même précieuse, a aussi l'immense intérêt de souligner le rôle capital des auteurs dans la genèse de nos épopées médiévales. Car comment ne pas évoquer le problème des origines au terme d'une étude comme celle qui précède ? La tentation est d'autant plus grande, dans le cas présent, que quantité d'indices invitent à considérer la chanson franco-provençale moins comme

le résultat d'une lente élaboration collective que comme une création de caractère vraiment littéraire.

On sait que les péripéties racontées dans cette chanson ne rappellent que de très loin les événements qui ont marqué la vie de l'authentique Girard du IXe siècle, unanimement considéré comme le prototype du Girard de nos épopées. Certes, le Girard de l'histoire a mené, dans la vallée du Rhône, une politique antifranque qui l'a vigoureusement opposé au roi Charles le Chauve. Mais le conflit a eu, tout le monde en convient, un caractère plus politique que militaire, même à l'occasion du siège de Vienne, dont le poème de Bertrand de Bar-sur-Aube paraît se souvenir. Jamais, en tout cas, Girard comte de Vienne et homme de Lothaire Ier, n'a eu à défendre les armes à la main les biens qu'il possédait sur les terres de Charles le Chauve. Il lui a suffi, pour préserver de toute représaille ses abbayes de Pothières et de Vézelay, de les placer sous la protection du pape. Donc ce qui s'est passé entre 840 et 870, aussi bien dans la vallée du Rhône que dans les régions de Châtillon-sur-Seine et d'Avallon, incitait bien peu à faire de lui un personnage légendaire, propre à devenir, sous les traits d'un belliqueux baron révolté contre son suzerain, un grand héros d'épopée. En dépit de tous ses efforts, M. René Louis n'est pas parvenu à démontrer le contraire. Ni lui, ni Ferdinand Lot, qui sur ce point lui donne raison, n'ont réussi à prouver que toutes les chansons consacrées à Girard s'inspiraient plus ou moins directement de très anciennes cantilènes viennoises. L'hypothèse en tout cas, à la rigueur défendable lorsqu'il s'agit de Girard de Vienne et du poème de Bertrand de Bar-sur-Aube, l'est beaucoup moins lorsqu'on considère Girard de Roussillon. Dans le pays où se situe la geste de ce dernier, on ne pouvait, et pour cause, avoir conservé le souvenir d'aucun épisode guerrier, dont le pieux et pacifique fondateur de Pothières et de Vézelay eût été le prestigieux protagoniste.

Il n'est pas douteux cependant que tous les Girards épiques, comme le Girard de l'histoire, ont été les adversaires d'un roi appelé Charles — peu importe lequel. On a vu même que Bertrand de Bar-sur-Aube évoque un authentique siège de Vienne — devenu il est vrai, sous sa plume, méconnaissable. Il est plus curieux encore de constater que l'auteur de la Chan-

son franco-provençale identifie parfaitement bien son héros avec le comte du IXe siècle. Il sait quelles attaches avait ce comte avec la Bourgogne langroise, quelle prédilection il manifestait pour ses abbayes de Pothières et de Vézelay ; il sait même que son fils, mort en bas âge, était inhumé dans la première de ces deux maisons, aux côtés de ses parents. En revanche il lui attribue, sans le moindre fondement, le fabuleux château de Roussillon, qu'il situe sur le mont Lassois, entre Pothières et Châtillon-sur-Seine. Où a-t-il pris ce nom de Roussillon, inconnu jusque-là dans le pays ? A-t-il transporté sur les bords de la Haute Seine une action naguère localisée dans la vallée du Rhône, ou ailleurs, par exemple en Roussillon ? Et pourquoi l'aurait-il fait ? Enfin, que penser de la langue si curieusement composite qu'il emploie ? Personne n'est jusqu'ici parvenu à démêler de façon satisfaisante pareil imbroglio, et il ne saurait être question, au terme de cet essai, de rouvrir une discussion qui menace de s'éterniser. Il n'est pas interdit toutefois d'avancer un certain nombre de remarques qui, sans faire à l'hypothèse une part trop grande, iraient dans le sens des précédentes analyses et en confirmeraient les conclusions.

Girard de Roussillon, on le sait, est cité pour la première fois dans le *Roland* d'Oxford. Qualifié de *vieux* et rangé parmi les douze pairs, il périt à Roncevaux après avoir joué un rôle purement épisodique. Il est donc permis de croire qu'il était encore, dans les dernières années du XIe siècle, un personnage en quelque sorte disponible. Rien ne prouve, en effet, qu'il ait eu alors une notoriété particulière, ni surtout qu'à son nom ait été associée une geste cohérente et originale. De toute façon, à en juger par le *Roland* lui-même, ni son caractère ni son comportement ne l'apparentaient vraiment au Girard historique du IXe siècle. Qu'a-t-il bien pu se passer ensuite ? Quelqu'un s'est-il un jour avisé de reconnaître, dans le Girard de Roussillon de la Chanson, le Girard comte de Vienne des Chroniques ? On est tenté de le supposer. On est tenté aussi de penser que le rapprochement a été fait là, précisément, où l'on avait quelque raison de se souvenir du comte de Vienne, à Vézelay et surtout à Pothières, lieu de sa sépulture. La trouvaille pouvait servir certains intérêts monastiques, en un temps où bon nombre d'abbayes recherchaient, à des fins de propagande, le

patronage des plus célèbres héros de l'épopée nationale. Elle pouvait aussi donner le branle à l'imagination d'un auteur en quête de thèmes et de sujets. On s'expliquerait, dans de telles conditions, que le comparse de Roncevaux ait pris soudain plus de relief, qu'identifié avec un adversaire résolu de la royauté franque, il soit devenu un de ces révoltés que la mode littéraire du temps aimait à dresser contre un seigneur indigne. Allait-on donner pour théâtre à ses combats la vallée du Rhône, où effectivement le vrai Girard avait tenté de résister à Charles le Chauve ? Certains ont adopté cette solution. Ainsi Bertrand de Bar-sur-Aube ou ses modèles donnent-ils à leur protagoniste le nom de Girard de Vienne et le montrent-ils soutenant, dans sa capitale investie, un siège mémorable, dont ils inventent les dramatiques péripéties. Tel est du moins le point de vue qui s'impose, si, se fondant sur le témoignage du *Roland*, sur le silence des textes et sur la simple vraisemblance, on conteste que les événements du IX^e^ siècle aient jamais pu donner naissance à des cantilènes. En tout cas, autour de Vézelay et plus encore de Pothières, ces événements perdaient une large part de leur signification. On ne les connaissait là que par des chroniques, qui permettaient certes d'imaginer un rebelle, mais ne pouvaient en aucune façon effacer le souvenir toujours vivant d'un grand fondateur d'abbayes. Mais on pouvait retenir le nom cité par Turold, ce nom de Girard de Roussillon qui avait alerté les esprits et excité les imaginations. Dès lors rien n'obligeait plus de localiser l'action à Vienne. Puisqu'il s'agissait d'accaparer un héros, mieux valait, en effet, situer ses admirables mais inquiétantes prouesses dans les lieux mêmes où finalement il avait manifesté sa piété et voulu qu'on déposât ses cendres — auprès de celles de sa femme et de son fils. On alla plus loin : Roussillon devint un château splendide, qu'on se représenta dressant fièrement ses murailles au sommet du mont Lassois, dans les environs immédiats de Pothières. Centre d'une vaste principauté, la fabuleuse forteresse pouvait être le prétexte et l'enjeu d'un grand conflit féodal. Restait à exploiter ces données initiales, c'est-à-dire à construire un drame, à en décrire les causes et les péripéties tragiques, à en imaginer l'édifiante conclusion. Le résultat, on l'a vu tout au long de l'étude qui précède, a été magnifique. Mais l'on mesure beau-

coup mieux maintenant l'étendue et la portée des initiatives qu'il suppose. Car, si ce qui vient d'être dit de sa genèse peut être retenu, le *Girard de Roussillon* présente bien tous les caractères d'une véritable création de l'art. Il est réellement, pour reprendre des formules célèbres, un chef-d'œuvre « qui n'a pas de passé », un chef-d'œuvre « qui est en même temps principe et fin ».

Est-ce à dire qu'au terme de cet essai une prise de position résolument *individualiste* s'impose ? Ce serait certainement aller trop loin, car il faudrait être singulièrement présomptueux pour transformer en certitudes des hypothèses, si ingénieuses ou vraisemblables qu'elles puissent paraître. Il convient d'ailleurs de remarquer qu'aux yeux de certains, seule la théorie *traditionaliste* demeure et demeurera capable d'expliquer le *Girard de Vienne*. Cette attitude prête sans doute à la critique, mais les objections qu'on peut lui opposer ne sont pas, reconnaissons-le, absolument décisives. De plus, en ce qui concerne Girard de Roussillon, le débat peut rebondir. Il y a d'abord le problème de la langue. Car comment se fait-il qu'un héros si authentiquement bourguignon ait été célébré dans une chanson, d'inspiration également bourguignonne, mais écrite dans un bizarre mélange de français et de provençal [1] ? Le texte qui nous est parvenu ne serait alors qu'un beau remaniement ? Et devrait-on admettre en conséquence qu'il profite d'essais antérieurs, autrement dit que plusieurs poètes ont successivement participé à son élaboration ? Mais voici qui est plus inquiétant. Si le *Girard de Roussillon* et le *Girard de Vienne* ont été composés dans les conditions envisagées plus haut, d'où vient le personnage qu'ils ont emprunté, tout en le transformant, au *Roland* d'Oxford ? Ce premier Girard de Roussillon est-il une invention d'écrivain ou le héros d'une antique légende populaire ? De nouveau l'inévitable dilemme reparaît [2].

---

1. Rappelons que les transferts envisagés par divers spécialistes, et notamment par M. René Louis, pour expliquer le fait ont été en général accueillis avec scepticisme. Voir à ce sujet les articles de F. Lot et d'A. Burger.

2. Il va de soi que l'hypothèse envisagée dans le paragraphe précédent appellerait bien des commentaires. Elle ne correspond exactement ni à ce que soutient M. Louis, ni à ce que pensent ses adversaires. Je me réserve de

Il ne faut pas cependant se laisser par trop impressionner. Dans le cas présent, une certitude en tout état de cause se dégage : si, dans la formation des thèmes légendaires ou la rédaction des textes eux-mêmes, des « processus latents de traditionalisation » ont joué, des initiatives individuelles importantes et décisives ont aussi été prises. Qu'il nous soit souvent difficile de préciser si nous sommes en présence d'inventions radicales ou de simples adaptations, peu importe. Il y a eu volonté créatrice, donc fait littéraire, et ce fait littéraire n'échappe pas complètement à nos prises. Le constater n'oblige pas pour autant à refuser toute discussion avec le « traditionalisme ». En réalité, cette théorie a le droit de dire son mot toutes les fois qu'il est question de lointaines et obscures genèses. Mais on doit, en quelque sorte par principe, s'en dégager, dès qu'on se préoccupe d'apprécier le sens et la valeur des textes. Ces textes, il faut bien, de gré ou de force, les considérer tels qu'ils se présentent à nous, les détacher de leur passé, supposer qu'ils forment, chacun pour sa part, un tout, dont quelqu'un est responsable. Car, avant de dénombrer des apports successifs ou des disparates, il importe essentiellement de savoir si l'on n'est pas en présence d'un ensemble homogène et cohérent. Rechercher le plan d'une construction, découvrir les intentions d'un écrivain, devient alors une nécessité et un devoir. Est-ce à dire qu'à ce moment le triomphe de l'« individualisme » est complet ? En fait, le génie ne crée rien à partir du néant, et, au moyen âge, on le sait, il n'offre en général qu'après avoir lui-même beaucoup reçu. C'est en ce sens qu'on a pu écrire des auteurs de gestes qu'ils étaient à la fois artistes et « peuple ». Quant au chef-d'œuvre, qui s'est incorporé tous les mérites et

---

la formuler un jour de façon plus complète et plus explicite, comme je l'ai fait récemment à propos d'Ogier le Danois, qui me paraît avoir une histoire comparable à celle de Girard (cf. *Mélanges Is. Frank*). Il suffira simplement de rappeler ici que M. Louis, partisan de la théorie traditionaliste lorsqu'il s'agit du *Girard de Vienne*, admet un point de vue un peu différent lorsqu'il traite du *Girard de Roussillon*. Il m'a d'ailleurs répondu d'avance dans un gros article intitulé *L'épopée française est carolingienne* (*Coloquios de Roncesvalles*, Saragosse, 1956, p. 327 à 460), et à propos de Girard et à propos d'Ogier. Je ne crois pas cependant que mon raisonnement soit tout à fait un « paradoxe insoutenable ».

s'est enrichi de tous les dons, il n'a pas à partager la louange : qu'il la doive à un seul ou à plusieurs, sa perfection lui appartient. Le Poème, en dernière analyse, importe donc plus que le Poète, et il a, pourrait-on ajouter, plus de *réalité* que lui [1]. Mais il faut bien mesurer la portée d'une telle remarque. Le Poème certes, ne serait-il qu'un remaniement heureux parmi d'autres, peut et doit être tenu pour une véritable production de l'art, quand sa supériorité lui assure une existence véritablement autonome. On ferait donc fausse route en refusant de l'étudier selon les directives de Bédier et de ses disciples. Il n'empêche qu'on s'exposerait à des méprises si on l'isolait une fois pour toutes de l'ensemble auquel il s'intègre, ou si on négligeait les conditions très particulières dans lesquelles les écrivains du moyen âge, et surtout les poètes épiques, ont composé leurs œuvres. En conséquence, s'enfermer dans un « individualisme » rigoureux ou intransigeant serait une erreur : il est indispensable de faire au « traditionalisme » de larges concessions. Qui ne voit en effet qu'en présence de réalités fort complexes il y a bien plutôt avantage à rechercher un accord qu'à entretenir d'irritantes polémiques ?

Apaiser ou dépasser ces polémiques n'est cependant pas une tâche facile. Certains persisteront toujours à trouver chimérique ou paradoxal de vouloir à toute force harmoniser des points de vue qu'ils jugent inconciliables. Et certes, il ne suffit pas, pour obtenir un rapprochement, d'affirmer qu'il est souhaitable ou nécessaire. Il faut aussi démontrer de façon concrète qu'il est possible et qu'il conduirait effectivement à d'importants résultats. Ayant ailleurs, plus d'une fois, exprimé à ce sujet mon optimisme, je me demande aujourd'hui si, dans les

---

1. C'est bien dans cette perspective qu'il a été parlé ici de l'*auteur* du *Girard de Roussillon*. En employant ce terme d'*auteur* (ou de *poète*) nous entendions bien mettre en cause la personnalité d'un artiste, mais nous n'avons jamais nié que cet artiste avait pu contracter de lourdes dettes. En tout état de cause, les éloges que nous avons cru devoir lui décerner tendaient essentiellement à faire apparaître la *qualité du travail* dont l'œuvre est le produit, et à souligner que, dans ce travail, l'*initiative individuelle* avait joué un rôle considérable et déterminant, même si plusieurs et non un seul en avaient successivement assumé la responsabilité.

pages qui précèdent, je me suis véritablement montré logique avec moi-même. Ne dois-je pas craindre plutôt qu'on m'accuse, non sans raison, d'avoir ici mal plaidé en faveur de la concorde, dont pourtant, avec quelque présomption peut-être, je m'étais institué le champion [1].

Pierre Le Gentil.

---

1. Quoi que j'aie pu écrire dans la note précédente, je sens bien en effet qu'on me reprochera d'avoir été plus « individualiste » que « traditionaliste », et en analysant le *Girard* et en faisant allusion à sa genèse... Je tiens à signaler en terminant la très belle mise au point que M. Ramón Menéndez Pidal vient de publier sur le problème ici évoqué, dans son dernier ouvrage : *Poesia juglaresca y orígenes de las literaturas románicas*, Madrid, 1957, p. 333 à 384. Je l'ai connue trop tard pour en tenir compte dans cet article.

MÉLANGES

L'ABBAYE DE BORDESLEY ET LES LIVRES DE GUY DE BEAUCHAMP

L'abbaye cistercienne de Bordesley (Worcestershire), fille de Garendon, fut fondée en 1136 ou 1138. Par la suite la famille des Beauchamp lui a toujours témoigné grand intérêt. Un certain « Willielmo de Bellocampo » en signait la Charte de Fondation, et ses descendants, devenus comtes de Warwick, la comblèrent de dons. De plus, nous avons connaissance d'un acte de donation à perpétuité de quarante livres environ remis à l'abbaye par un certain Guy de Beauchamp, comte de Warwick. L'acte de donation du XIV^e^ siècle est malheureusement perdu ; la seule copie dont on dispose remonte au XVII^e^ siècle et se trouve au folio 18 *b* du MS Lambeth 577[1] dans un recueil d'extraits historiques transcrits vers 1689 par Henry Wharton. Malheureusement Wharton ne comprenait pas toujours ce qu'il transcrivait. Cet historien (1664-1695), fort connu à son époque, et grand médiéviste, fut un des premiers conservateurs de la bibliothèque de Lambeth Palace[2].

De cet acte de donation à l'abbaye de Bordesley, seule la liste des livres a été publiée, assez fidèlement d'ailleurs, par

1. Actuellement à la Bibliothèque de Lambeth Palace. J'ai à remercier Sa Grandeur, l'Archevêque de Cantorbéry et MM. les Library Trustees, qui ont eu l'obligeance de m'envoyer une reproduction photographique de l'acte de donation, ainsi que le conservateur de Lambeth Palace, M. C. R. Dodwell. J'ai à remercier également M. M. Roques, de l'Université de Paris pour plusieurs suggestions utiles, et MM. W. H. Lyons et R. M. Wilson, de l'Université de Sheffield, pour d'aimables renseignements.

2. Son principal ouvrage fut l'*Anglia Sacra* qui n'a pas encore été entièrement remplacé; cette œuvre a eu une forte influence sur Migne pour sa *Patrologie*.

Henry H. Todd dans *Illustrations of Gower and Chaucer*[1], d'où elle a été recopiée et publiée assez incorrectement par E. Edwards dans *Memoirs of Libraries*[2]. Ces ouvrages sont pratiquement introuvables et il serait peut-être utile de transcrire non seulement cette liste de nouveau, mais le document tout entier.

Todd fait l'erreur de penser qu'il est question d'un legs fait par Guy de Beauchamp, pourtant la forme du document montre clairement qu'il s'agit d'un don entre vifs. De plus, Todd date l'acte de 1360[3], en se basant sur la dernière phase : '... le An du Regne le Roy Edward trentime quart'. Ce qui serait exact s'il s'agissait du règne d'Édouard III (1327-1377). Or Guy de Beauchamp, comte de Warwick, mourut en 1315 ; ses fils et petits-fils s'appelaient non pas Guy, mais Thomas, il ne peut donc s'agir que du règne d'Édouard Ier qui porta, lui aussi, la couronne pendant plus de trente cinq ans (1272-1307). D'ailleurs, la dernière phrase correspond mieux à la formule employée pour les noms de roi. Dans les documents anglais Édouard Ier est désigné par son prénom seulement ; Édouard II est qualifié de 'fils d'Édouard' ; mais à partir d'Édouard III on commence à utiliser des chiffres pour désigner les rois d'après l'ordre de succession. Il semble donc que l'acte de donation ait été signé en 1305.

Nous en donnons le texte :

A tus iceux, qe ceste lettre verrount, ou orrount, Gwy de Beauchamp Counte de Warr*wick* Saluz en Deu. Sachez nous aveir baylé, e en la garde le Abbé, e le Covent de Bordesleye lessé à demorer à touz jours touz les Romaunces desouz nomes : ceo est assaveyr, un Volum, qe est appelé Tresor. Un Volum, en lequel est le premer livere de Launcelot. E un Volum del Romaunce de Aygnes. Un Sauter de Romaunce. Un Volum des Evangelies ; e de Vie des Seins. Un Volum, qe parle des quatre principals Gestes de Charles, e de dooun, e de Meyace[4],

1. (Londres, 1810), p. 161-2.

2. (Londres, 1859), i, p. 375-376.

3. N. R. Ker, *Medieval Librairies of Great Britain* (Londres, 1941), p. 7, suit Todd pour la date.

4. Les virgules et les accents furent sans doute ajoutés par Wharton. Faut-il supprimer la virgule et le *et* entre 'dooun' et 'Meya[n]ce', ou faut-il lire : 'dooun [de Nanteuil], et [dooun] de Meya[n]ce' ?.

e de Girard de Vienne, e de Emery de Nerbonne. Un Volum del Romaunce Emōnd de Ageland [1], e deu Roy Charles dooun de Nauntoile. E le Romaunce de Gwyoun de Nauntoyl. E un Volum del Romaunce Titus, et Vaspasien. E un Volum del Romaunce Iosep ab Arimathie, e deu Seint Grael. E un Volum, qe parle coment Adam fust euiesté hors de paradys, e le Genesie. E un Volum, en lequel sount contenuz touns des Romaunces; ceo est assaveir Vitas patrum au commencement; e pus un Counte de Anteypt [2]; e la Vision Seint Pol; et pus les Vies des XIJ Seins. E le Romaunce de Willame de Loungespe. E Autorites des Seins humes : e le Mirour de Alme. Un Volum, en lequel sount contenuz la Vie Sein Pere, e seint Pol, e des autres livres. E un Volum, qe est appelé l'Apocalips. E un livere de phisik, e de Surgie. Un Volum del Romaunce de Gwy, e de la Reygne tut enterement. Vn Volum del Romaunce de Troies. Un Volum del Romaunce de Willame de Orenges, e de Tebaud de arable [3]. Un Volum del Romaunce de Amase [4], e de Idoine. Un Volum del Romaunce Girard de Viene. Un Volum del Romaunce deu Brut, e del Roy Costentine. Un Volum de le Enseignement Aristotle, enveiez au Roy Alisaundre. Un Volum de la Mort ly Roy Arthur, e de Mordret. Un Volum, en lequel sount contenuz les Enfannces [5] nostre Seygnur; comment il fust mené en Egipt. e la Vie Seint Edward. e la Visioun Seint Pol. la Vengeaunces nostre Seygnur par Vaspasien, e Titus. e la Vie Seint Nicolas, qe fust nez en Patras [6]. E la Vie Seint Eustace. e la Vie Seint Cudlac. e la passioun nostre Seygneur. E la Meditaciouns Seint Bernard de nostre Dame seint Marie. e del passioun soun douz Fiz [7] Iesu Creist, nostre Seigneur. E la Vie Seint Eufrasie. e [8] la Vie Seint Radegounde; e la Vie

1. Il faut sans doute lire : ' Romaunce [de] Eaumond [e] de Agoland '.
2. Une erreur pour ' AnteXpt '.
3. Il s'agit évidemment de Tibaud d'Arabie.
4. Comme Todd, *op. cit.*, p. 160 l'a remarqué, il faut lire : ' Amadas '.
5. Une erreur pour ' Enfaunces '.
6. Il s'agit d'une confusion entre Patras en Grèce, et Parara en Asie Mineure, où une tradition a fait naître S. Nicolas.
7. Écrit : ' Filz ' dans le texte, mais le ' *l* ' semble avoir été biffé.
8. Entre ! ' ... Eufrasie. e... ' a été raturé : ' e la Vie Seint '.

S. Iuliane. Un Volum, en lequel est aprise de Enfants, et Lumiere à Lays. Un Volum. del Romaunce d'Alisaundre, ove peintures. Un petit rouge Livere, en le quel sount contenuz mous diverses Choses. Un Volum del Romaunce des Mareschaus, e de Ferebras, de Alisaundre [1]. Les queus Livres nous grauntouns pur nos heyrs, e pur nos Assignes, qil demorront en la dit Abbeye à garder à touz jours, saunz estre donez, vendeuz, ou aloynez *par* nous, ou *par* null de nos heyres, ou de nos Assignes. Issint nedekent, qe bein list à nous, et nos Heyrs etc avaunt dis Seygneurs de Warr*wick*, ou de Aumeleye [2], quel eure, e quaunt nous plerre [3] fere, quere d'eus antreys [4] des ditz Romaunces, pur solas aveyr, e les remaunder à la dist Abbeye, en ceo qe plus des Romāuces et [5] fesoins maunder [6]. E l'avaunt dist l'Abbé de meyme le Lieu, e le Covent grauntont pur eus, e pur lur Successours pur touz jours, qe bein, e leament front la garde des avaunt dites Romaunces; Issint qel ne sofferount, qe les avaunt dites Romaunces estre venduz, ne donez, prestez, ne engagez ne en nul autre manere estre aleynez. E quaunt nous, ou nul de nos Heyrs, mandront nul des avaunt ditz Romaunces, nous ferons fere nos Lettres patentes de les reenveer à la dist Abbeye. En Temonaunce de queu chose les partijs avaunt ditz à yceste escrit hunt mys lour Seaus. Escrites au Bordesleye le premer Iour de May, le An du Regne le Roy Edward trentime quart. Ibidem f. 110.

Ces dons, venant de la bibliothèque d'un très grand seigneur anglais du début du XIV^e^ siècle, se répartissent en cinq groupes : ouvrages de caractère religieux, légendes épiques, romans courtois, littérature didactique et historique.

Les livres religieux formant la majeure partie du don en soulignent, par leur nature, la provenance laïque. Parmi eux se

---

1. Il faut supprimer la virgule et lire : '...e de Ferebras de Alisaundre'.

2. Elmley, village dans le Worcestershire, et berceau de la famille des Beauchamp, comtes de Warwick.

3. Sans doute une erreur pour 'plerra'.

4. Il faut lire : '...quere deus ou treys des ditz Romaunces...'.

5. Le tilde semble avoir été mal compris ; lire : 'en'.

6. Cette phrase n'est pas très claire, quoique le sens semble assez net. Peut-être s'agit-il d'une erreur de transcription.

trouvent bien un Évangile et un Psautier; la Genèse, une « Passion » et un Apocalypse [1]; les *Enfances de Notre Seigneur*, les *Méditations* de S. Bernard sur la Vierge et sur la Passion. Il y a même la *Lumière as Lais* [2], le *Miroir de l'Ame* [3], le *Conte de l'Antéchrist* [4], et les *Autorités des Saints Hommes*. Mais ce sont surtout des *Vies* de saints pour la plupart assez connus : *Vitae Patrum* [5], S. Paul (une *Vie* et deux copies de sa *Vision* [6]), S. Pierre, S. Édouard [7], S. Nicolas [8], S. Eustache [9]. Par ailleurs la *Vie* des douze mille saints[10], de S. Eufrasie [11] et de S. Juliane[12]

1. Fort apprécié au moyen âge. Nous en connaissons au moins dix versions en français. Voir R. Bossuat, *Manuel bibliographique de la littérature française du moyen âge* (Melun, 1951), nos 3071-3076 *bis*.

2. Voir P. Meyer, ' Les mss français de Cambridge. I', *Romania*, viii, (1879), p. 325-332.

3. Il ne peut s'agir du *Miroir de l'Ame* traduit en français pour la veuve de Charles IV le Bel (donc après 1328). Mais le titre était assez courant.

4. Quatre versions de la légende de l'Antéchrist subsistent encore : une version d'Adson ; une version d'Henri d'Arci ; une version composée en Lombardie, en 1251 ; un poème dans la *Bible* de Geufroi de Paris. Voir Bossuat, *op. cit.*, nos 3 210-3 212.

5. Œuvre assez connue au moyen âge. Voir Bossuat, *op. cit.*, nos 3 449-3 455.

6. Sans doute une des trois versions anglo-normandes (dont une anonyme, une d'Adam de Ross, une d'Henri d'Arci), plutôt qu'une des nombreuses versions écrites en français. Voir Bossuat, *op. cit.*, nos 3 358-3 362.

7. Sans doute la *Vie* de S. Édouard le Confesseur, et non de S. Édouard le Martyr. Il peut s'agir de la *Vie* du XIIIe siècle éd. par H. R. Luard dans *Lives of Edward the Confessor* (Londres, 1858), *Rolls Series*, ou de la version inédite en vers octosyllabiques qui se trouve dans le MS Wellbeck, Bibliothèque du duc de Portland, ou encore de la *Vie* anglo-normande du MS. du Vatican, éd. par Ö. Södergård (Uppsala, 1948).

8. S'agit-il du poème anonyme en octosyllabes, ou de la *Vie de saint Nicolas*, par Wace, éd. par E. Ronsjö, *Études romanes de Lund* (v, 1942) ?

9. Il existe onze versions en vers et treize versions en prose de la *Vie* de S. Eustache. Voir Bossuat, *op. cit.*, nos 3 254-3 269.

10. S'agit-il plutôt des onze mille vierges ?

11. Serait-ce la *Vie de sainte Euphrosine*, éd. par R. T. Hill, *Romanic Review* (x, 1919), p. 159-69; 191-232; (xii, 1921), p. 44-49?

12. La *Vie* par Bozon serait trop tardive ; il s'agirait plutôt du poème octosyllabique du début du XIIIe siècle, éd. par H. von Feilitzen, *Li Ver del juïse*, Appendice (Uppsala, 1882).

semblent moins répandues. Nous ne connaissons pas de version française de la vie de S. Cudlac [1], fort estimé en Angleterre, ni de S. Radegonde. Il y a aussi deux copies de la *Vengeance Notre Seigneur* [2] qui pourrait être l'œuvre religieuse, ou sa transposition en chanson de geste. Le 'volum del Romaunce de Aygnes' est aussi fort ambigu. Trois hypothèses se présentent. On pourrait supposer une 'vie romancée' de S. Agnès, vie tellement romancée que le mot 'sainte' deviendrait impropre. Il pourrait également s'agir d'une chanson de geste perdue évoquant Agnès, maîtresse de Hugues Capet. Ou faudrait-il y voir une erreur de copie — pour *Anseys* (de Metz ou de Carthage) par exemple? En tout cas ce roman ne peut être celui d'*Agnès et Meleus* qui subit l'influence de Boccace et date du milieu ou de la fin du XIV^e^ siècle.

Ces livres n'effleurent en rien les subtilités de la théologie. Parce qu'elle y est transposée et poétisée, la religion devait séduire l'imagination d'un homme cultivé du moyen âge au même titre que les légendes épiques.

Ce deuxième groupe est un peu moins important mais assez varié : *Doon de Nanteuil* [3] (deux copies peut-être), *Doon de Mayence* [4], *Girard de Vienne* [5] (deux copies), *Aimeri de Narbonne* [6], *Guy de Nanteuil* [7], *Fierabras* [8]. Le 'Volum del Romaunce [de] Eaumond [et] de Agoland' est très certainement une copie de la *Chanson d'Aspremont* [9].

La 'Romaunce de Willame de Orenges e de Tebaud de

---

1. S. Guthlac de Crowland. Voir *Felix's Life of St. Guthlac*, éd. par B. Colgrave (Cambridge University Press, 1956).

2. Éd. L. A. T. Gryting, *The Oldest Version of the XIIth century Poem « La Venjance Nostre Seigneur »* (University of Michigan, 1952).

3. Éd. P. Meyer, *La Chanson de Doon de Nanteuil*, fragments inédits publiés dans *Romania*, xiii, (1884), p. 1-24.

4. La première partie en est publiée par J. Mauclere (Paris, 1937).

5. Éd. F. G. Yeandle (New York, 1930).

6. Éd. L. Demaison (Paris, 1887), SATF, 2 vols.

7. Éd. P. Meyer (Paris, 1861), *Anciens poètes*, 6.

8. Publié par A. Kroeber et G. Servois (Paris, 1860), *Anciens poètes*, 4. Il n'existe pas d'édition critique de *Fierabras*.

9. Éd. L. Brandin (Paris 1923-4), CFMA, 2 vols.

Arable '[1] est un titre assez vague et peut s'appliquer à plusieurs chansons du cycle de Guillaume d'Orange. Tiebaut d'Ar(r)abe ou l'Arabi se trouve dans les *Aliscans*[2] et dans *Fouque de Candie*[3], mais il paraît surtout — et presque toujours désigné uniquement par son prénom — dans *Fouque de Candie* et dans la *Prise d'Orange*[4]. Faut-il voir une (autre?) copie de la *Prise d'Orange* dans : ' Romaunce de Gwy, e de la Reygne '?

D'autre part, les romans courtois ne sont pas très bien représentés. Le cycle arthurien est très brisé. On trouve bien le *Roman de Joseph d'Arimathie*[5], sans doute en prose, mais pas de *Merlin*, et seulement le premier ' livre ' du *Lancelot*[6]. La *Quête* manque. Il y a *La Mort le Roi Artu*[7]. *Amadas et Ydoine*[8], un *Roman de Troie*[9], et un roman d'*Alexandre*[10] complètent la liste.

Le don indique que les préférences de Guy de Bauchamp n'allaient pas uniquement vers les livres religieux et épiques, ou le roman courtois mais aussi vers la littérature didactique.

Malgré tout, ce dernier groupe est assez limité et comprend un livre de médecine et de chirurgie, un volume ' de le Enseignement Aristotle '[11], un *Aprise des Enfants*[12], et un *Tresor*.

---

1. La forme Arrable, selon E. Langlois, *Table des noms propres dans les chansons de geste imprimées* (Paris, 1904), se trouve au v. 10 de *Guy de Nanteuil*, mais cette allusion est si faible qu'il ne peut s'agir de cette chanson.
2. Éd. E. Wienbeck, W. Hartnacke et P. Rasch (Halle, 1903).
3. *Folque de Candie*, éd. par O. Schultz-Gora (Dresden, 1909-15), vols i et ii ; (Halle, 1936), vol. iii.
4. Éd. B. Katz (New York, 1947).
5. Éd. E. Hucher, *Le Saint Graal* (Le Mans et Paris, 1875), vol. i ; ou H. O. Sommer, l'*Estoire del Saint Graal. The Vulgate Version of the Arthurian Romances*, i, 1909.
6. Éd. H. O. Sommer, VVAR, sans doute iii, 1910.
7. Éd. J. Frappier (Paris, 1936).
8. Éd. J. R. Reinhard (Paris, 1926), CFMA.
9. Éd. J. Constans (Paris, 1904-12), SATF, 6 vols.
10. Éd. *Eliott Monographs*, en cours.
11. Imprimé dans le *Secrè de Secrez by Pierre d'Abernun of Fetcham*, éd. par O. A. Beckerlegge (Oxford, 1944), *Anglo-Norman Text Society*, v.
12. Sans doute un manuel de conduite.

S'il s'agit du *Livres dou Tresor de Brunetto Latini* [1] nous avons ici une des premières mentions de ce livre en Angleterre.

Pour l'histoire, nous avons le *Brut* [2]. Le ' romaunce des Mareschaus ' semble être l'*Histoire de Guillaume le Maréchal* [3], mais nous ignorons tout de ' le Romaunce de Willame de Loungespe '. C'est probablement l'histoire du bâtard de Henri II qui devint comte de Salisbury et mourut en 1226.

Un trait est à noter : des copies de la plupart des ouvrages figurant dans cette liste sont parvenues jusqu'à nous, et il se peut que les quelques livres que nous n'avons pu identifier se cachent sous un autre titre.

Nons savons relativement peu de chose sur les lectures préférées des laïcs au moyen âge, par conséquent cette liste présente un intérêt certain. Elle porte la marque des goûts littéraires d'un très grand seigneur anglais du début du XIV^e^ siècle. Cette liste semble révéler qu'à cette date les nobles lisaient, ou se faisaient lire, surtout des livres de langue française ; l'absence apparente de livres écrits en anglais est tout à fait remarquable.

Guy de Beauchamp envoyait une belle collection de livres à l'abbaye. Mais lorsqu'on voit la liste de chansons épiques (au début du XIV^e^ siècle !), et les *membra disjecta* du cycle arthurien, il est permis de se demander si Guy ne voulait pas se défaire de livres vieillis ou qui ne plaisaient plus.

Madeleine Blaess.

---

1. Éd. F. J. Carmody (Los Angeles, 1948), *University of California Publications in Modern Philology*, xxii.

2. Peut-être un *Brut* anonyme ; sinon, ce serait le *Roman de Brut, de Wace*, éd. I. D. O. Arnold (Paris, 1938-40), SATF, 2 vols.

3. Éd. P. Meyer (Paris, 1891-1901), SHF, 3 vols.

CINQ VERBES ROMANS VUS D'ITALIE

A Carlo Battisti.

Les notes rassemblées sous ce titre auraient pu être jointes à notre compte rendu du *Dizionario etimologico italiano* [1]. Venant soutenir après coup certaines objections formulées par nous en 1952, elles proposent des éléments constructifs peut-être nouveaux. Je ne voulais pas, alors, accabler de ces développements les lecteurs d'un exposé déjà long : les textes que je vais citer nous entraînent loin du *DEI* et de l'italien même. Mais il est juste qu'ayant déclaré aventureuse telle ou telle hypothèse j'expose enfin à la critique des autres mes propres conjectures. En outre, je ferai passer à la suite de ces notes correctives quelques pages concernant un verbe non enregistré dans le *DEI*.

I. *Accismare* (*article cité*, p. 517).

Le plus illustre exemple de ce verbe se trouve au chant XXVIII de l'*Enfer* (37) :

> Un diavolo è qua dietro che n' accisma
> sì crudelmente, al taglio de la spada
> rimettendo ciascun di questa risma.

Un diable armé d'une épée taille en pièces et défigure ceux qui ont semé la division. On entend par ce verbe *accisma* qu'il les « apprête », les « habille », les « pare » de cruelle façon. Le sens d'*accismare* a été commenté dans les revues ou collections italiennes par E. G. Parodi [2], puis par V. Crescini [3], enfin par Leo Spitzer et Alf. Schiaffini [4], mais la forme est restée obscure

1. *Romania*, t. LXXIII (1952), p. 514-531.

2. *Bull. Soc. Dant.*, n. s., III, p. 95.

3. V. Crescini, *GSLI*, III, 417, VI, 201, et XLV, 454 ; en outre, *Lectura Dantis*, Inf. XXVIII, p. 21.

4. Leo Spitzer, *Arch. Rom.*, XII (1928)), p. 323-4. Alfredo Schiaffini, *Stud. Dant.*, XV (1931), p. 137-8. Tous deux semblent accepter en passant la théorie de J. Brüch (*Die neueren Sprachen*, XXXII, 1924, p. 429), renouvelée en somme de Tommaseo et Bellini, à savoir que du français *acesmer* viendrait l'ancien espagnol *azemar*, de même que l'italien *azzimare*. A mon

dans son principe intime et dans ses affinités extérieures. On y verrait plus clair si l'on eût tiré parti d'une comparaison qu'il est facile de faire entre *accismare* et un autre verbe italien *cesmare*. Vincenzo Crescini a eu le sentiment de quelque parenté entre ces deux types. Mais découragé par les querelles de Galvani, Diez et Zingarelli, et, en tout cas, repoussant l'étymologie *schisma* (*GSLI* VI, 201), il préfère en fin de compte « bannir toute recherche d'étymon primitif » (*LD* 21). Pour lui *accismare* est un pur gallicisme, et il renonce du coup à s'occuper de *cesmare* comme si ce n'était là qu'un tronçon accidentel, un résidu insignifiant d'*accismare*.

Après tout, cet arrêt sommaire est plus sage que les complications de Tommaseo, dont l'article *cesmare* tire à hue et à dia : au moment où il semble apparenter *cesmare* à l'*accismare* de Dante, et avant même de suggérer ainsi la seule hypothèse utile, il la discrédite en nous jetant à la tête, pêle-mêle, *azzimare*, *adaestimare*, et... *kosmeîn*. C'est faire fi de toute vraisemblance, soit morphologique, soit sémantique.

Au contraire, l'existence autonome de *cesmare*, quelle qu'en soit la provenance, nous engagerait à considérer *accismare* comme un composé de ce simple. Le sens de *cesmare*, synonyme d'*acconciare*, *abbligliare* (Fanfani), et son affinité avec *accismare*, semblent confirmés par les autres langues romanes. L'ancien provençal possède à côté du verbe *acesmar* un doublet *acermar* : ce dernier est certainement composé d'après le simple *sermar-sesmar*, auquel il se substitue souvent : M. Leo Spitzer a fort bien vu ceci. Mais reprenant l'étymologie de Gaston Paris *schisma*, il se borne à en modifier le commentaire.

Or l'ancienne interprétation du verbe *accismare* « tailler, partager » était visiblement suggérée par le seul épisode dantesque (semeurs de « division » ou de « schisme », punis par le diable qui les « partage » au fil de l'épée ; noter le relief de la rime *scisma : accisma*). Cette interprétation convenait au texte de

---

avis rien ne justifie le rapprochement d'*accismare* et *azzimare* : dans sa brusquerie il écrase le modelé très distinct des images offertes par deux verbes sans nulle parenté : J. Brüch, en brouillant des formes hétérogènes, rend impossible la mise au point des sens indiqués. Voir la note IV sur *azzimare*.

l'*Enfer*, mais à lui seul; elle n'explique pas le français *acesmer* ni le provençal *acesmar* « apprêter, parer », ni davantage le génois *acesmar*[1]. M. Spitzer pense qu'un **ad-schismare* a pu passer tout droit du bas latin à l'italien avec le sens d'« équiper pour la bataille », et par suite « préparer » en général. C'est son point de départ que je mets en doute, le principe même d'une telle composition; soit pour le préfixe, soit pour le radical.

En premier lieu, dans un verbe comme *aguerrir* par exemple (it. *agguerrire*, esp. *aguerrir*, port. *aguerrear*, *aguerrir*), le préfixe *a*(*d*) ne confère pas au verbe composé le sens d'« armer en vue de » la guerre future, mais bien de « mettre en contact avec » la guerre présente. En second lieu, et ceci est plus grave, *schisma*, ni en grec ni en latin, ni dans les langues romanes, n'a jamais eu le sens de « bataille »; son emploi est très spécial, appartenant au langage de la doctrine religieuse, ou plus rarement politique.

Il est exact que le verbe *acesmer* — sans subir pour autant l'influence de *schisme* — prend aisément en vieux français la valeur d'« équiper » pour le combat, « armer » : mais sans doute le rattrapons-nous ici au terme de son évolution sémantique, comme dans le cas spécial où *acesmer* s'applique à la toilette féminine en vue de la guerre d'amour. Et c'est au contraire l'origine du mot qu'il s'agit de fixer. Or il est un fait matériel aisé à constater par les quatre-vingts exemples de Godefroy ou ceux de Raynouard et de Levy : le français *acesmer* (variantes : *ascemer*, *assemer*, *acemmer*) et le provençal *acesmar* (*acermar*, *sermar*) offrent bien plus souvent le sens d'« apprêter, équiper » que celui d'« orner » ou « armer ». Si la statistique prouve peu de chose, une logique naturelle nous conseille de croire que la valeur initiale du verbe était « apprêter » plutôt qu'« orner », acte où se voit une recherche plus gratuite. Godefroy adoptait pour les divers articles d'*acesmer* l'ordre inverse, qui ne paraît pas le bon. Dans une autre famille comparable à celle-ci, celle qui descend du latin *parare*, on observe que l'acception primitive est celle d'« apprêter » (fr. : *parer* l'ancre; « *Pare* à mouiller ! »; une flotte qui *appareille*...), sémantiquement suivie de

1. Monaci, *Crestom. : Rime gen.*, *1564*, v. 129, 248. Schiaffini, *SD*, XV, 138.

deux autres : d'abord « équiper » (un vêtement vous *pare* contre les intempéries ou les coups d'épée), puis « habiller » et plus précisément « orner, embellir », toutes applications particulières inconnues au latin.

Les expressions maritimes citées à l'instant suggèrent l'idée que les verbes *accismare* et *acesmar* sont entrés d'abord dans les langues méridionales (provençal et italien) et ensuite dans le français, par la grande voie de la mer, des ports et des arsenaux. Le radical me semble être le grec *kéleusma*, latin *celeusma*, « commandement », puis « chant cadencé pour régler le mouvement des rames », et enfin « équipage de rameurs » : en italien *ciurma*, d'où *chiourme*. Précisément *ciurma* se dit à Gênes *ciüsma* (oscillation *s-r* identique à celle du provençal *sermar-sesmar*). Dans *ciüsma* l'on reconnaît mieux l'intermédiaire bas latin *cleusma* ; et rien n'empêche de penser que *ciusma* s'est dit dans bien d'autres ports, à Venise, à Palerme, à Messine, en Sardaigne, tous lieux où *cl* initial devient *ci*. Une expression *acciusmare una nave* a dû se généraliser dans toute l'Italie avec le sens d'« équiper » ou « armer un bâtiment » ; puis « une flotte ». Dans le premier paragraphe de l'*AFW*, qui a bien deviné l'ordre, tout au moins, des diverses valeurs, il faut noter l'exemple de Robert de Clari : *achesmerent et atornerent leurs vaissiaux si belement*... De tous préparatifs commerciaux, l'usage du verbe passe sans peine aux préparatifs guerriers, sur mer et aussi sur terre ; puis aux apprêts que font coquettes et séducteurs pour leurs galantes expéditions. Dante enfin fera du verbe un sarcasme [1].

Phonétiquement, *accismare* s'explique par la réduction normale du groupe *-iu-* (*-ia-*, *-io-*) protonique à *-i-* : *piumaccio-pimaccio ; cristianità-cristintà* (Soldanieri) ; *ciovetta-civetta*. Dans la conjugaison, *accìsmo*, *-i*, *-a*, conserve sous l'accent tonique l'*i*

1. Le verbe *équiper* que nous venons d'employer comme glose a suivi la voie géographique inverse, mais une filière sémantique tout à fait parallèle ; et si le détail de son histoire est incertain (Bloch-Wartburg), une notion en ressort avec évidence : c'est que, venu du nord, le verbe scandinave *skipa* ou le nom germanique *skip* « navire » nous a donné un mot *équiper* signifiant « armer un navire », puis « armer les soldats », et enfin « vêtir », voire « parer », « mettre en (galant) équipage », etc.

protonique de l'infinitif, comme de *gittare* (*eiettare*) sortira *gitto*, et d'*aitare* (*adiutare*), *aìto* : ceci ne doit pas surprendre. Inversement dans le mot simple *cesmare* l'*e* protonique semble anormal, à première vue du moins; mais on peut envisager pour cet *e* une justification lointaine : la diphtongue *eu* de *cleusma* a dû donner un *é* ou un *è* (cf. *leuca-léga, reuma-rèma*); dans le groupe palatalisé *cie-* (voir plus haut), l'*i* superflu s'est absorbé.

L'ancien provençal *acesmar* et l'ancien français *acesmer* ne peuvent venir directement de la forme *cleusma* : ils auraient conservé le *cl-*; tout au moins un *gl-*. Ou bien ils sont des emprunts à l'italien *accismare* avec évolution d'*-ism-* en *-esm-* par analogie superficielle (cf. *chrîsma-cresme*); ou plutôt, provenant d'un verbe bas latin où la diphtongue *-leus-* était réduite à *-les-*, ils montreraient ensuite la chute de la voyelle atone : dans l'infinitif par exemple, *accelesmare-accelsmare* [1]; comparer la variante *acheumer* (*l* > *u*), et dans le *FEW* a. pr. *chielma*, pr. mod. *chuermo*.

Appendice. Godefroy donne des exemples d'un verbe *acimer* « parer, préparer », mais les enregistre pêle-mêle avec ceux d'*acesmer*. Il semble avoir cru à un amuissement de l'*s*, qui est possible en effet; mais l'*i* fait difficulté; nulle part on n'a relevé une forme intermédiaire telle qu'**acismer*. L'explication d'*acimer* doit être toute différente : *cyma* « cime » fournit normalement en ancien français le verbe *essimer* « couper les pousses » d'un arbre, l'« émonder », le « parer »; et aussi « tondre » le drap (ital. *cimare*, même sens); puis par altération ou substitution de préfixe, *acimer*. En même temps *acimer* suggère une image nouvelle : les arbres sont comme la chevelure de la terre; par là, au sens d'« émonder, tondre », succéderait le sens de « coiffer » un homme ou une femme; puis « faire toilette » et « parer ». *Accimarsi* existait en italien avec cette valeur, attestée dans Tommaseo par un exemple du xv[e] siècle, avec une référence au parler de Rome [2].

1. Peut-être même dans l'indicatif, si on le suppose accentué à la grecque ou à la gauloise *accélesmo-accelsmo*.

2. Cependant Tommaseo, bien à tort, donne *accimare* pour une variante d'*azzimare* : nous en reparlerons. Tobler n'enregistre ni *acimer* ni aucune variante possible de celui-ci, ni sous *acesmer* ni dans un article à part.

A vrai dire, *acimer* et *accimare* ne concordent pas exactement. L'évolution sémantique d'*accimare* s'est arrêtée à l'étape « faire toilette, parer ; *acimer* a poussé plus loin, sous l'influence de son quasi-homonyme *acesmer-acemer* : il a acquis les sens d'« équiper, armer » ; de là provient l'indivision où Godefroy laisse ces deux verbes.

II. *Adesare* (*a. c.*, p. 518).

Ce verbe, que Tommaseo et le *DEI* traduisent par *acconciare* « apprêter, arranger », dériverait, dit-on, du français *aise* : il serait en ce cas un doublet vagabond d'*adagiare* ? emprunt d'autant plus douteux que le français disait normalement *aaisier*, et non pas **adaisier*.

Mais d'abord est-il sûr qu'*adesare* voulût vraiment dire « arranger » ? Et « arranger » a-t-il un rapport de sens *direct* avec une expression comme « mettre à l'aise » ?

Je crois utile d'écarter pour l'instant l'exemple, trop solitaire et obscur, cité par Tommaseo : *adesaro lo letto*, « elles arrangèrent le lit ». On hésitera devant la voie où il engage nos étymologistes pour peu qu'on examine un ou deux autres exemples italiens également anciens. Dans ceux-ci, il sera facile et légitime au contraire de reconnaître le verbe français *adeser* « toucher », qu'on expliquait jadis par **adhaesare* (Diez), et qui vient en fait d'*addensare* (*Rom.*, IV, 501).

1° Notre première citation sera tirée du *Fiore* : ce poème en sonnets, imité du *Roman de la Rose*, fourmille de gallicismes. Dans le sonnet CLIV, la Vieille regrette la joyeuse vie qu'elle a menée jadis, et l'« aise » (*agio*) dont elle a joui sans songer à garder pour plus tard l'argent de ses galants. Aussi fait-elle la leçon à Bel-Accueil (*Bellacoglienza*). Une jeune femme ne doit pas perdre ses belles années ; qu'elle songe à ses intérêts, tout en sachant prendre son plaisir :

9 Giovane donna nonn è mai oziosa,
sed ella ben al fatto si ripensa,
perch' ella sti' a menar vita gioiosa.
12 Ma ch'ella pensi a chieder sua dispensa...

car il est trop tard ensuite, quand arrive la vieillesse,

14 quando vechieza vien poi che l'adesa.

Le poète accepte, sans en paraître gêné, le voisinage d'*agio*[1] avec *adesare*; ce qui donne l'impression qu'à ses yeux il n'y a ni redite, ni contradiction, bref, que les deux mots sont sans rapport. De fait, la vieillesse ne procure, pour l'amour ni pour le gain, aucune « commodité ».

Le premier éditeur du manuscrit de Montpellier, F. Castets, n'hésite pas à identifier *adeser*; mais son interprétation, qu'il devrait préciser davantage, est faible, parce qu'elle se fonde assez étroitement sur l'usage de la *Chanson de Roland* : il relève dans le poème cinq exemples du verbe *adeser*, avec le sens de « porter la main » ou « toucher »; or sa note au sonnet suggère plutôt le sens d'« approcher » : il cite la *Rose* (15052) « ... Viellece qui ne cesse, Qui chescun jor de vous s'apresse... » Dans ces conditions, on ne s'étonne pas trop de voir le plus récent éditeur du *Fiore* déclarer : « *Adesa* n'a pas de sens »; il ajoute : « ... et ne respecte pas la rime[2]. » J'espère montrer qu'*adesa* est le seul à respecter la rime violée par ses voisins *ripensa* et *dispensa*; et qu'il a un sens très convenable : seulement il fallait approfondir l'indication de Castets.

Pour rendre compte du verbe *adeser*, on doit d'abord marquer, dans son prototype *addensare*, un sens de *densus* qui serait identique à celui de *pressus* : « pressé contre...; en contact avec... » D'où la valeur essentielle d'*adeser* comme verbe actif, « approcher une chose d'une autre, toucher une chose avec une autre »; ou s'il est verbe neutre « toucher, être tout près de, reposer directement sur... » Godefroy, qui ne s'occupe pas d'étymologie, n'indique cette valeur essentielle qu'au troisième et au quatrième rang; le sens qu'il place en tête est certainement postérieur.

« Presser » est en fait l'idée que Castets aurait dû retenir de préférence : « presser l'adversaire », « toucher d'une arme », et par suite « atteindre, blesser » (a. pr. *adesar* « atteindre »). Certes on peut dire que l'assaut redoublé des ans « blesse » avant de tuer : *vechieza... adesa*. Je ne crois pas forcer le sens

---

1. Au vers 6, cf. CLII 9, CLXIII 10, CLXXII 12, et *passim*.

2. L. Di Benedetto, *Poemetti allegorico-didattici* del sec. XIII; Laterza, 1941, p. 375.

possible du vieux verbe français. La *Chanson de Guillaume* l'applique à la plus atroce mutilation [1] :

> Trait a s'espee, si li colpad la teste.
> De cele chose se corozat mult Williame :
> « A glut, lecchere, cum fus unc tant osé
> que home maigné osas adeser ! »

Mais il est un autre sens, plus tardif sans doute, qui ressort mal du relevé de Godefroy, et qui conviendrait plus proprement à notre texte. On discerne dans *adeser* une tendance particulière, qui se dégage de l'acception « reposer, poser ». Godefroy reproduit un seul cas de cette acception, tiré d'une page charmante où Froissart [2] conte de quelle façon, avec sa belle, il entrelaçait le plaisir des belles-lettres et les jeux amoureux, renouvelant sans drame l'expérience qui perdit les amants de Rimini. La lecture, dit-il, s'interrompt d'elle-même quand s'éveille le désir :

> Elle cloï atant la bouche,
> sa main dessus le livre adoise...

On voit bien ici comment *adeser* passe du sens de « presser » à « presser sur... », « étendre » : la jeune femme, pour faire cesser la lecture, « couche » la main « à plat » sur la page. Cette valeur est développée et confirmée dans divers exemples moins discrets où il s'agit, comme dit Godefroy, de « contacts » charnels, et où le verbe « coucher » s'impose. On est ramené ainsi à la figure générale du mouvement esquissé dans la définition précédente (*adeser* « blesser ») : la vieillesse, sans attendre la mort, « couche », ou même « abat » au sol sa victime. Il y aurait lieu de compléter sur ce point le Dictionnaire de l'ancien français.

2° Cette nuance un peu poussée n'est pas indispensable pour entendre *Vechieza vien poi che l'adesa*. Elle fournirait une glose précieuse au second texte que voici : il est dit dans les *Statuti senesi* de 1329-1335 concernant les privilèges et obligations des tanneurs de cuir [3] :

---

1. Gui achève Deramé, qui gît à terre. (Éd. Duncan-McMillan, *SATF*, vv. 1963-6.)
2. *L'espinette amoureuse*, éd. Scheler, I, p. 107, v. 752.
3. Éd. L. Banchi, col. Romagnoli, II, 302, ch. XXVIII.

...« Anco statuimo e ordinamo che alcuno de la decta università non debba a d e s a r e alcuno coiame concio con alcuno che non fusse de li astrecti di questa università [1].

L'éditeur, dans une note du glossaire (p. 337), propose d'entendre qu'il est interdit de « mettre ensemble » tels cuirs, tannés par un membre de la corporation, et tels autres cuirs, qui seraient tannés en dehors de la corporation.

« Mettre ensemble » a bien quelque parenté avec le sens général « mettre en contact ». Mais pourquoi les jurés n'auraient-ils pas dit tout bonnement *collocare insieme*, ou *riporre*, ou *serrare* ? Le plus avide commerçant voudrait-il d'ailleurs courir le risque de « mettre ensemble », d'emmagasiner avec les cuirs loyaux qui attendent la vente des cuirs tannés en contrebande, et non poinçonnés, faciles à découvrir ? Loin de là, il s'agirait désormais d'écouler ceux-ci au plus vite, par d'autres voies. C'est pendant l'interminable travail du tannage que les fraudeurs ont intérêt à ajouter quelques pièces hors compte dans les fosses où séjournent les cuirs crus ; ou bien à s'entendre avec un propriétaire de fosses clandestines. *Coiame concio* peut se prendre au sens de *coiame in concia*. *Adesare* en tout cas a l'air d'un terme technique. C'est un usage spécial, très antique peut-être, qu'atteste ce verbe italien, héritier du latin *addensare*; on voit transparaître la valeur première de celui-ci : il s'agit d'entasser les peaux à plat, en les couchant par lits successifs au fond de la fosse, soit dans un bain de chaux, soit entre des couches de tan, où l'on presse et foule fortement cette litière. *Adeser*, s'il s'est dit en France pour ce travail, n'a pas laissé de trace : on dit *abattre* (ou *rabattre*) et *coucher en fosse*. Cela nous suffit.

Cependant *adeser* a survécu chez nous jusqu'au XVIII[e] siècle, avec d'autres valeurs que nous n'avons pas encore indiquées. Le *Dictionnaire de Trévoux*, édition de 1752, le note comme « vieux » et en donne quatre synonymes dont le plus caractéristique est « panser quelqu'un »; il voisine avec la glose « toucher » qui ne se dit plus dans ce sens médical mais se comprend tout seul. Peut-être cette acception d'*adeser* « panser » serait-elle à comparer avec celle que suggèrent les vers 2437 et 8 de

1. *Università* : corporation.

la *Chanson de Roland* visés par Castets : l'empereur commande qu'on garde jalousement le champ de bataille où gisent ses barons, et qu'on empêche les animaux sauvages de « toucher » à leurs cadavres (2436 : *que n'i adeist ne beste ne lion...*); mais il interdit aussi que jusqu'à son retour on leur rende les derniers devoirs, et pour le dire il reprend à dessein le même verbe :

« Ne n'i adeist esquier ne garçun;
Jo vus defend que n'i adeist nuls hom. »

Il veut être présent lorsqu'on « touchera » au corps de son neveu, pour le laver de son sang et l'étendre dans la tombe. Les soins donnés à un mort peuvent être comparés à ceux qu'on donne à un blessé, et le sens de « panser » relevé par les successeurs de Furetière ne surprend pas.

Nous pouvons maintenant rappeler que « panser » se dit aussi des soins donnés aux chevaux, aux mules, aux bœufs, et imaginer que le verbe *adeser* a appartenu au vocabulaire des divers métiers « touchant » aux bêtes vivantes ou mortes. Voici la raison de cette remarque. Le *Complément du Dictionnaire de l'Académie française* (Didot, 1845) est, à part Boissière, le seul ouvrage à enregistrer un verbe technique *zéder*, qu'il doit peut-être à un témoignage oral. *Zéder*, explique-t-il, s'est dit autrefois pour : « dépouiller les animaux ». Cette forme n'est-elle pas un résidu d'**aséder*, métathèse de notre *adeser* ? Les équarrisseurs pouvaient bien l'adopter, puisqu'il se trouvait des tanneurs pour employer *adesare* : leurs professions sont associées, et l'action d'« étaler » ou « rétaler » les peaux est essentielle dans les deux métiers.

3° Le même sens plus général de « coucher à plat » et « presser de la main » est celui qu'il faut chercher, je crois, dans l'exemple de Tommaseo laissé précédemment de côté, *Eumenide adesaro lo letto...*, etc. [1]. Cette phrase, que le lexicographe jette sans commentaire, veut dire en réalité : « Elles étalèrent les peaux de bêtes et couvertures, elles pressèrent et aplanirent les coussins qui forment le lit. » Interprétation facile à confirmer; il suffit de recourir à l'original qui se cache derrière ce texte : un récit des noces de Térée et de Progné selon Ovide (*Méta-*

1. Pris dans l'*Ovidio Maggiore* (2.44) d'Arrigo Simitendi de Prato.

morphoses, VI, 431), *Eumenides stravere torum*, « les Furies firent le lit » des époux. *Sternere*, moins riche de sens qu'*adesare*, veut dire exactement « étendre ».

4° Reprenons enfin l'exemple du *Fiore*. Ici aussi *sternere* conviendrait pour traduire l'acte d'« abattre le corps », *adesare*, accompli par la vieillesse qui guette ses victimes belles ou laides. Dire « elle touche... » apparaît bien faible désormais. Cette fois encore, le modèle suivi met en lumière les intentions de l'imitateur italien. Dans le *Roman de la Rose*, après la belle sentence

12 945 Jeune dame n'est point oiseuse
quant el meine vie joieuse,
meïsmement cele qui pense
d'aquerre a faire sa despense...,

la Vieille rappelle longuement sa propre carrière, puis reprend la leçon commencée :

13 475 Si deit la dame prendre garde
que trop a joer ne se tarde...

13 479 Querre deit d'amours le deduit
tant con jennece la deduit...
13 487 Et s'el ne creit le mien conseil...
sache qu'el s'en repentira
quant viellece la flestira (*var.* : flatira).

Flatir (germ. *flatjan*), c'est « jeter à plat » ; *flatir* équivaut à *adesare* et à *sternere*.

Cette confrontation du *Roman de la Rose* et du *Fiore* nous amène à préciser un détail. Le *DEI* cherchait une étymologie française au verbe *adesare*, pour son allure — si l'on peut dire — excentrique. F. Castets, sans en expliquer clairement le sens, le rattachait à sa famille véritable, mais déclarait trop sommairement : « C'est le français *adeser*. » L'anonyme italien n'a sûrement pas emprunté son verbe au passage correspondant qui dit *flatir*, ni même à aucun des 23 000 vers du *Roman de la Rose*, où *adeser* n'est pas écrit une seule fois : et d'ailleurs un Italien qui dit *adesare* n'emprunte sans doute pas plus au français que lorsqu'il dit *la rosa* ou *l'amore*. S'il arrive à notre poète de calquer un peu vite ses mots sur le français, ici vraiment il « traduit » en un italien qui doit être authentique. Notons d'a-

bord que les valeurs d'*adesare* et celles d'*adeser*, telles que nous les avons déterminées de part et d'autre, ne concordent pas exactement. Ceci nous engage à croire que le latin *addensare*, doué peut-être de sens techniques très anciens, a évolué aussi spontanément en italien qu'en français. La morphologie même du verbe *adesare* est d'un italianisme irréprochable : un seul *d* comme *adimandare*, *adormentare*, *adurare* ; *-ens-* réduit à *-es-* comme dans *mese*, *preso*... Il ne s'agit pas là de graphies septentrionales.

Bien qu'il crût à un gallicisme, Castets proposait une retouche latinisante au dernier vers du sonnet (p. 168). En effet *adesa* succède à deux rimes d'apparence correcte, *ripensa : dispensa*. « Il faut donc corriger *adensa* », dit-il. Je ne suis pas de cet avis. Il est même inutile de supposer une abréviation mal recopiée, *-esa* pour *-ẽsa* (= *-ensa*). Ni le poète ni le copiste n'ont pu écrire *adensa*. Le poète voulait exprimer l'idée de *flatir* ou *adeser* : « abattre » ; or le verbe *a(d)densare*, qui existait déjà en italien et qui vit toujours, n'a jamais eu un tel sens : l'adjectif *denso* y est trop apparent. L'idée de « densité » s'est évanouie au contraire dans *adesare*. Pour fourrer *adensare* dans un vers où seul convient *adesare*, il faudrait au poète une curiosité philologale digne de l'escholier limozin.

Quant au copiste, s'il avait eu sous les yeux trois rimes en *-ensa*, pourquoi, respectant les deux premières, aurait-il modifié la troisième ? (Cela prouverait d'ailleurs que pour lui *adensa* ne signifie rien, et qu'*adesa* offre un sens convenable...) Mais je crois qu'en fait il n'a lu dans l'original ni *ella ripensa*, ni *sua dispensa*, mais *ripesa* et *dispesa*. Castets a peut-être commencé sa correction par le mauvais bout. Reprenons au vers 12 notre première citation (ci-dessus, p. 524) : le substantif *dispesa* est aussi usuel au XIII^e^ siècle que son doublet *dispensa* ; et dans le sonnet suivant (CLV) le même thème est repris au moyen des mots *tue spese*. Quant au verbe *ripesare* du vers 10, avec son préfixe à la française, « peser longuement » ou « sans cesse », il dépeint mieux que *pensare* les calculs d'une femme qui vit de ses charmes.

De toute façon, même en lisant avec Castets et ses successeurs *sed ella ben al fatto si ripensa*, on doit reconnaître que le vers exige une correction. *Al fatto si ripensa*, cela ne tient pas

debout. Il y a deux syntaxes possibles : *pensare a una cosa : pensarsi una cosa*. Mais il faut choisir ; or ni l'un ni l'autre de ces tours ne permet une correction simple et sûre. Mieux vaut corriger une lettre dans le verbe que d'imaginer une syntaxe désespérée.

Admettons provisoirement une rime *si ripesa*. On voit tout de suite où a pu se produire l'accident de copie. Le poète avait sans doute écrit :

sed ella bene 'l fatto si ripesa,

qui est irréprochable de sens et de forme. Selon les habitudes graphiques du temps, l'original devait grouper ainsi les syllabes du début : *sedella benelfatto*... Le scribe a pris pour un *a* le deuxième *e* de *bene*, peut-être mal formé ; ce qui oblige à déplacer la coupe : *ben al fatto*. Enfin, comme *ripesare al fatto* ne veut rien dire, le copiste a tenté un sauvetage impossible en corrigeant *ripensare a*..., en dépit du *si*. Nous n'avons plus à nous soucier de ces retouches successives. Remontant à la forme la plus simple, je lirais donc l'ensemble comme suit :

9 Giovane donna nonn è mai oziosa,
sed ella bene 'l fatto si ripesa,
perch' ella sti' a menar vita gioiosa.

12 Ma ch'ella pensi a chieder sua dispesa,
sì ch'ella non si truovi sofrattosa
quando vechieza vien poi che ll' adesa.

Le premier tercet signifie désormais : Une jeune femme ne perd pas son temps, bien qu'elle (*perch'ella*) mène joyeuse vie, si elle pèse bien ses intérêts », son « affaire ».

L'intention vénale que nous flairons dans *ripesare* ne paraît pas très fidèle au sens général des passages du *Roman* cités plus haut : il y était question des joies d'amour envolées, plutôt que du gain qu'une femme prudente sait en tirer à temps ; deux avantages que la Vieille peut regretter, et qui pourtant ne se confondent pas. Mais l'auteur du *Fiore*, ce qui le fâche d'ordinaire est moins l'inconduite des femmes que leur cupidité ; et pour décrire celle-ci, il court parfois chercher ses modèles assez loin dans le *Roman*. Il donne donc sans effort au pre-

mier tercet la signification que je viens de dire, large et deux fois cynique. De là découle naturellement la maxime plus étroite du tercet final : « ... Mais qu'elle songe à réclamer ses frais, afin de ne pas se trouver dans le besoin, quand plus tard vieillesse viendra, qui la mettra à terre. »

L'arrière-pensée que souligne le vers *sed alla bene 'l fatto si ripesa*, sans être fort morale, se marquait de façon plus franche et désintéressée dans le prototype français (quelques vers plus haut que la phrase déjà citée); le « fait » — faire l'amour — s'y trouvait; le « calcul » ne s'y trouvait pas :

12939 Tout me rejovenist le cors
quant j'i pens e quant jou recors ;
touz les biens dou monde me fait
quant me souvient de *tout le fait*,
qu'au meins ai je ma joie eüe
combien qu'il m'aient deceüe [*ils* : mes galants].

Il me semble à vrai dire que l'interprète italien, copiant plusieurs exemples à la fois, se soit mépris sur cette allusion gaillarde, ou qu'il ait même, à dessein, détourné l'euphémisme *il fatto* vers un sens budgétaire que n'autorisait nullement, dans l'original, l'expression équivoque *tout le fait*. L'anonyme a d'ailleurs cette excuse que Jean de Meung avait bel et bien fait état, dans le même passage, d'une « pensée » cupide : *meïsmement cele qui pense d'aquerre a faire sa despense*... On observera pourtant que, là où la conseillère du *Fiore* se soucie de l'avenir, celle du *Roman* caressait le souvenir : souvenir sensuel sinon sentimental. La Vieille se consolait en somme de sa pauvreté et de son abandon présents par l'impression toute chaude des plaisirs passés. De même un peu plus loin l'avertissement *Viellece la flatira* conseille à la jeune élève de bien s'ébattre et non d'emplir ses coffres. L'amant y trouve deux fois son compte.

(*A suivre.*) André Pézard.

UNE NOUVELLE THÉORIE SUR LA TRANSCRIPTION DES CHANSONS DE TROUVEURS

On sait que le principal obstacle à notre connnaissance de la musique des trouveurs (troubadours, trouvères, Minnesänger, etc..) tient à notre ignorance du rythme de la plupart de leurs chansons notées. Seuls quelques chansonniers français, comme O et W, plus pour Gautier de Coinci S et partiellement L et M. (sigles de Ducrot-Granderye) nous donnent par longues et brèves une mensuration relative qui laisse encore place à bien des discussions de détail.

L'hésitation rythmique n'est pas seule en cause. La ligne mélodique elle-même n'est pas exempte d'incertitudes, et son apparente facilité n'est qu'un piège de plus. Celui qui lirait les notes inscrites sur la portée selon les enseignements du solfège actuel prouverait son ignorance des conventions complexes et souvent contradictoires de la lecture par solmisation qui était celle du moyen âge et de la Renaissance. La lecture moderne parle à leur sujet d' « altérations sous-entendues ». En réalité, il s'agit de degrés mobiles non précisés — ce qui pour nous revient au même. Quand nous lisons par exemple *fa-sol*, nous ne savons jamais si, selon les règles de la *Musica ficta*, le lecteur du temps lisait bien *fa-sol* ou s'il ne solfiait pas *mi-fa*, que nous traduisons par *fa dièse-sol*.

De ces deux problèmes, le premier, celui du rythme a été le plus travaillé. Vers 1910, on le crut résolu par la théorie modale d'Aubry-Ludwig, dite à tort de Beck-Aubry (Cf. notre article « Quel est l'auteur de la théorie modale dite de Beck-Aubry, dans *Archiv für Musikwissenschaft* X/3 1953, p. 214-222). On connaît cette théorie, qui consiste à appliquer au répertoire des trouveurs le système des « modes rythmiques » amplement décrit à propos de la polyphonie et surtout des motets par les Scriptores du XIII^e^ s. La méthode était facile, et si le choix du mode pouvait parfois prêter à hésitation, une fois celui-ci adopté, la transcription suivait de manière quasi automatique.

Depuis quelques années cependant, les objections à la

méthode modale se multiplient de façon inquiétante. Déjà en 1927, Jean Beck, qui cependant en avait âprement revendiqué la paternité, mettait en doute la ternarité qui en constitue la base, et y renonçait dans son édition du chansonnier Cangé.

Aux Congrès de Bâle en 1949, puis de Vienne en 1956, H. Anglès en dénonça la monotonie et réclama de sérieux assouplissements, notamment par l'emploi du « mode mixte » (mélange du 1er mode trochaïque et du 2e mode ïambique) qu'il avait déjà préconisé en 1931 dans son édition du Codex de *Las Huelgas*. Lors d'une conférence suivie de discussion donnée à l'Institut de Musicologie le 29 octobre 1953, puis au colloque de philologie romane de Strasbourg, en juin 1957, H. Husmann évalua à 1180 environ le *terminus a quo* en deçà duquel les transcriptions modales perdaient toute probabilité. Le soussigné fut plus exigeant encore et souligna les invraisemblances auxquelles, même dans le répertoire ultérieur, aboutissait souvent la transcription modale : enjambement de barres du manuscrit, abréviations de notes doublées, dislocation de la mélodie par accumulation de notes sur une valeur totale trop brève, etc.. Les mss mesurés eux-mêmes n'affirment l'unité modale rythmique que dans certains cas, non dans tous, et ne sont pas toujours d'accord entre eux dans le choix du mode, ce qui permet d'envisager l'hypothèse d'un remaniement rythmique tardif (non antérieur au dernier quart du XIIIe s.) à partir d'originaux qui ignoreraient le rythme modal. Jean de Grouchy, le seul théoricien qui parle de la *Musica civilis* dans laquelle il range celle des trouveurs, ne fait pas mention de modes et donne à propos du *cantus coronatus*, en citant des chansons de trouvères, une indication qui s'accorde mal avec eux (*ex omnibus longis et perfectis efficitur*).

Il n'est pas téméraire d'affirmer qu'à l'heure actuelle la théorie modale, jadis accueillie avec enthousiasme, ne satisfait plus nos exigences, et que la question de l'interprétation rythmique des chansons de trouveurs reste posée.

Il en est de même de la lecture mélodique, à ceci près qu'elle n'a fait l'objet d'aucune étude approfondie.

C'est pourquoi nous devons prêter une grande attention à la théorie nouvelle que présente à ce propos M. Carlos Véga, chef de l'*Instituto de Musicologia* du Ministère de l'Éducation

nationale à Buenos Aires [1]. Elle tire son originalité du fait que son auteur n'est pas, comme la plupart des médiévistes, de formation philologique, mais est venu à l'étude des trouveurs par la voie des recherches d'ethnologie musicale.

Ayant consacré une grande partie de sa vie à l'étude du folklore argentin, M. Véga put constater que celui-ci présente des résidus encore vivants de la musique espagnole du temps de la Conquête, de même que les chants populaires français du XVII^e s. se sont conservés au Canada plus fidèlement que dans la métropole. Il observa, dans la transmission des mélodies non écrites, une continuité de style et de procédés dont il déduisit la possibilité d'inférer la similitude avec des traditions plus anciennes encore. Il fut ainsi amené à rechercher si les mélodies de trouveurs ne se situeraient pas dans la ligne de ces traditions dont nous pouvons encore observer la survivance. Ayant recueilli et classé un nombre considérable de formules mélodiques qui se retrouvent dans le folklore d'une part, chez les trouveurs d'autre part, il dénombra des concordances suffisantes pour conclure à la similitude des traditions. Il en déduit que les principes sont identiques de part et d'autre et que ce qui est observé chez les uns doit également s'appliquer aux autres.

Le chanteur populaire ne s'encombre pas de théorie. Il connaît, par tradition orale, un certain nombre de formules mélodiques et de procédés rythmiques de construction, auxquels M. Véga donne le nom de « patrons mentaux ». Quelle que soit la part, souvent très grande, de l'improvisation, elle est toujours calquée sur la réminiscence des formules et sur l'application à des textes anciens ou nouveaux de ces « patrons mentaux » qu'il s'agit dès lors d'analyser. Un certain nombre de principes très simples y apparaissent en constante : succession des « ouverts » et des « clos » (pour reprendre la terminologie de J. de Grouchy), repos symétriques, carrure des périodes de 2 ou 4 membres, fixité traditionnelle des cadences-signature. Pour M. Véga, toutes les mélodies de trouveurs sont conçues

1. Cette théorie a été exposée sommairement dans une conférence faite à l'Institut de Musicologie. En outre l'auteur a bien voulu me communiquer des documents et éclaircissements complémentaires dont tient compte le présent compte rendu.

de façon à se plier sans peine à ces mêmes principes. Le réflexe du jongleur médiéval lisant un manuscrit non mesuré était analogue à celui du chanteur populaire : initié aux « patrons mentaux » traditionnels, il n'avait aucune peine à y plier la ligne mélodique dont l'écriture n'était pour lui qu'un aide-mémoire et dont il est à présumer qu'il ne se gênait pas pour modifier les détails par improvisation personnelle — ce qui explique le fait qu'il n'existe pour ainsi dire jamais deux notations absolument identiques de la même chanson, sauf en cas de copie mécanique d'archétype par un scribe en travail commandé.

La besogne de transcription du musicologue moderne n'est donc pas, comme dans le cas de la théorie modale (que l'on peut assimiler également à un « patron mental »), l'application mécanique d'une formule, mais un travail de recréation totale ayant pour base l'analyse comparative : d'une part des patrons mentaux utilisés par les chanteurs populaires dont on peut présumer qu'ils continuent la tradition des jongleurs médiévaux, d'autre part des mélodies écrites dont il importe de déterminer avec soin les formules de base et les cadences caractéristiques, car ce sont ces formules et ces cadences qui déterminent le choix de tel ou tel « patron mental ».

Pour ce travail d'analyse on accordera une attention particulière aux séparations d'incises souvent notées par les manuscrits sous formes de barres transversales (il est paradoxal que le seul repère indiqué avec soin par les notateurs soit précisément négligé par la transcription modale) et l'on aboutira le plus souvent à des structures symétriques en carrures de 2 ou 4 mesures. Quant aux cadences, le plus souvent stéréotypées, et dont on aura effectué au préalable le relevé et le classement, elles s'écarteront rarement du type rythmique déterminé à l'avance par ce travail préliminaire.

En ce qui concerne les « altérations sous-entendues », M. Véga possède une conviction bien affirmée, qui soulèvera sans doute plus de contestations que la partie rythmique de sa théorie. Se basant sur l'analyse des cadences, il ramène l'ensemble de la mélodie, selon les types de la cadence finale, aux deux modes majeur et mineur de la théorie classique. Son argumentation se fonde sur deux points :

— 1° Les chanteurs populaires observés par lui font tous ainsi.

— 2° Jean de Grouchy classe la *musica civilis* dans une catégorie différente de la *musica ecclesiastica* qui ignore toute altération autre que le si bémol.

Ces deux points ne manqueront pas de soulever la discussion. Pour le premier, on observera que la contamination des échelles primitives par celles de la musique savante en cours de transmission est un fait bien connu, et que c'est par l'altération des degrés divergents qu'elle se manifeste en premier lieu. Le système classique, majeur-mineur, en germe dès le XV^e^ s., ne s'est guère formé définitivement qu'à partir du XVII^e^ s. ; on ne peut guère suivre ici M. Machabey lorsque, dans son livre par ailleurs remarquablement documenté (*Genèse de la tonalité musicale* (1955), il assimile par anticipation à ces systèmes postérieurs les phénomènes de multiplication des sensibles attractives qu'il relève avec raison tout au long du moyen âge. Mais, à partir du XVII^e^ s. et surtout du XVIII^e^ s., ce système tonal est si fortement implanté qu'il tend à s'intégrer tout ce qui lui était étranger. Il n'est donc pas surprenant qu'il ait agi de même sur le répertoire des chanteurs populaires, fût-il de tradition antérieure. En inférer que les originaux se pliaient à ce système est une assertion qu'on ne pourra accepter sans preuves solides.

En ce qui concerne Jean de Grouchy, ce qu'il écrit à ce sujet peut être compris différemment. Jean classe la musique en 3 catégories :

1° *civilis* ou *vulgaris* (où figurent les trouveurs) ;

2° *composita*, vel *regularis* vel *canonica*, qu'on appelle *mensurata* (c'est essentiellement la polyphonie) ;

3° *ecclesiastica*, c'est-à-dire le plain-chant.

Jean de Grouchy commence par nous prévenir que les coutumes varient fort d'un lieu à l'autre, et qu'il ne parlera que de l'usage parisien. Étudiant ce qui est commun aux trois catégories, il décrit les nuances de solmisation de telle sorte qu'aucune altération autre que le si bémol n'y puisse prendre place. Puis il ajoute comme correctif que les *modernes* (*N. B.* : Jean de Grouchy écrit à la fin du XIII^e^ s.) ont inventé la *falsa musica* à cause de la consonance (c'est-à-dire de la polyphonie) des

stantipes et des *ductiae* (c'est-à-dire des chansons de danse), ce qui limite formellement les « altérations sous-entendues », domaine de la *musica falsa*, à des genres où ne figure pas la chanson de trouveur et à une « modernité » qui, à l'époque en cause, ne peut guère remonter très en deçà de 1250 environ.

Si cette partie de la thèse de M. Véga, telle qu'il l'a jusqu'à présent exposée, semble a priori plus difficile à admettre que la première, il serait toutefois prématuré d'en amorcer la discussion avant d'avoir pris connaissance d'arguments complémentaires qu'il peut éventuellement tenir en réserve.

En tout état de cause, si la thèse rythmique et la thèse mélodique conjuguent leurs effets dans les transcriptions qu'il nous offre à titre d'exemples, elles se présentent à l'examen sans dépendre l'une de l'autre, et l'une pourrait se voir infirmée sans que l'autre perde rien de sa force.

Ce qui est particulièrement séduisant dans la théorie de M. Véga, c'est qu'elle ne s'appuie pas, comme les précédentes, sur des *a priori* de théoriciens modernes, comme était la « carrure » de Riemann, ou, comme la théorie modale, sur des généralisations hypothétiques à partir de textes dont, à travers la lettre, l'esprit nous échappe trop souvent ; elle part de l'observation du réel et de la persistance de traditions et de techniques dont nous pouvons étudier le mécanisme *in vivo*. Sans doute convient-il, avant de se faire une opinion définitive, d'attendre la publication du volumineux ouvrage auquel travaille actuellement l'auteur ; même si, comme cela est à prévoir, certains aspects de sa thèse, certains détails de sa théorie devaient laisser place à la discussion, il apparaît d'ores et déjà que la méthode qu'il a suivie et les bases de départ qu'il a posées peuvent se révéler plus fécondes que celles, trop exclusivement livresques, jusque-là adoptées par ses prédécesseurs.

Jacques CHAILLEY.

COMPTES RENDUS

Jean Frappier, **Chrétien de Troyes. L'homme et l'œuvre**, Paris, Hatier-Boivin, 1957 ; in-16, 255 pages.

Ce petit livre, bien et soigneusement présenté, vient heureusement s'ajouter (sous le n° 50) à la collection jadis fondée par Paul Hazard sous le titre modeste de « Le livre de l'Étudiant » qui se continue aujourd'hui sous le titre plus ambitieux, ou plus à la mode, de « Connaissance des lettres ». Presque tous ces volumes ont comme sous-titre commun : « L'homme et l'œuvre ». Les auteurs du moyen âge français ne figurent pas encore bien nombreux dans cette série ; il en est en effet fort peu pour lesquels le sous-titre « L'homme » pourrait s'appliquer très précisément. Toutefois on y trouvait déjà *La Chanson de Roland* présentée par P. Le Gentil (n° 43) et *Le Roman de Renard* présenté par R. Bossuat (n° 49), que nous n'avons pas encore vu. Chrétien de Troyes avait là sa place marquée et il faut remercier M. Frappier de n'avoir pas tardé à l'y mettre. Son livre ne sera pas seulement utile aux étudiants, mais à beaucoup d'autres lecteurs, pour lesquels il sera un guide excellent, plein, précis, nuancé et prudent, et, mieux encore, un délicat inspirateur de jugements et de critiques esthétiques.

L'ordonnance du livre est simple ; il s'ouvre par un chapitre général étendu (plus de 50 pages) sur *L'époque et l'œuvre* où sont déjà réunies quelques observations générales sur les caractéristiques littéraires de Chrétien, mais plus particulièrement des informations sur les faits les plus généraux, relatifs par exemple à la *matière de Bretagne* et à la *légende arthurienne*, de Geoffroy de Monmouth à Wace, et à leur développement littéraire probable (en un parler celtique ou roman) : Chrétien en a, de façon visible, hérité une bonne part de son onomastique ainsi que bon nombre de traits, épars dans ses romans, et peut-être des sujets de contes d'aventures dont sa lucidité psychologique saura faire des romans humains.

Après cette introduction très riche suivent en six chapitres, non pas précisément des notions, mais des examens historiques et esthétiques des œuvres attribuables à Chrétien, savoir *Philomena*, les deux chansons d'amour et *Guillaume d'Angleterre*, puis *Erec et Enide*, *Cligès*, *Le Chevalier de la Charrette* ou *Lancelot*, *Le Chevalier au Lion* ou *Yvain*, enfin, plus largement traité, *le Conte du Graal* ou *Perceval*, chacun de ces six chapitres, sensiblement égaux, ayant une vingtaine de pages, sauf le dernier qui en a 40.

Pour finir, un chapitre, moins organique, d'une trentaine de pages, *Originalité et influence*, et enfin une note bibliographique fort au courant et généreusement accueillante.

Peut-être des lecteurs hâtés prétendront-ils que pour bien suivre et goûter les discussions de M. Frappier, il est nécessaire d'avoir une lecture précise des œuvres de Chrétien ; pour notre part nous en ferons volontiers compliment à l'auteur, et son livre mérite d'attirer à Chrétien de nombreux lecteurs et il le fera sans doute, d'autant mieux que les éditions de ses romans se compléteront : plusieurs sont dès maintenant en vente, et une très prochaine publication, déjà en cours, dans les *Classiques français du moyen-âge* va combler la lacune sur *Lancelot* maintenant introuvable.

D'autres prétendront que la prudence certaine de M. Frappier l'a cependant laissé trop gagner par les théories des partisans de l'influence celtique, sinon sur Chrétien, du moins jusqu'auprès de lui. Très prochainement la *Romania* présentera sur ce sujet un rapport d'un de nos confrères les plus qualifiés pour faire cette mise au point.

Certains enfin penseront que M. Fr. a trop facilement suivi les chemins traditionnels dans son essai pour éclairer l'inextricable problème du *Graal*.

Peut-être aussi aurait-on voulu plus d'insistance sur les épisodes du lion d'Yvain ou de la charrette de Lancelot, mais là non plus nous ne saurions attendre des précisions valables.

M. Fr. a bien marqué le caractère réaliste ou plaisant de certains traits. Le *Lancelot* pourrait en fournir d'autres exemples qui donnent à ce roman un caractère spécial, mais ces simples observations ne sauraient rien ôter aux éloges que mérite M. Fr. pour avoir su présenter à un large public un poète du XIIIe siècle avec autant de diligence, d'intelligence et de sympathie qu'il en aurait montrées pour un auteur moderne.

M. R.

Raphael Levy, **Chronologie approximative de la littérature française au moyen âge**, Tübingen, 1957, in-8°, 59 p. [Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie, 98].

Il faut remercier M. R. Levy d'avoir eu le courage de tenter de refaire de fond en comble et de poursuivre jusqu'à la fin du XVe siècle le *Tableau chronologique* que Gaston Paris avait jadis publié en appendice à sa *Littérature française au moyen âge*, et dont nous nous servons encore aujourd'hui à l'occasion, faute de mieux, tout en sachant combien il avait besoin d'être repris. Le travail était ingrat et malaisé, et l'on serait mal venu de souligner les incertitudes ou même, le cas échéant, les inconséquences de cet essai de mise en ordre. La masse des œuvres à classer était énorme ; les renseignements que nous possédons sur chacune d'elles sont de nature et de précision très diverses ; enfin, elles n'ont pas toutes été, au même degré, l'objet de la sol-

licitude des érudits, et, pour beaucoup d'entre elles, l'exégèse du texte reste à faire. Le tableau de M. Levy se compose de trois parties : une liste chronologique, qui doit bien contenir un millier de titres environ ; une table alphabétique qui reprend les même titres avec renvoi à l'année ; enfin une deuxième table alphabétique qui comprend les œuvres pour lesquelles l'auteur n'a pas cru devoir ou pouvoir fixer de date précise. Dans la première partie, un bref renvoi indique la source de l'information et facilite le contrôle. L'usage seul permettra naturellement de déterminer le degré de confiance que nous devrons accorder à ces listes, mais on peut penser dès maintenant qu'elles seront fort utiles. Voici quelques remarques que me suggère une première lecture rapide. Les *Fables* de Marie de France sont datées de 1189 et l'*Espurgatoire* de 1190, alors que les *Lais*, dans le troisième tableau, sont placés entre 1160 et 1189 : la date des *Fables* est-elle vraiment mieux connue que celle des *Lais* ? — Les romans de Chrestien sont classés, je ne dirais pas au hasard, mais en mélangeant ce que j'appellerai la « chronologie courte » et la « chronologie longue » (bien que les excès de Foerster soient écartés) : 1164 pour *Erec*, 1167 pour *Cligés*, 1169 pour *Lancelot*, 1177 pour *Yvain* (seule date de l'étude de Fourrier admise) et 1181 pour *Perceval* (d'après Mme Rita Lejeune, dont le raisonnement est bien fragile). — 1135 pour le roman en vers des *Sept Sages* est une date beaucoup trop reculée ; c'est, en réalité, la date de l'*Historia regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth, à laquelle le compilateur (latin) des *Sept Sages* a sans doute emprunté quelques éléments de son conte *Sapientes* ; il s'agit donc d'un *terminus a quo*, et le texte français est certainement beaucoup plus récent. — Il est tout à fait étonnant de voir placer le *Partonopeus* en 1198, alors que la *Vie de saint Edmund le Rei* (de Denis Pirame, dont le nom ne paraît pas mentionné) est datée de 1175 : or le prologue de cette vie fait une allusion célèbre au *Partonopeus* (et au *Lais* de Marie de France, cf. supra). — J'ignore totalement ce que peut être la traduction en prose de la *Consolation* de Boèce signalée pour 1150 (d'après Zumthor) ; il ne peut s'agir que d'un lapsus ; Boèce a d'abord été traduit, ou adapté, en vers par Simund de Freine (placé en 1199), et la première traduction en prose conservée n'est pas antérieure au milieu du XIIIe siècle, cf. *Hist. litt. de la France*, XXXVII, p. 423-432. — Il n'était pas recommandé d'adopter l'hypothèse très fragile de Ch.-V. Langlois et d'attribuer à un seul Geoffroy des Nés (supposé) les quatre dits (*Saint Bachus* 1313, *Requeste* 1318, *Patenostres* 1320, *Mais* 1324) qui ne portent que le nom de Geoffroy (tout court) et les trois dits retenus (sur six) de Geoffroy de Paris (*Avisemens* 1314, *des Alliés* 1314, mais la date réelle est 1317, *Un songe* 1317) : ces deux séries appartiennent certainement à deux auteurs différents : de plus on regrette l'absence, pour Geoffroy de Paris, non seulement de trois dits : *de la Comete* 1316, *du roi Phelippe* 1317, *Desputoison de l'Église de Rome*, mais surtout de sa *Chronique rimée parisienne*, terminée certainement à la fin de 1317. — Le *Viandier* attribué jusqu'à récemment à Taillevent

est placé (p. 59) dans le dernier quart du XIVe siècle ; nous savons aujourd'hui grâce à M. Aebischer qu'il est beaucoup plus ancien et ne saurait sortir de la plume de Guillaume Tirel, cf. *Romania*, LXXIV, 549. — M. R. Levy est le premier à savoir, et à nous dire, que la date qui figure devant les titres n'est le plus souvent qu'une date approximative ; aussi je regrette un peu que les dates absolument certaines (par exemple 1188 pour le *Florimont*) n'aient pas été signalées par un artifice typographique quelconque (caractères gras, si l'on veut), ce qui aurait tout de même réparti, tout au long de ces listes, quelques points d'appui solides. D'autre part, l'application du procédé de classement adopté aboutit dans certains cas à un résultat tout à fait paradoxal et étrange. Je prends le cas des poètes lyriques : nous connaissons bien la vie d'un Thibaud de Champagne ou d'un Raoul de Soissons ; mais comme nous ignorons évidemment la date exacte de chacune de leurs poésies, leurs noms sont rejetés dans la troisième partie (*Datations non fixées*) ; par contre, un poète dont nous ne connaissons pratiquement rien, Blondel de Nesle, est catalogué à la date précise de 1191, ce qui ne laisse pas d'étonner quelque peu. On reste enfin rêveur devant les dates assignées à la plupart des épopées (mais, il faut le reconnaître, comment faire ?), par exemple devant la série : 1131 *Couronnement de Louis*, 1144 *Charroi de Nîmes*, 1148 *Prise d'Orange*, 1165 *Aliscans*. Le danger, c'est que ces indications, qui ne reposent que sur de très fragiles raisonnements, ne finissent par apparaître comme des vérités établies à des utilisateurs débutants ou occasionnels.

Ceci dit, il n'en reste pas moins que ce petit livret, commode et riche en renseignements, nous rendra les plus grands services pour débrouiller rapidement les approches ou les abords des questions de chronologie littéraire.

Félix Lecoy.

Dom Cebriá Baraut, **Un recull de miracles de Santa Maria, procedent de Ripoll, i les Cantigues d'Alfons el Savi.** Tiré à part de *Maria-Ecclesia Regina et Mirabilis. Scripta et Documenta*. Abbaye de Montserrat, vol. VI (1956), p. 127-160.

L'auteur étudie et édite la série de Miracles qui se trouve aux f. 27 v-48 v du manuscrit de Ripoll n° 193 (XIIe-XIIIe siècles). Il s'agit, semble-t-il, de la plus ancienne collection latine d'origine catalane actuellement conservée : elle nous transmet la rédaction latine originale de quelques narrations qui n'étaient connues que par des versions postérieures en langue vulgaire.

Toutes ces narrations, sauf une, se retrouvent dans les *Cantigas de Santa Maria* d'Alphonse le Savant. La plupart du temps le monarque espagnol s'inspire d'une version distincte de celle du ms. de Ripoll, mais, dans certains cas, ses sources lui transmettaient un texte identique ou ressemblant beaucoup à celui dudit ms.

Par ailleurs, dans plusieurs cas, le ms. de Ripoll offre la source (jusque-là

inconnue) des chansons d'Alphonse le Savant. C'est ainsi que les chansons 134, 138, 141 et 145 correspondent respectivement aux miracles 12, 3, 7, 5 du ms. de Ripoll. Les miracles 16, 17, 19, 20 et 22 du même ms., tous originaires de Notre-Dame de Rocamadour et non représentés dans la collection publiée en 1908 par E. Albe, offrent la source latine des chansons 159, 153, 147, 57 et 158 du monarque espagnol.

Comme le souligne l'auteur dans une note, il faudrait refaire l'étude préliminaire du marquis de Valmar (Madrid, 1889), à la lumière des textes publiés postérieurement à son édition des *Cantigas de Santa Maria* et de la copieuse littérature sur les miracles de la Vierge qui a paru depuis 1889.

I. S. RÉVAH.

István Frank, 1° **Les débuts de la poésie courtoise en Catalogne et le problème des origines lyriques** (Extrait de *VII Congreso Internacional de Lingüística Románica*, t. II, *Actas y Memorias*, Barcelone, 1955, p. 181-187); 2° **Fragment de Passion catalan conservé à la Cathédrale de Barcelone** (Extrait de la *Miscelánea filológica dedicada a Mons. A. Griera*, t. I, Barcelone, 1955, p. 249-256).

Dans sa communication au Congrès de Barcelone, le regretté romaniste étudiait la naissance de la poésie courtoise en Catalogne et en tirait la conclusion suivante : « Aussi haut que l'on puisse monter, l'école catalane, alors qu'elle réunissait les meilleures conditions pour rendre patents des arabismes d'origine, ne manifeste d'autres attaches que celles qui la relient organiquement aux poètes provençaux. »

Reliant cette conclusion à la récente découverte des *Kharjas* mozarabes, I. Frank écrivait encore :

« La découverte des vieux refrains romans, loin d'apporter une confirmation à cette hypothèse [la théorie arabe], replace le problème sur le plan des origines populaires, mais origines romanes, telles que les a envisagées dans son mémoire fondamental de 1951, et avec vigueur, M. Menéndez Pidal. »

La discussion de cette nouvelle thèse n'est pas abordée dans la communication.

Dans la contribution à la *Miscelánea filológica dedicada a Mons. A. Griera*, I. Frank étudiait et éditait un court fragment de Passion catalan récemment découvert (en 1949) aux Archives capitulaires de la Cathédrale de Barcelone.

Il s'agit d'un rôle de Nicodème qui a servi, au moins, à deux représentations. Les deux mains qui ont copié ce rôle sont de la première moitié du XIV^e^ siècle.

L'éditeur mettait ce texte en relation avec le fragment roussillonnais publié en 1888 par P. Vidal (*Revue des Langues romanes*, t. XXXII, p. 339-348). La

Passion à laquelle appartient ce fragment roussillonnais est bien connue dans son ensemble grâce à la version languedocienne du manuscrit Didot. Cette version ignorant le rôle de Nicodème, pour affirmer l'identité d'origine des fragments roussillonnais et catalan, il faudrait admettre qu'elle est l'abréviation d'une version originale catalane ou roussillonnaise.

Tout cela reste problématique et rien n'interdit de supposer qu'il y ait eu plusieurs Passions catalanes.

I. S. Révah.

Kimberley S. Roberts, **An Anthology of Old Portuguese**. Lisbonne, Livraria Portugal, s. d., 435 pages.

L'objet de cette anthologie semble avoir été de fournir des textes d'études aux étudiants américains. Un certain nombre d'extraits ont été revus sur les manuscrits. Des notes, une table de verbes irréguliers et un glossaire sont adjoints aux extraits. Plus de quatre-vingts fautes d'impression ont été corrigées dans les *Errata* à la fin du volume. Nous n'avons pas l'impression que cette anthologie supplantera, du moins en Europe, la commode *Crestomatia arcaica* de J.-J. Nunes, qui a l'avantage d'être précédée d'une bonne introduction grammaticale.

I. S. Révah.

Alberto Del Monte, **Itinerario del romanzo picaresco spagnolo**, Florence, Sansoni, 1957, 128 pages.

Cette commode introduction au roman picaresque espagnol se recommande par l'étendue de son information et la richesse de ses indications bibliographiques. Après une introduction étymologique, la matière est répartie en trois chapitres : naissance, apothéose et agonie du *picaro*. L'auteur propose de distinguer nettement le *genre picaresque*, strictement délimité, et *le goût picaresque*, beaucoup plus largement répandu.

Les principaux romans picaresques sont convenablement analysés. L'exposé critique reprend parfois les thèses des devanciers d'Alberto del Monte, mais témoigne, à d'autres reprises, d'un jugement très personnel. C'est ainsi que la *Segunda parte* du *Lazarillo de Tormes* de J. de Luna que M. Bataillon jugeait « d'une originalité médiocre » est qualifiée ici d'« opera che per la densa concisione e per l'icastica crudeltà occupa un posto di rilievo nel genero picaresco ed è documento di una singolare e vigorosa individualità » (p. 91).

Deux remarques. L'*Arte de furtar* n'est pas du jésuite António Vieira (l'auteur dit Antonio Veira ou Antonio de Veira) et elle n'a pas paru à Lisbonne en 1625. A la p. 125, l'auteur parle de « l'assenza o l'esiguità di ristampe dei romanzi del Cortés, del Castillo, dell'Enríquez Gómez ». En ce qui concerne

le dernier auteur, l'affirmation n'est peut-être pas tout à fait exacte puisque nous connaissons *huit* éditions de la *Vida de don Gregorio Guadaña*. A. del Monte ne tient pas compte du fait qu'il s'agit d'un auteur exilé volontaire par crainte des poursuites inquisitoriales dont l'œuvre a pu ne pas avoir une diffusion normale en Espagne (la première édition espagnole est de 1788 : c'est la quatrième ; les précédentes avaient paru à Rouen et à Bruxelles).

I. S. RÉVAH.

Amado ALONSO, **De la pronunciación medieval a la moderna en español**. Ultimado y dispuesto para la imprenta por Rafael LAPESA. Ed. Gredos, Madrid, 1955 ; 452 pages (Biblioteca románica hispánica, I-5).

Peu avant de disparaître, A. Alonso avait à peu près terminé la rédaction de cette étude sur la prononciation de l'espagnol selon les descriptions des grammairiens anciens. R. Lapesa en a assuré l'homogénéité, et a inséré un certain nombre d'additions.

A. Alonso avait déjà publié plusieurs articles sur des problèmes particuliers concernant les sifflantes entre 1946 et 1951 (*Rev. Filol. Hisp.*, VIII, 12-76 ; *Hisp. Rev.*, XIX, 37-58 et 143-164 ; *Nueva Rev. Filol. Hisp.*, III, 1-82, V, 1-37, 121-172 et 263-314). Ce premier volume (trois sont prévus) porte sur le *b* et le *v*, le *d*, le *c* et le *z*.

L'auteur prend pour référence le parler, non de la Vieille Castille, mais de Tolède (puis Madrid). Il s'agit là en effet d'une réalité historique : c'est le castillan de la Cour qui est devenu l' « espagnol », et qui s'est répandu en Europe et en Amérique. C'est ce même point de départ qu'a retenu M. Criado de Val dans son étude sur la *Historia del verbo en la literatura de Castilla la Nueva* (*Rev. Filol. Esp.*, XXXIX, 232-260).

Au milieu du XVI^e^ siècle, la confusion *b-v* était effective dans la région de Burgos et vers Léon ; elle s'est généralisée vers la fin du siècle dans la province tolédane, et seulement au début du XVII^e^ en Andalousie. Son berceau semble être la région biscaïenne, là même où, quelques siècles plus tôt, *f-* était passé à *h-* puis zéro. Le moyen âge aurait connu un *b* occlusif bilabial, et un *v* fricatif labiodental faible, « plus semblable au *w* allemand qu'au *v* français ou valencien ». Il est justement rappelé que la distinction *b/v* existe encore dans le judéo-espagnol, séparé de la langue commune à la fin du XV^e^ siècle.

Le *-d* final a parfois été transcrit *-z* ou *-th* (dès le XIII^e^ siècle), indiquant ainsi la tendance à la prononciation fricative, ou bien il a complètement disparu de l'écriture (et de la prononciation, d'après le compte des syllabes dans un vers de Garcilaso). En outre, selon les grammairiens du milieu du XVI^e^ siècle, le *-d-* était fricatif.

On peut déduire des témoignages des grammairiens qu'encore au XVIe siècle, il existait un ç affriqué apicodental sourd, et un ʒ affriqué apicodental sonore. A. Alonso suppose que ʒ est d'abord devenu fricatif, puis a passé à ç dans la seconde moitié du XVIe siècle. Soit, successivement, les oppositions phonologiques suivantes :

ts/dz > *tʂ/ʒ* [apicodental, différent du ʒ alvéolaire du registre de *s*] > *ʂ/ʒ* > *ʂ* [assourdissement général des fricatives sourdes] > θ.

Tout ce chapitre est très dense, et offre une documentation extrêmement abondante. L'interprétation des remarques des grammairiens, dont il est donné de larges extraits, est particulièrement délicate, et A. Alonso s'est attaché à examiner scrupuleusement tous les témoignages. Il a insisté avec raison sur le caractère régional des évolutions. Les innovations ont eu lieu en Vieille-Castille, puis elles ont atteint le centre, d'où elles se sont diffusées dans toute la péninsule.

On peut remarquer qu'un grammairien, même consciencieux, a souvent tendance à décrire des prononciations traditionnelles. Quand on étudiera la prononciation française du milieu du XXe siècle, on sera étonné que certains affirment que le français possède quatre voyelles nasales, alors que beaucoup parmi nous n'en connaissent que trois (*ɑ̃* > *ɛ̃*). Là encore, il s'agit de différences de région, de couche sociale, de générations. Cette évolution remonte certainement à quelques dizaines d'années. Il est probable qu'il faille reculer de trente ou cinquante ans la date de prise de conscience (d'où de constatation) d'une évolution.

Le beau travail du regretté A. Alonso sera précieux pour l'étude historique de la phonologie castillane.

B. Pottier.

PÉRIODIQUES

Boletín de la real Academia de Buenas Letras de Barcelona, XXV (1953), 1. — P. 11-53. L. Camós Cabruja, *Historia dramática de una embajada barcelonesa en Italia en 1435*. — P. 55-107. F. Mateu y Llopis, *El catálogo del Monetario de la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona de 1879*. — P. 100-125. M. de Montoliu, *La genial imaginación de Verdaguer*. Étude littéraire sur la conception et le style de l'*Atlàntida*. — P. 127-144. Martín de Riquer, *Bavieca, caballo del Cid Campeador, y Bauçan, caballo de Guillaume d'Orange*. Il est curieux que le vaillant cheval du Cid ait reçu le nom de *Babieca*, qui signifie « sot » en espagnol; un synonyme de *babieca* est *bausán*. *Bauçan* étant le nom du cheval de Guillaume d'Orange (sans qu'au « bauçan » français ne s'attache aucune nuance péjorative), il est naturel que la similitude phonique avec l'esp. *bausán* ait entraîné le choix, inexplicable autrement, d'un synonyme tel que *babieca*. C'est, pour l'auteur, une nouvelle preuve de l'influence des chansons de geste françaises sur le *Cantar de Mio Cid*. — P. 145-163. A. M. Badia Margarit, « *Regles de esquivar vocables o mots grossers o pagesivols* ». *Unas normas del siglo XV sobre pureza de la lengua catalana*. III, *Morfología y syntaxis*. Fin de l'étude relative au texte si intéressant signalé ici t. LXXIII, 126 et t. LXXV, 131. — P. 165-170. P. Aebischer, *Un cas du couple Roland-Olivier dans une charte de San Cugat del Vallés*. Nouvelle attestation, dans un document de 1145, de la vitalité des prénoms Roland et Olivier donnés à deux frères, témoignant ainsi du souvenir de la légende de Roland. — P. 171-226. S. Mariner Bigorra, *Castellanismos léxicos en un habla local del Campo de Tarragona*. Enquête sur un village de 630 habitants : Vilaplana. Étude sur l'adaptation des termes castillans au système phonique catalan du lieu; vocabulaire d'environ huit cents mots. Certains phénomènes rappellent ce qui se passe en français : cast. *ajedrez*, adapté en *akedrès* (cf. *Jerez* > *Kérès*), etc. — P. 227-245. G. Díaz-Plaja, *La Consueta del Rey Asuero*. Début d'un *Corpus* du théâtre catalan médiéval. — P. 247-271. Martín de Riquer, *Las poesías de Guilhem de Berguedán contra Pere de Berga*. Introduction, publication de trois textes, avec traduction en castillan, et notes (« Eu non cujava chantar », Pillet, 210, 11; « Can l'ivern ni la neu ni·l frey », « Ar el mes que la neu e·l frei », Pillet, 210, 2; « Trop ai estat sotz coa de mouton », Pillet, 210, 19).

2. — Ce volume de 280 pages, paru en 1955, a été tiré à part sous le titre *Historia y labor de la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona desde su fundación en el siglo XVIII*. Il comprend plusieurs aperçus rétrospectifs relatifs aux divers domaines abordés par les Académiciens, et tient lieu d'annuaire.

B. Pottier.

Cultura neolatina, XVI (1956), 1. — Ce fascicule, présenté aux lecteurs par un bref avant-propos de M. Angelo Monteverdi, est tout entier consacré à la publication des rapports qui ont servi de base aux discussions du 8e Congrès international des Études romanes, tenu à Florence en avril 1956. — P. 9-31. Benvenuto Terracini, *Analisi del concetto di lingua letteraria*. Conclut à partir d'exemples empruntés principalement à l'histoire des langues sarde et italienne que la dénomination de langue littéraire peut s'appliquer à des réalités fort différentes : les moyens d'expression très particuliers utilisés dans une certaine catégorie d'œuvres à un moment et en un lieu donné peuvent constituer une langue littéraire ; inversement, cette expression, dans son sens le plus large, peut être simplement synonyme de langue savante. — P. 35-51. Alwin Kuhn, *Schriftsprache und Dialekt*. Étude générale sur les rapports d'une langue littéraire avec les dialectes voisins, sur les emprunts faits par la langue écrite aux parlers locaux et sur le processus de transformation d'un dialecte en langue littéraire. — P. 55-64. Giovanni Nencioni, *Dottrina grammaticale et tradizione rettorica*. A propos de l'influence de la grammaire et des procédés d'expression traditionnels sur l'évolution de la langue littéraire. — P. 65-68. Charles Bruneau, *La science de la stylistique : problèmes de vocabulaire*. Réflexions sur le vocabulaire de la stylistique et la nécessité de créer dans ce domaine une terminologie plus précise. — P. 71-89. Leo Spitzer, *The individual factor in linguistic innovations*. Très intéressantes et fines remarques sur le rôle de la psychologie des individus, en particulier de leur désir de plus grande expressivité, dans les changements du langage, qu'il s'agisse de l'usage courant ou littéraire. — P. 91-93. Liste des communications annoncées.

2-3. — P. 95-107. Aurelio Roncaglia, *Prospettive della filologia romanza*. Leçon inaugurale prononcée au début de l'année scolaire 1956-1957 par le nouveau titulaire de la chaire de philologie romane de l'Université de Rome, M. Aurelio Roncaglia, successeur de M. Angelo Monteverdi. — P. 109-145. Roger Baron, *Hugues de Saint-Victor lexicographe. Trois textes inédits*. Publication, sous un titre peut-être pas très heureusement choisi, de trois textes lexicographiques (*Diffinitiones magistri Hugonis*, *De ponderibus et mensuris*, *Mappa mundi*) d'intérêt exclusivement doctrinal, qui, tout en restant dans la tradition d'Isidore de Séville, témoignent parfois d'un notable effort de clarification et de réflexion. Cette publication est précédée d'une étude (p. 109-124) bien conduite et fort intéressante, consacrée à certains termes du voca-

bulaire d'Hugues et aux emplois tantôt traditionnels, ou en dépendance de ses sources, tantôt personnels qu'il en fait. On y trouvera aussi d'utiles remarques sur la nature et l'étendue des connaissances d'Hugues de Saint-Victor en grec et en hébreu. — P. 147-177. Emilio Vuolo, *Il Mare amoroso*. L'auteur, qui avait donné le texte du poème dans le t. XII (1952) de *Cultura neolatina* publie aujourd'hui un glossaire très soigné, où les emprunts lexicographiques au français et au provençal sont particulièrement mis en relief. — P. 179-199. Leo Spitzer, *A proposito del Mare Amoroso*. En accumulant dans ses vers des comparaisons en apparence désordonnées et incohérentes, l'auteur du *Mare amoroso* n'obéit à aucune intention satirique ou didactique. Le ton lyrique qui anime toute l'œuvre exclut l'une et l'autre de ces hypothèses. L'emploi des comparaisons multipliées est un moyen de suggérer, « en opposition avec l'idée de la mort du martyr d'amour, l'ampleur et la variété de l'univers avec ses formes et ses situations innombrables ». M. Spitzer retrouve dans le *Mare amoroso* un thème développé plus tard par Pétrarque. — P. 201-239. Giovanni B. Bronzini, *Le origini de teatro italiano (in margine ad una recente opera)*. A propos du livre capital de Paolo Toschi, *Le origini del teatro italiano*. Turin, Einaudi, 1956. M. Bronzini, un des meilleurs élèves du grand folkloriste italien qu'est M. Paolo Toschi, présente, avec des indications personnelles, à propos en particulier de Carnaval, les vues de son maître, qui trouve dans le rite la source unique du théâtre sacré et profane. — P. 241-257. Francesco Sabatini, *La « lingua lombardesca» di Pescocostanzo (Abruzzi). Contributo alla storia dei gerghi italiani*. Étude des traits qui de nos jours témoignent, dans une région de l'Italie méridionale, de la pénétration des dialectes septentrionaux, en relation avec l'immigration dans les Abruzzes, du XVe au XVIIIe siècle, de nombreux groupes d'artisans. — Comptes rendus : p. 259-261. *Marci Valerii Bucolica, a cura di* F. Munari, par Giorgio Brugnoli ; p. 261-262. Alain de Lille, *Anticlaudianus, texte critique avec une introduction et des tables*, p. p. R. Bossuat, par Marcello Spaziani ; p. 262-282. *Rambaldo di Vaqueiras, Liriche, a cura di* Thomas G. Bergin, 1956, par Emilio Vuolo. Très nombreuses remarques critiques. — Chronique, a cura di Emilio Vuolo : p. 283-284. *Pubblicazioni dell'Istituto*, J. Scudieri Ruggieri, *Poesia cortese dei secoli XIV et XV nella penisola iberica* (Modène, 1956); p. 284-288. *Testi italiani, Poesia del Duecento e del Trecento, a cura di* C. Muscetta *e* P. Rivalta, Turin, 1956, XLVIII-1250 p. Riche anthologie qui comprend aussi des textes provençaux, franco-italiens et latins; p. 288-289. *Saggistica*. Traduction italienne du livre de Auerbach, *Mimesis. Il realismo nella letteratura occidentale*. Turin, 1956, con saggio introduttivo d'A. Roncaglia. — P. 289-298, Dépouillements de périodiques. — P. 299-306. Publications reçues.

J. MONFRIN.

CHRONIQUE

Nous avons appris avec infiniment de regret le décès, le 16 septembre 1956, de notre amie Miss K. Mildred Pope qui était née en 1891 et qui continua jusqu'à ces derniers temps, à Manchester, l'enseignement de philologie française et romane qu'elle avait longtemps donné à Oxford, et sa vie scientifique personnelle était restée très active. Nous aurions voulu lui consacrer une notice plus étendue qui nous avait été promise et que nous n'avons pas encore reçue ; nous n'avons pas voulu laisser finir cette année sans signaler cette perte de nos études et de nos amitiés. — M. R.

Notre collaboratrice, Mme Myrrha Lot-Borodine, veuve de notre regretté compagnon Ferdinand Lot, est décédée le 18 juillet 1957 : elle était née le 8-21 janvier 1882 à Saint-Pétersbourg. Elle était la fille d'un botaniste, professeur à l'université de Saint-Pétersbourg, et sa mère appartenait à la première génération des femmes russes ayant fait des études supérieures. Elle avait elle-même étudié à Saint-Pétersbourg où elle avait eu comme professeur Rostovtzeff et Chizchmaref, qui vient, lui aussi, de nous quitter. C'est en 1906 que Myrrha Borodine vient se fixer à Paris où elle suit à l'École des Hautes Études l'enseignement des Sciences religieuses, en même temps qu'elle s'attache aux cours de Joseph Bédier qui dirigea son apprentissage médiéval, si bien que sa formation est exclusivement française, mais elle sut se donner une direction toute personnelle, en s'attachant, d'une part, aux problèmes de l'amour courtois, et d'autre part, aux problèmes du Graal et aux questions d'histoire mystique du moyen âge, à la fois occidental et oriental.

Son intention fut toujours de trouver une conciliation entre les divers aspects de la pensée du moyen âge, et, après avoir présenté comme thèse de doctorat d'université à la Sorbonne un livre vivant et neuf sur *La femme dans Chrétien de Troyes*, elle travailla à diverses études qu'elle voulait réunir sous le titre commun, plein lui aussi de pensée nouvelle : *De l'amour profane à l'amour sacré*. Il est fort regrettable que cette œuvre d'un esprit si largement cultivé, et de si hautes préoccupations, n'ait pu être réalisée, mais on en examine toujours avec profit les parties déjà esquissées, et j'ai eu plaisir, un moment où mon attention est spécialement attirée vers *Lancelot*, à relire un article qu'elle a publié en 1924 sous le titre : *Tristan et Lancelot* en hom-

mage à la mémoire de Mme G. Schoepperlé-Loomis ; c'est pour moi une occasion de rappeler ici la collaboration de pensée, et même d'écrit, qu'elle a pu apporter aux études de Ferdinand Lot sur le *Lancelot-Graal* et qui rend son souvenir inséparable de celui de Ferdinand Lot, mon ami de tant d'années. — M. Roques.

Collections et publications en cours.

Nous avons reçu avec une très grande satisfaction le volume IV du *Diccionario critico etimologico de la lengua castellana* de Juan Corominas. Ce volume de 1248 pages comprend les lettres R-Z, et près de 200 pages d'additions et rectifications aux quatre volumes, d'abondants index de matières et de mots, et une liste d'errata. Ainsi se trouve terminée une œuvre dont il n'est pas besoin de dire l'importance et les qualités, mais dont on peut louer le courage et la témérité dans des conditions toujours difficiles et souvent cruelles. — M. R.

— Dans la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études* (Sciences historiques et philologiques), le 308e fascicule (1957, 254 pages) est constitué par le tome second du *Répertoire méthodique de la poésie des Troubadours* du regretté Istvàn Frank comportant la suite et fin de ce répertoire, l'Index bibliographique, les *Errata* du tome I et la Table des matières.

— Dans sa collection de *Cynegetica*, M. Gunnar Tilander a imprimé en 1956, sous le no III, en une brochure de 32 pages, ce qui reste de Guicennas, *De arte bersandi, le plus ancien traité de chasse de l'Occident*, avec quelques illustrations tirées du ms. lat. 368 de Chantilly. Ce traité est dû, au moins dans son principe, à un chevalier allemand Guicennas ou Guicennans, maître en fait de chasse, contemporain de l'empereur Frédéric II de Hohenstaufen ou de peu antérieur. Quant au rédacteur latin il était sans doute de l'Italie du Nord.

— G. Tilander, avec son inlassable patience, a publié en 1957 le fascicule IV de ses *Cynegetica* (le 2e et le 3e étaient de 1956) qui est, cette fois, un volume de 241 pages in-8o, et qui réunit sous le titre général de *Nouveaux essais d'étymologie cynégétique*, en les dédiant à son maître K. Fr. Sunden, douze mémoires sur des éléments de vocabulaire cynégétique français pour la plupart, mais aussi anglais.

— Le Filologiskt Arkiv de l'Académie de Stokholm no 4 publie l'édition par M. Bertil Maler d'un *Tratado anonimo* qui fait partie du ms. v-11-19 de la bibliothèque de l'Escorial. L'édition comporte une introduction, des notes et un glossaire. Quant à l'ouvrage, il traite des *enfermedades de las aves de caza*. Le texte est castillan et sans doute, comme le ms., de la seconde moitié du xiiie siècle.

— Dans la *Bibliothèque méridionale* de Toulouse, 2e série, tome XXXIV : *Poésies complètes du troubadour Peire Cardenal* (1180-1278) publiées par

René Lavaud. Texte, traduction, commentaire, analyse des travaux antérieurs, lexique ; 1957, in-8°, 778 pages. C'est le travail de toute la vie de mon camarade René Lavaud et qui l'a occupé entièrement jusqu'à son dernier moment, que les mains pieuses de MM. Nelli et Séguy mettent maintenant à notre disposition. Nous recevons avec émotion et reconnaissance ce monument de patience, de soin et d'abnégation scientifique. — M. R.

Comptes rendus sommaires.

Pentti Tilvio, *Prosa-Lancelot Studien*, I-II; *Annales Academiae scientiarum fennicae* (B 110), 1957, 252 pages. — On ne peut qu'admirer le labeur, et le soin de présentation de cette dissertation ou plutôt de ces deux dissertations consacrées à étudier les questions un peu minces des rapports de la rédaction en moyen haut allemand du Roman en prose de *Lancelot* avec une traduction néerlandaise de ce texte, et d'autre part de la datation et de la localisation des deux fragments en moyen haut allemand les plus anciens de cette rédaction en prose. — M. R.

Lambert (Élie), *Études médiévales*, Privat-Didier, Toulouse-Paris, 1956-57; in-4°, 3 volumes, 275, 301 et 310 pages, plus un fascicule de planches de 73 pages. — Nous avons plaisir à annoncer la publication de ce beau recueil de notre collaborateur M. E. L., où un groupe important de ses confrères et de ses amis a voulu réunir à l'occasion de son élection à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1954, un certain nombre de ses principaux mémoires sur l'archéologie et l'art médiéval du Sud-Ouest de la France et de la péninsule ibérique. L'ensemble commence par une bibliographie des publications de M. E. L. où figurent ses articles de la *Romania* sur Roncevaux. M. E. L. a lui-même dédié le recueil fait de lui et pour lui, à la mémoire d'Émile Mâle qui en avait souhaité la publication. — M. R.

INDEX DES MOTS [1]

A

a prov.. 307, 315, 319
aaisier fr..... 524
ab- 272
(a)bajo esp..... 128
abattre fr..... 527
abbigliare it..... 520
abétir fr..... 128
accel(e)smare, -mo.. 523
accimare it..... 524
accimarsi it..... 523
accisma it..... 519
accismare it... 519, 523
**acciusmare* it..... 522
acconciare it... 520, 524
accurar prov.. 317, 319
acemer fr..... 524
acemmer fr..... 521
aceñas esp..... 124
acermar prov..... 521
acesmar génois..... 521
acesmar prov.. 520, 523
acesmer fr. 519, 523, 524
achesmer fr..... 522
acheumer fr..... 523
acimer fr..... 523, 524
**acismer* fr..... 523
acocella it..... 118
aconcier, -nter fr.... 415
acurer fr..... 319
a(d)-..... 521
adaestimare..... 520
adagiare it..... 524
**adaisier* fr..... 524
addensare. 524, 527, 530
**adensa*. Voir *adesa*.
adensare..... 530
adentre prov.. 295, 319
ades prov..... 80
adesa it.. 524, 526, 530
adesar prov..... 525
adesare it. 524, 527 à 530
adeser fr. 524, 526 à 528, 530
**adhaesare*..... 524
adimandare it..... 530
adiutare..... 523
adormentare it..... 530
**ad-schismare*..... 521
adurare it..... 530
aeschier fr..... 416
aestivalis..... 108
affronte it..... 118
aganos prov... 297, 319
agguerrire it..... 521
agio it..... 524
agras prov. 302, 306, 319
agremonia prov. 305, 312, 319
agrimonia prov. 118, 119
aguerrear, -rrir port. 521
aguerrir esp., fr.... 521
aherdre fr..... 416
aigua ardent prov. 310, 319
aillors prov..... 414
aise fr..... 524
aitare, aìto it..... 523
ajedrez cast..... 547
akedrès esp. dial.... 547
-al esp. d'Am..... 419
al prov.. 312, 313, 319
alb cat..... 286
al-bitichah ar..... 319
albudeca cat., esp., prov.. 301, 302, 319
albus..... 127
albuseca prov.. 311, 319
alcorão, alfarge, algarbe port..... 424
Alguessa prov..... 82
alidonia esp..... 127
aliga prov.... 308, 319
aljarás port..... 424
aller fr..... 277
alleu, alleutier fr... 345
aloe prov..... 317, 319
aloen prov.... 315, 319

1. Les mots sont placés dans l'ordre alphabétique sans distinction de langues; les abréviations désignant les langues et dialectes sont, d'une façon générale, celles qui ont été employées pour la *Table* des tomes XXXI-LX de la *Romania*. Les mots non suivis d'une indication de langue sont les mots latins attestés ou supposés, les types préromans d'origine incertaine ou les noms propres connus. Aucune distinction n'est faite entre les divers états chronologiques des langues.

alora it..... 282
alporão port..... 424
alquitran prov. 318, 319
aluda prov... 304, 319
alum prov.... 302, 319
alumettes fr..... 416
alvanar port..... 424
alvorada esp..... 259
amarrar esp..... 424
amarrotar port..... 424
amb prov..... 319
ambrös it..... 282
amelha(t) prov. 302, 319
amenlat prov.. 307, 319
-an prov..... 78
an (*mal*) fr..... 114
anar a cambra prov. 300, 319
ancas (*las*) prov. 298, 310, 311, 319
anchelhas (*las*) prov. 290, 319
anel de laton prov. 309, 319, 323
-ano esp. d'Am.... 419
ano prov..... 293, 304
anquas (*las*) prov. 297, 319
ant prov..... 84
antigüismo esp..... 125
api prov. 299, 300, 303, 306, 307, 310, 312, 316, 319
(*a*)*pleca* roum..... 276
apoplecia prov. 310, 319
apostema prov. 298, 319
appareiller fr..... 521
appectorare..... 131
applacare, *-licare*... 276
appuyer fr..... 122
aprendre fr..... 112
apretar esp..... 131
-ar esp..... 126
-ara esp..... 417
arabica (*goma*) prov. 301, 305, 319, 323
aranho prov.. 301, 308, 319
archonticon prov... 319
arcimira, *-miza* prov.. 307, 310, 319
arconsiton prov.. 302, 319
ardent (*aigua*) prov. 310, 319
argent viu prov. 314, 319
Argenza prov..... 84
argila prov... 313, 319
-ario esp. d'Am. .. 419
aristologia prov. 316, 319
armes fr..... 108
armol, *-molh* prov. 300, 308, 319
arriba esp..... 128
arruego arag..... 127
arsinic prov.. 318, 319
a(*s*) esp..... 126
ascemer fr..... 521
ase (*auriho d'*) prov. 324
**aséder* fr..... 528
aseni (*cardo*) prov. 304, 319
assemer fr..... 521
assiege prov..... 319
assieja prov... 310, 319
assis fr..... 153
assuivre fr..... 416
atanasia prov. 317, 319
atramentum..... 322
atzur cat..... 286
aufrasia prov. 300, 319
aurea (*pillula*) prov. 307, 311, 325
aurelhas (*longas*) prov.. 308, 319, 324
auriho d'ase prov... 324
auruga prov.. 317, 319
ausent prov... 302, 319
aussent prov.. 306, 319
avalida prov.. 304, 319
aventure (*cas d'*) fr. 109
Avignon (*comtessa d'*) prov..... 82
avisar prov..... 79
az liég..... 122
azemar esp..... 519
azudas esp..... 124
azzimare it... 519, 523

B

-b- esp..... 545
ba (*ne bu ne*) fr. 99, 274
bab..... 99
babariol babarian prov..... 99
babieca, *B.* esp.. 547
Babio..... 100
baissar lo manjar prov..... 311, 319
bajulus..... 279
Balsemão port..... 424
bar fr..... 108
barba Jovis prov. 313, 319
barbara..... 424
barbejador (*cardon*) prov..... 320
baruala port..... 424
bas, *basi* prov. 309, 319
basme prov. 300, 307, 319
bassi prov..... 309, 319
bat (*ne*) *ne but* fr... 99
Bauçan, *bausán*, *Bavieca* esp..... 547
bee fr..... 258
Belcaire prov..... 84
belho port..... 424
Bellacoglienza it.... 524
bendicta prov. 311, 319
benedicta..... 310, 319
berbena prov.. 311, 320
berdolaiga, *-layga* prov.. 302, 313, 320
berewicus, *berfredus*. 272
beruga prov.. 312, 320
bescle prov..... 306, 320
besoiro port..... 424
betar prov.... 296, 320
beu(*r*) prov... 306, 320
Bisse (*Issant de*) fr.. 130

blanc cat. 286
blancal prov. . 308, 320
blancau prov. 320
blank germ. 127
blau cat. 286
blau (*drap*) prov. 302, 322
blavayrol prov. 307, 320
bleda prov. 299, 300, 308, 320
blez prov. 299, 300
bodemeria port. 424
bol prov. 308, 320
bolh prov. 301, 320
bolus 320
bomeria port. 424
bomme fr. 108
bon (*mal*) prov. 302, 314, 320, 324
bonum malum 324
borbotador (*cardon*) prov. 302, 320
bordolaiga prov. 301, 320
bornal, *-nel* port. . . . 424
bourtoulaigo prov. . . 320
brai, *-ier*, *avoir le cuer eu braier* fr. 109
**brauala*, *brava*, **bravaa* port. 424
bravo esp., port. . . . 424
-breda esp. 417
brega prov. 79
bresal (*erba*) prov. 312, 320, 322
bretonica prov. 300, 303, 317, 320
-brida esp. 417
bronchier fr. 108
bropa it. 259
brostia prov. 305, 315, 320
bru cat. 286
brudament arag. . . . 264
brunchier fr. 108
brutus 264
bu (*neque*) *neque ba*. . 99
bu (*ne savoir ne*) *ne ba* fr. 98, 274
buceus, *-cius* 78
buffet (*vin de*) fr. . . . 416
buire prov. . . . 315, 320
buoulengua prov. 314, 320
burdo esp. 264
bure prov. . . . 312, 320
bus prov. 55, 78
bussa 78
butz prov. 78

C

-c- esp. 545
cabezo esp. 420
cabirolh prov. . 300, 320
cabossa d'alh prov. 315, 320
cabrefuelh prov. 304, 320
cabron prov. . . 308, 320
caca en l'uelh prov. 305, 320
cacho, *-opo* port. . . . 424
calafonia prov. 318, 320
calafounio prov. . . . 320
calcare 238
calce esp. 127
calices, *-ix* 127
camba prov. . . 299, 320
cambe prov. 309, 313, 320
cambra prov. 294, 295, 299, 320
cambra (*anar a*) prov. 300, 319
campairol, *-rolh* prov. . 303, 308, 320
canabo prov. . . 317, 320
canal fr. 260
cancha esp. d'Am. . 419
candi prov. . . 317, 320
cándid cat. 286
canelha prov. 300, 301, 307, 309, 320
cant a prov. 84
cantaric emperial prov. 311, 320
capilli Veneris prov. 317, 320
caras it. 259
carbon de faure prov. 318, 320
cardamomum 320
cardamoni prov. 309, 320
cardo aseni prov. 304, 320
cardon borbotador prov 302, 320
carmesi cat. 286
carne prov. . . . 308, 320
carrillon fr. 416
castor prov. . . 300, 320
castorea (*pillula*) prov 307, 325
Catalò esp. 127
Catalogne, *catanie* fr. 127
Catan-onia 127
catharticum imperiale 320
catz prov. 297, 310, 320
cauce esp. 127
cauchier fr. 238
caudadura prov. 306, 320
caudejar prov. 303, 306, 310, 311, 320
caudin fr. 392
caueza prov. . . 296, 320
caukier fr. 238
caulk (*to*) angl. 238
caussida prov. 304, 320
caveza prov. . . 294, 320
caz esp. 127
cazegut prov. . 296, 320
cazer prov. 320
celcle d'uo prov. 314, 320
celeusma 522
celidonia prov. 318, 320
cencio it. 234, 236
centaine fr. 109
centaurea prov. 311, 313, 320
cerbe prov. 320

cereso prov. 303, 307, 308, 315, 320
cerna prov.... 308, 320
cernir prov..... 326
cerpolh prov... 300, 320
Certeine (*tere*) fr... 127
cerva. Voir *cerna.*
cervina (*lengua*) prov 320, 323
ceser prov.... 308, 320
ceser prov.... 310, 320
cesero prov..... 320
cesmare it.... 520, 523
cesta prov..... 79
cetri cat..... 286
-ch- cast..... 264
chaiene, chaine fr... 261
champel (*bataille*) fr. 153
chanetterie fr..... 391
charnalitez fr..... 111
chassiz fr..... 416
chauberc fr..... 110
chauce (*avoir le cuer en la*) fr..... 110
chauvetterie fr..... 390
chaveterie fr..... 391
cheance fr..... 112
chelidonia..... 127
chenevottes fr..... 416
chielma prov..... 523
chiffon fr..... 239
chinchà prov.. 237, 240
chinchade gasc..... 240
chinchard fr... 234, 235
chincharro gasc..... 238
chinchée fr. 234, 240, 241
chincher fr..... 241
chincheus norm..... 235
chincheux fr..... 234
chinchin fr..... 240
chincho prov..... 239
chinchoire fr..... 240
chinchon fr..... 238
chinchonner fr..... 239
chinchoû gasc..... 238
chinchoù prov..... 239
chinchoùère fr..... 241
chinchougnié prov... 239
chinchoûs, -se gasc.. 238
chinch'té, -ch'teu fr.. 241
chinse (*to*) angl..... 238
chiourme fr..... 522
chip germ..... 427
chois (*avoir son*) fr.. 111
chrisma..... 523
chuermo prov..... 523
chueterie fr..... 391
chynchard, -choues fr. 234
ci- it..... 522
cie-, cimare it..... 523
cimsà prov.... 237, 240
cince fr. 234 à 237, 239
cinceus fr..... 238
cine roum..... 268
cinsa prov. 235 à 238, 240
cinsade gasc..... 240
cinsado, -aire prov.. 240
cinso prov.... 234, 235
cinsous prov.. 235, 238
ciovetta it..... 522
ciperum prov.. 316, 320
citrin prov. 296, 320, 326
ciurma it..... 522
ciüsma génois..... 522
civetta, ci- it..... 522
clanche (*main*) fr... 108
clara d'uou prov. 301, 303 à 306, 314, 320, 323
classa..... 323
clausir prov... 318, 320
clavilha prov.. 310, 321
cleusma..... 523
clubs esp..... 417
clusa..... 272
coccio prov. 295, 297, 321
coderda prov.. 308, 321
codoin prov. 301, 308, 321
cofiment prov. 300, 307, 321
coga prov..... 310, 321
cogga prov.... 317, 321
cogombre prov. 302, 306, 317, 321
cogot prov.... 308, 321
coja prov. 306, 310, 321
colliri prov... 305, 321
collocare it..... 527
collyrida..... 126
colodra, -ro esp.... 126
colombina (*pe*) prov. 313, 321, 325
coluthrum, -rus..... 126
comi prov. 300, 303 à 305, 307, 315, 321
comme fr..... 417
comme (*venu*) fr.... 130
comtessa d'Avignon prov..... 82
concio it..... 527
condire..... 419
confusion prov. 304, 321
congriar prov. 306, 321
conoissir prov. 309, 321
conroi fr..... 355, 357
consolida major prov..... 317, 321
consouda de maison prov..... 315, 321
convenir fr..... 113
coparos prov.. 318, 321
cordona prov.. 300, 321
corezat prov... 303, 321
cornament prov. 315, 321
cornua (*lengua*) prov.. 310, 321, 323
correi (*nodar en son*) fr.-prov..... 391
correr ad enueg prov. 308, 321
correr per la ongla prov. 301, 309, 312, 321
**costaliolu*..... 259
costubament prov. 299, 300, 321
-coto esp..... 417
coucher en fosse fr.. 527
couderlo prov..... 321

courge fr..... 416
couvade fr..... 122
couver a meschief fr. 111
cozer prov..... 321
cozi prov. 308, 313, 315, 321
crama prov... 306, 321
cramo prov..... 321
cranche fr..... 112
crassula..... 321
crassulha prov. 318, 321
cratalis, -ter..... 284
cremeur fr..... 154
crencha esp..... 420
crepida..... 127
creselhon de l'aiga prov.. 309, 321, 323
cresme fr..... 523
cresselh prov. 300, 321, 325
creston prov.. 301, 321
cretine fr..... 277
creüe fr..... 277
*crevi, -vui, *crevuta, *-tina*..... 277
crezneja esp..... 127
cristianità, cristintà it..... 522
cros del pielz prov.. 324
-ct-..... 264
cuca prov.... 305, 321
cueich prov... 307, 321
cuer (avoir le) eu braier, en la braie, en la chauce fr.... 109
cuer (par) fr..... 416
cujar prov..... 79, 81
cul rama prov. 304, 321, 325
cuna prov.... 305, 321
cundir esp..... 419
cur prov..... 318, 321
cyma..... 523

D

-d-, -d esp..... 545
-d- fr..... 421
danois fr..... 207
de..... 275
debteurs fr..... 416
declareray fr..... 7
decoctio prov.. 294, 321
defessa prov..... 82
deffes prov..... 413
degré (mesconter le) fr..... 111
denso it..... 530
densus..... 525
deschant fr..... 112
descorre prov.. 314, 321
desenvoltura esp.... 127
desespleia prov..... 81
desmanjamen prov. 310, 321
desparté, -perté esp. 260
desplejar prov 81
destruit (elle me) fr. 417
detalhar prov.. 309, 321
detrissar prov. 300, 304, 321
deute, -tor cat..... 264
devedem prov..... 78
devenir (soi) fr..... 428
deviser fr..... 371
devoree fr..... 416
diacalament prov. 302, 321
diacalaminthon..... 321
diaciminum prov. 302, 321
diaciminus, -citoniten..... 321
diacitoniton prov. 302, 321
diacydonium..... 321
diadrion pipereon prov.. 302, 321, 325
diagragan(t), -gregan(t) prov. 301, 302, 305, 314, 321
diaireos..... 322
dialtea prov. 302, 303, 309, 310, 321
dialthea..... 321
diamargariton prov. 302, 321
diaolibanum..... 322
diapras(s)ium..... 321
diapression prov. 302, 321
diaris prov.... 302, 322
diarodo..... 322
diaronalbaus prov. 302, 322
diatragacanthum, diatrion pepereon. 321
diayris prov.. 302, 322
dies lunis..... 277
dilun fr..... 277
dinamo esp..... 417
dinirs prov... 309, 322
dirodon Julii prov. 302, 322
dispensa, dispesa it.. 530
divinité fr..... 109
donar de ginolhs en terra prov.. 302, 322
donara, doncelle in capilli it..... 118
donzelia fr.-prov... 357
dorenlot fr..... 115
dot (sans) fr..... 258
douaire fr..... 484
drap blau prov. 302, 322
droit (faire) fr. 377, 385
droit (prendre son) fr..... 361
droit (sanz) de fait fr..... 114
dur (lo) prov. 303, 308, 322
durindaina esp..... 259
dürlindana it..... 259

E

-e- fr..... 421
e prov..... 77
eau fr..... 260
eaue fr..... 416

ecens prov. 306, 307, 322
-eda..... 82
edra(t), *e. tarestolha* prov. 312, 315, 322, 326
egal prov..... 82
-egia esp..... 418
eiettare..... 523
eiresseu prov..... 325
-eja esp..... 418
elephas marinus.... 126
elna franssesca, *e. pagana* prov.. 304, 322
elpinarcs. Voir *espinarcs*.
emberigolh prov. 300, 322
embora port..... 126
embouchement fr.... 113
embregar prov..... 79
embriaguez port.. 424
empeçar port..... 278
empes prov... 309, 322
empezar esp..... 278
emplaust, *-tre* prov. 312 à 314, 322
emplumer fr..... 110
en esp..... 420
en (*s'*) *passer* fr..... 275
enantes esp..... 125
enberigolh prov. 300, 322
enbregatz prov..... 79
encantere fr..... 114
encens prov. 306 à 308, 312, 322
enchant, *-teor* fr.... 114
enchantre. Voïr *encantere*.
encolpat prov..... 413
encombrament prov. 307, 322
endemessa prov..... 83
enfouir (*s'*) fr..... 84
enluminer fr..... 410
-eño esp. d'Am.... 419
enronar arag..... 126
-ens- it..... 530
-ensa..... 82
-ense esp. d'Am... 419
entenda (*m'*) prov.. 82
enueg (*correr ad*) prov..... 308, 321
envers fr..... 416
enves prov.... 310, 322
équiper fr..... 522
erament prov.. 305, 322
erba bresal, *e. presal* prov. 303, 312, 320, 322, 325
erba que creis en aiga et no la sap hom nomnar prov. 314, 322
erba sanc Johan prov. 313, 322
erba sancta Maria prov..... 302, 322
erba violaria prov. 308, 311, 322, 327
eresselh prov.. 300, 321, 322
-ero, *-és* esp.. d'Am. 419
es esp..... 126
-es- it..... 530
escabel esp..... 125
escaillons (*mesconter les*) fr..... 111
escalipe, *-lope*, *-lopë* fr..... 278
escamonea (*pillula*) prov..... 307, 322
esca(m)par prov.... 78
escamus(a) prov.... 80
escapole fr..... 278
escaravat prov. 305, 322
escargié fr..... 111
escarlata cat..... 286
escata de ferre prov. 314, 322
escire fr..... 114
esclanche fr..... 108
esclarezir, *-rizir* prov.. 296, 303, 322
escorcherie fr..... 416
escrassar prov. 299, 322
(es)demessa prov... 83
ese esp..... 260
eser (*se*) prov..... 428
eservelamen prov. 309, 322
esgauir se prov. 317, 322
-esm- fr..... 523
esmuir, *-muñir* esp. 125
espace (*mettre en*) fr. 111
especesa prov.. 296, 322
esperance fr..... 421
espic prov.... 309, 322
espinarcs, *-rx* prov. 300, 308, 322
espirrar port..... 420
esplejar prov..... 81
esplumer fr..... 110
espoir fr..... 421
-essa prov..... 82
essa esp..... 260
essarop prov.. 301, 322
esse esp..... 259, 260
esser de prov..... 78
essiller fr..... 153
essimer fr..... 523
estar cat..... 276
este esp..... 259
estiviax fr. 108
estopada prov.. 318, 322
estoupa prov..... 238
estrait prov... 299, 322
estropear esp., port. 268
estropier fr..... 268
e(t)z prov..... 80
euforbi prov.. 307, 322
eufrasia, *-razia* prov. 303, 305 à 307, 322
euna prov.... 314, 322
-eus fr..... 108
evol prov. 302, 306, 322
exchugar prov. 318, 322
exiller fr..... 153
expareo, *-paveo*..... 269
-eza prov..... 82

F

f- esp..... 545
faillir en prov..... 78
faillir a, f. ves prov. 80
faire droit fr..... 377
fait, a f. que fr..... 97
fait (*sanz droit de*) fr..... 114
fait (*tout le*) fr..... 532
faitte (*par hire*) pic. 97
falgastre prov. 299, 308, 313, 322
farfouiller fr..... 236
farnel port..... 424
fata, fato prov..... 238
fatto (*il*) it..... 532
fegge prov.... 308, 322
fel prov..... 305, 322
felgueyra prov. 304, 322
fenda prov.... 317, 322
fenir prov..... 82
fenolh prov. 299, 300, 303, 306, 309, 310, 312, 322
ferir prov..... 81
fermar se prov..... 84
ferre prov. 300, 314, 315, 322
ferre (*escata de*) prov..... 314, 322
fessier fr..... 111
fete (*a force*) fr..... 97
fic prov..... 304, 322
figatum prov.. 302, 322
filho port..... 424
flatir fr..... 529, 530
flatjan germ..... 529
foc grasescz prov. 318, 322
fodere..... 84
fogassa, -at prov. 301, 308, 322
fogir prov..... 81, 84
fon gassat. Voir *fogassa*(*t*).
fonus prov.... 302, 323
forcherie fr..... 391
forth prov..... 303, 323
fos prov..... 295, 323
fosc prov..... 323
fozir prov..... 84
fraisser prov.. 308, 323
franssesca (*elna*) prov.. 304, 322, 323
fregeza prov.. 295, 323
fregir prov... 301, 323
fren..... 323
frenesi, -ezi prov. 297, 306, 323
fres prov. 310, 313, 314, 323
fresa prov.... 308, 323
fresar prov... 305, 323
freza prov.... 313, 324
frezir prov... 305, 323
fuego esp..... 127
fugere..... 84
fugir prov..... 84
fumer fr..... 416
fust prov..... 90

G

gages (*ravoir ses*) fr. 416
galengar prov. 309, 323
galinat(*h*) prov. 308, 323
gap prov..... 94
gargouiller fr..... 236
gariofilata, -ophilatum..... 323
Garonne fr..... 260
garrio figatum prov. 302, 323, 326
gavar, -rth prov. 304, 323
geni prov..... 294, 323
gerologodion prov. 311, 323
geroz prov.... 298, 323
gieissa prov... 308, 323
gilos prov..... 93
gilvert prov. 299, 309, 323
gingibart, -brat prov.. 302, 309, 323
gingibre prov. 307, 309, 323
ginolhs (*donar de*) *en terra* prov.. 302, 322
girofle prov... 309, 323
Gironde fr..... 260
gitar prov.... 315, 323
gittare, gitto it..... 523
glassa prov... 318, 323
glauc cat..... 286
glauca color prov. 297, 323
glayra d'uou prov. 304, 323
glorïable fr..... 136
gluyons fr..... 416
-godo esp..... 417
gogombre prov. 301, 323
goldre esp..... 126
goma arabica prov. 301, 305, 323
gomma rasa prov. 311, 323, 325
-gonça esp..... 417
gonfle fr..... 98
gota palazina prov. 307, 308, 323
-goto esp..... 417
graal fr. 129, 284, 428
gradalis..... 284
grasescz (*foc*) prov. 318, 322
gratadura prov. 303, 323
gratoner fr..... 136
greba esp..... 127
grega (*mora*) prov. 308, 323, 324
grep prov..... 323
grepia prov... 302, 323
grepio prov..... 323
gressilhon prov. 300, 323
gressilhou prov..... 323
gricenea..... 127
gris cat..... 286
Grisel(*i*)*dis* fr..... 116
groc cat..... 286
groin, Groinge Poire Mole fr..... 129
-gundia esp..... 417

H

h- esp. 545
hacher fr. 416
haistaus fr. 274
Ham germ. 267
hasart fr. 109
heel liég. 122
henil esp. 127
herba de Robert prov. 318, 323
hieralogodion 323
honor 127

I

-i- it. 522
-ico esp. d'Am. 419
iggalar prov. 297, 323
-igia esp. 418
-ildi, -ili, -illi esp. 417
ilo esp. 418
imbrigare it. 79
-ina esp. 418
incan(ta)torem 114
-inho port. 419
inlaidesciere it. 118
-ino esp. d'Am. 419
inscience, -sipience fr. 34
intestabilis 281
întrulpica, -trumpica, -truncica, -trunica daco-roum. 267
invenustus 281
-io- it. 522
ipse 260
-ir(e) prov. 81
iressel prov. 325
-isco esp. 418
-ism- fr. 523
-issa 82
Issant de Bisse fr. 130
issarop, i. rosath prov. 301, 317, 322, 323
issidura prov. 310, 323
-it- esp. 264
-iu- it. 522

J

jacere 420
jalnesa prov. 298, 323
jambot fr. 416
janero arag. 259
je me sui fr. 129, 428
jenibbre prov. 316, 323
Jerez cast. 547
Johan (erba sanc) prov. 313, 322
joi prov. 414
jour, -rnée fr. 162
journey angl. 162
Jovis (barba) prov. 313, 319
juelh prov. 324
jureron prov. 79

K

κάλλαια 127
kéleusma 522
Kérès esp. dial. 547
kosmeîn 520
κρηπῖδα 127
**kundjan* germ. 419

L

l- 126
laguiar prov. 302, 323
lai prov. 55
laissem prov. 78
lardon, lart (bailler du, prendre au) fr. 108
laruz (lire *lawz*) ar. 285
latinier fr. 108
laton (anel de) prov. 309, 319, 323
laurier prov. 307, 315, 323
lausert prov. 305, 323
lawzĭnağ ar. 285
lazer prov. 312, 323
lectuari prov. 317, 323
léga it. 523
lengua cornua prov 310, 321, 323
-leova esp. 417
-les- 523
lesces fr. 115
lestre fr. 108
-leuba esp. 417
leuca 523
-leus- 523
levam, -at prov. 306, 309, 323
levat (pan) prov. 308, 325
-li roum 268
liart (avoir du poil) fr. 109
liens (soliers a) fr. 108
lieu (avoir, tenir son) fr. 110
limac, -ch prov. 304, 305, 323
Limões, -mões port. 424
lingua cervina 323
linguto it. 118
linos prov. 308, 311, 313, 323
lirga prov. 314, 323
lirgo prov. 323
liri prov. 306, 312, 323
liria esp. 126
liripinteum 273
lissiu prov. 311, 323
litargia prov. 308, 323
-ll- 126
ll- esp. 126
lo esp. 126
lobagante esp. 126
Lombardia, -bart prov. 82
lombres prov. 297, 324
lombric prov. 306, 324
loms prov. 297, 324
longas aurelhas prov. 308, 319, 324
lôs germ. 427
losange fr. 285
Lot prov. 260
lou (avoir du poil du) fr. 109
lueoc prov. 318, 324

lun prov..... 303, 324
lun, lundi fr..... 277
lunis (dies)..... 277
lus prov..... 310, 324
lu(t)z prov... 309, 324
luz prov..... 303, 324
**lȳrida*..... 126

M

macadura prov. 310, 324
macio port..... 424
maguer esp..... 126
maille fr..... 416
Maine fr..... 260
maint fr..... 286
mal prov..... 80, 84
mal bon prov. 302, 314, 320, 324
malan fr..... 114
malhada prov. 305, 324
malum (bonum).... 324
malvaresc prov. 306, 308, 311, 324
manada prov.. 318, 324
manath prov.. 315, 324
manch all..... 287
manegora it..... 118
manjas (lo[s]) prov. 295, 324
mantega, -gua prov. 303, 308, 324
maquerellerie fr.... 391
marababa sahem fr.. 258
marchié (estre a) fr.. 111
marciadon prov. 302, 324
margai prov..... 324
Maria (erba sancta) prov..... 302, 322
marjuelh, -julh prov. 315, 324
mar(r)itz prov..... 77
mastec prov... 308, 324
maurelha prov. 300, 302, 324
may fr..... 416
Mayenne fr..... 260
me (je) sui fr. 129, 428
medesina (menar una) prov..... 307, 324
Medina, Meduana .. 261
melho prov. 302, 317, 324
melindre esp..... 127
melinus, mellitulus.. 127
mellón astur..... 127
menar una medesina prov..... 307, 324
menazon prov. 300, 309, 315, 324
menta d'ort prov. 307, 324
mentastre prov. 316, 324
-mera esp..... 417
mercurial, -lh prov. 300, 301, 308, 312, 324
merda prov. 299, 304, 312, 324
mesairaca vena prov. 294, 324
meschief (couver a), mesconter le degré, m. les escaillons, m. maint pas fr.. 111
mese it..... 530
μεσήρης..... 324
meseuz (aquo) prov. 300, 324
metre de paissiaus en treille fr..... 110
mil, m. salvagge prov.. 303, 306, 324
milfueill, -elh prov. 315, 316, 318, 324
milgrana prov. 301, 304, 311, 312, 324
milh prov.... 308, 324
-mira esp..... 417
mirabolha setris prov..... 300, 324
mocir esp..... 125
molsairo prov. 308, 324
Montjoie fr..... 128
mora grega prov. 308, 323, 324
moras (vin de) prov. 316, 327
morat, morè cat.... 286
morjulh prov.. 316, 324
morro esp..... 420
mortayrol prov. 294, 324
moton prov... 308, 324
moucheté fr..... 98
mourteyrou prov... 324
mouta prov... 294, 324
muir esp..... 125
mujol d'uou prov. 305, 324
mulgere..... 125
mulhadura prov. 304, 324
mullir esp..... 125
**mundgawi* germ... 128
muñir esp..... 125
Mun(t)joie fr..... 128
musc cat..... 286

N

n-..... 126
-n- roum..... 269
naba basque..... 424
-nanda esp..... 417
ñandubay esp..... 132
nasitor prov. 308, 310, 324
natura prov. 300, 301, 312, 314, 317, 324
natura dejos prov. 299, 300, 324
nava esp., frioul... 424
nazitor prov.. 312, 324
negre cat..... 286
nepda prov... 317, 324
nepta..... 324
nervia (plantagge quinque) prov. 316, 325
nespola prov.. 308, 324
neu en me coroie fr.. 391
niel prov..... 308, 324
-nn-..... 126

nn- esp. 126
Nobles fr. 283
nodar en son correi fr.-prov. 391
Nodons irl. 130, 428
nomer prov. 295, 324
nonfes prov. 414
norias esp. 124
nou (un) en sa ceynture fr. 391
nouvel (nuit de) fr. 110
nouviau temps fr. 112
Nuadu irl. 130, 428
-ny- arag. 260

O

o esp. 126
-o esp. 417
-o esp. d'Am. 419
-o fr. 108
oc prov. 77
occiacra prov. 310, 311, 324
occimel prov. 307, 324
-ois fr. 113
-oit fr. 106
ojalá esp. d'Am. 126
-ol esp. d'Am. 419
Olivier fr. 433, 547
Olt prov. 260
**olunthus* 127
-on fr. 239
-one 238
onga prov. 309, 324
ongla (correr per la) prov. 301, 309, 312, 321
onher prov. 309, 317, 324
onhgua prov. 317, 324
opium prov. 308, 324
opsiacra prov. 324
orinque esp. 424
orondo esp. 126
ort prov. 79
os prov. 303, 324
os del pietz prov. 300, 324
oscle fr. 484
osculum 371, 484
-ose fr. 108
-osus 108
otoño esp. 127
-ouille, -er fr. 236
Ouol prov. 260
ours (avoir du poil de l') fr. 109
outrage (dic) prov. 414
oximel prov. 308, 324
oxycrat prov. 324
oxysacchara 324

P

pagana (elna) prov. 304, 322, 325
pain menu (estre au, metre au, traire au) fr. 113
paissiaus (metre de) en treille fr. 110
palazina (gota) prov. 307, 308, 323, 325
palus prov. 55
pan levat prov. 308, 325
panga, -gan prov. 294, 307, 325
panicaut prov. 309, 325
panja, -an prov. 294, 298, 302, 307, 317, 325
pannucia 239
papalion prov. 302, 325
papita esp. 132
parare 521
parer fr. 521
pargami prov. 314, 325
pas (mesconter maint) fr. 111
pas legier fr. 114
pasa aguda prov. 325
passa prov. 302, 325
passare 325
passer (s'en) fr. 275
passo curo prov. 325
patouiller fr. 236
Pauli (pillula de) prov. 307, 325
pe colombina prov. 313, 321, 325
pebre lonc, p. negre prov. 300, 325
pedaço port. 278
pedare 278
pedazo esp. 278
peditiare, -tus 278
pega negra prov. 309, 325
peia prov. 238
pelain (en) fr. 110
pelha, -ho prov. 238
pelitre prov. 300, 307, 325
Pellès fr. 408
Pellitus 408
penchenilh prov. 300, 325
pensare a una cosa, pensarsi una cosa it. 530
peor fr. 108
per totum 273
perditz prov. 308, 325
περὶ 127
**pericallaeum* 127
perigallo esp. 127
perlitz prov. 308, 325
peroï fr. 278
peroyna prov. 318, 325
perto esp. 131
peür fr. 108
peza prov. 82
P(h)ilumeni 270
phonus 323
pi prov. 308, 325
pièce fr. 278
pillula aurea, p. castorea, p. de Pauli prov. 307, 311, 325
pimaccio it. 522
pimpinelha, -ella prov. 313, 318, 325
**pincturiolu* 259

pipereon (*diadrion*) prov.. 302, 321, 325
pirr-, pirraça, pirralho port..... 420
piumaccio it..... 522
plaideiar prov..... 414
plan esp..... 128
plantage, -agge, -taja prov. 301, 308, 311, 314, 316, 318, 325
pleca roum..... 276
plekati ruthène..... 276
pleketor hongrois... 276
πλήρης..... 325
pleuris fr..... 325
plevesi, -sin prov. 298, 308, 311, 325
pliris, plumansa prov..... 302, 325
plumasol prov..... 325
plumbenca color prov..... 298, 325
plume (*oster la*), *plumeor* fr..... 110
Pluminos, -nus..... 270
plus... que fr..... 417
poder prov..... 81
poil (*avoir du*) *du lou, de l'ours, du renart, avoir du poil liart* fr..... 109
poire molle fr..... 129
polces prov. 307, 311, 325
polz prov..... 304, 325
Ponant (*Grant Duc de*) fr..... 271
popilion prov. 306, 307, 325
populeon..... 325
porfia it..... 118
porfire fr..... 112
port, Portegal prov.. 82
pour que fr..... 130
pous prov..... 325
poyre prov.... 318, 325
pravus..... 424
preceguier prov. 306, 325
premere..... 127
prendre, p. (*soi*) *a auc. d'auc. ch.* fr..... 112
presaega prov.. 303, 325
presal (*erba*) prov. 303, 322, 325
presega prov.. 304, 325
preso it..... 530
pres(s)ura prov. 311, 325
pressus..... 525
pr(i)eto esp..... 131
primson prov. 311, 325
prise (*estre de*) *a auc., prisier* fr..... 112
prodome fr..... 281
prusegga, -siege prov. 303, 325
putea roum..... 269
Puy fr..... 122
Pwyll gallois..... 408

Q

quanta prov..... 84
quem, q. ne..... 268
questa prov..... 79
quinque nervia (*plantagge*) prov. 316, 325
quosquila prov. 304, 325

R

-r- roum..... 269
rabattre fr..... 527
rab(r)oneur, rabroueur fr..... 34
radasso prov..... 239
rafe prov..... 325
rama (*cul*) prov. 304, 321, 325
-ramas fr..... 258
ramen(c) prov. 304, 325
ramora, -mos, -osa prov..... 325
rappia it..... 118
ra(s) esp..... 126
rasa (*gomma*) prov. 311, 323, 325
rascar, -sgar, -sguear, -sgu̇ñar esp..... 125
rasicare..... 125
rasos de dire prov... 81
rave prov..... 299, 325
ravoir ses gages fr... 416
rayé fr..... 98
recelh prov. 300, 308 à 310, 312, 325
recreance (*sanz*) fr.. 113
recreire se prov..... 82
redire (*rien à*) fr... 417
redre prov.... 314, 325
refreia prov..... 81
reguelescia, -licia prov.. 301, 311, 325
reimolo Suisse rom. 98
rèma it..... 523
remouta prov. 301, 302, 307, 308, 313, 325
renart (*avoir du poil du*) fr..... 109
Renier fr..... 111
rependre, -nedre, -ntir prov..... 413
reputé. Voir *respité*.
rescar esp..... 125
resecare..... 125
resegar, -sgar esp... 125
respité fr..... 34
respuende esp..... 259
resselh prov... 303, 325
reter fr..... 110, 111
retraite fr..... 115
retz prov..... 314, 325
reuma..... 523
revele prov.... 316, 325
revelle it..... 325
revenchier fr..... 417
rèyél liég..... 267
rialgar rog prov. 318, 325
-rica esp..... 417
ridicoculiser fr..... 258
rima, -aye Suisse rom..... 98
rimaye, -mée fr..... 98

rimeta, -mo Suisse rom..... 98
ripensa, -pesa it.... 530
ripesare it.... 530, 531
riporre it..... 527
risabelha esp..... 264
risauailla arag..... 264
riscar, -sgar esp.... 125
rivière fr..... 260
ro esp..... 126
Robert (herba de) prov..... 318, 323
Roberti (herba), Robertianum (geranium)..... 323
roga prov.... 317, 325
roggeyra prov. 316, 325
rogo arag..... 127
roig cat..... 286
roire prov. 308, 314, 325
Roland fr..... 423, 547
romani prov.. 317, 325
romi(n)gueyra prov. 310, 326
-rona esp..... 417
ros cat..... 286
Rosalie fr..... 268
rosata novelha prov. 302, 326
rosath (issarop) prov.. 301, 323, 326
Rose fr..... 268
roserbe prov.. 303, 326
roso esp..... 127
rossio port..... 125
rotundus..... 127
rouge (asne) fr..... 417
rouserbe prov..... 326
ru fr..... 261
ruda prov. 299, 305, 309, 315, 316, 326
ruesa prov. 301, 306, 326
ruinare..... 126
ruisseau fr..... 260
Rusaliile roum..... 268
ryéma Suisse rom.. 98

S

-s esp..... 124, 417
sa prov..... 307, 326
saber a, s. ves prov. 77
safra prov... 304, 326
sage-mari, sagelh mari prov..... 310, 326
sai prov..... 55
-salba esp..... 417
salgem(m)a prov. 300, 311, 318, 326
saljo prov.... 306, 326
San Martin esp..... 126
sanamunda prov. 310, 326
sanc de dragon prov. 301, 304, 326
sangairolo prov.... 326
sangayrola prov. 312, 314, 326
sangloth prov. 310, 326
sansiyon fr..... 236
sansouille, -ller, -llon, -ouyé, -öye fr.... 237
santeine fr..... 237
Saragosa it..... 118
sarrasinesca (trifera) prov.. 302, 310, 326
sauc prov..... 313, 326
sauma prov. 315, 317, 326
sautz prov.... 300, 326
savina prov. 307, 312, 326
scelpe néerl..... 278
schisma..... 520
schisme fr..... 521
scisma it..... 520
se port..... 424
se eser prov..... 428
Sebre fr..... 127
secare..... 268
secatura roum..... 268
segrel esp..... 127
Seine fr..... 260
sejor (destrier de) fr. 109
sejor (sanz) fr..... 113
sejour (sot de) fr.... 417
semgrec prov. 308, 311, 326
semoneor, -neresse de cors fr..... 416
semperviva prov. 317, 326
-senda esp..... 417
senisson prov.. 315, 326
senson fr..... 236
senticar esp..... 127
sentix..... 127
serena (a la) prov. 309, 326
serigot prov... 301, 326
sermantois fr..... 113
sermar prov..... 520
sernut prov... 317, 326
serrare it..... 527
servi prov. 303, 308, 326
sesmar prov..... 520
sèsoeyé fr..... 237
setri prov.... 300, 326
sez prov..... 299, 326
si, si be, si tot prov. 80
siccare..... 268
siècle fr..... 127
siempre jamas (para, por) esp..... 260
simphonia prov. 315, 326
sinçà prov.... 237, 240
sinçadour, -çaire prov..... 237
sinçoû gasc..... 238
-sinda esp..... 417
sinsa prov. 234, 235, 237, 238, 240
sinsadou prov..... 237
sinsaire prov. 237, 240
sinsar prov..... 240
sinsé fr..... 237
sînse mos..... 235
sînsegnon mos..... 236
sinseuille, -ller fr... 237
sinso prov.... 235, 240
sinsounets, -ns prov. 236
sinsu prov..... 234

sison fr. 236
sitrin prov. 298, 326
skip germ. 522
skipa scand. 522
soc fr. 392
soi devenir fr. 428
sol tremol prov. 313, 326
sol(er) prov. 80
solh prov. 304, 326
solpre viu prov. 318, 326
soltura esp. 127
som prov. 297, 326
sorbonagre fr. 258
sorcherie fr. 391
sorosina (teta) prov. 313, 326
souch fr. 391
soufler fr. 113
soutien fr. 128
souz fr. 391
spantoso it. 118
sperin roum. 269
spese (tue) it. 530
spumos prov. 297, 326
squamosus 80
sternere 529
strait prov. 295, 326
**strangalium* 126
stravere 529
stropi roum. 268
stroppiare it. 268
stropsi roum. 268
**strupare* 268
strupchiar ret. 268
struprare 268
stuba prov. 312, 326
stupi roum. 268
subpositor prov. 311, 326
subtiliar prov. 296, 326
succre prov. 301, 306, 317, 326
sucre prov. 301, 307, 312, 326
suegga prov. 304, 326
suelto esp. 127
sui (je me) fr. 129, 428
sum prov. 297, 326
susoz prov. 302, 326

T

t esp. 126
-t prov. 293
table fr. 113
tac fr. 128
tapia, -iar esp. 126
tapis prov. 90
tarestolha (edra) prov. 315, 326
tart prov. 80
**tauribundus* 127
teis fr. 110
temps (nouviau) fr. 112
tenasmon prov. 299, 314, 326
tendis fr. 113
tenés arag. 259
teon prov. 296, 297, 326
test prov. 318, 326
testerie fr. 109
teta sarasina, t. sorosina prov. 313, 326
teuneza prov. 296, 326
-th esp. 545
theriaca 326
tindiment prov. 315, 326
tiran prov. 310, 326
tirent (se) avant fr. 109
tirolaine, -otaine fr. 259
tolla esp. 127
toñil esp. 127
toreil, -rele fr. 110
toriondo, tormo esp. 127
τόρμος, *tormus* 127
tornon prov. 78
torrat prov. 301, 326
Torre port. 424
torson prov. 313, 314, 326
tortre prov. 301, 308, 326
tot prov. 274
touiller fr. 236
trangallo esp. 126
**transfaecare* 127
trasegar esp. 127
trebentina prov. 309, 326
trefuelh prov. 315, 326
treille (metre de paissiaus en) fr. 110
tremol (sol) prov. 313, 326
trempe fr. 98
tresoïr fr. 278
triacla prov. 305, 315, 326
triasandalum 326
triascandali prov. 302, 326
trifera magna, t. sarrasinesca prov. 302, 307, 310, 326
triphera, t. saracenica 326, 327
tritulh prov. 307, 327
-trode esp. 417
τρώγλη, **troglium* 127
troj esp. 127
trop fr. 287
truandailles fr. 417
-trudia esp. 417
trueia salvagga prov. 303, 327
ts esp. 126
tú esp. d'Am. 420
tullius 127
turbos prov. 295, 327
tussadura prov. 312, 327

U

-u roum. 268
uber 427
ubertura prov. 303, 327
uelh de la verga prov. 300, 327
umbelicum Veneris prov. 318, 327
unchadura prov. 303, 327
uo prov. 314, 327

V

-v- esp. 545
-v- fr. 545

valde..... 427
Vandeberes angl.... 428
**vanna*, **vanua*..... 143
var fr..... 108
-vara esp..... 417
vebena prov... 304, 327
vechiga prov.. 314, 327
vecvos prov..... 80
veggianza (*prender*) it..... 422
vellos prov.... 294, 327
Veneris (*umbelicum*) prov..... 318, 327
vengianza (*prender*) it..... 422
venir prov..... 81
ventes fr..... 113
ventilato it..... 118
ventozitat prov. 296, 302, 317, 327
venu comme fr..... 130
veous prov..... 80
verd cat..... 286
verdet prov... 305, 327
-verga, *-go* esp.... 418
vermell cat..... 286
vers prov..... 80, 94
-verta esp..... 418
vertiegge prov. 297, 327
-verto esp..... 418
vertuos prov.. 294, 327
vescigat prov.. 314, 327
veus prov..... 80
vichiga prov.. 297, 327
-vidis esp..... 418
viente arag..... 260
-(v)igia esp..... 418
villancico esp..... 141
vin de moras prov. 316, 327
violaria (*erba*) prov. 308, 311, 322, 327
-vira, *-ro* esp..... 418
visar, *-seran* prov.. 79
visinité fr..... 111
viso esp..... 420
viu (*argent*) prov. 314, 319
viulat (*oli*) prov. 318, 327
viz prov 311, 327
você port..... 420
vol, *voler* prov.. 79, 81
vólver prov..... 84
vos, *voseo* esp..... 132
vossa mercê port.... 420
vout prov..... 84

W

-w- all..... 545
Wandlebury, *-lesbiri* angl..... 428
witchèt liég..... 267

Y

ypostais, *ypostans*, *ypostasicios*, *-tasim* prov. 295, 297, 299, 327
ypostasis..... 327
yssarop, *-roph* prov. 306, 312, 323, 327

Z

-z-, *-z* esp..... 545
zéder fr..... 528
zejel ar..... 141
zinziare..... 242
zinzin, *a zinzini* it.. 241
zinzin(n)are it. 241, 242
zinzino it..... 234, 241
zinzitare..... 242
zinzolino it..... 241
zinzulare..... 242

TABLE DES MATIÈRES

Pages

BRUNEL (Clovis), Recettes médicales de Montpellier en ancien provençal 289

FRANK (Istvàn), Tomier et Palaizi, troubadours tarasconnais (1199-1226) 46

LE GENTIL (Pierre), *Girard de Roussillon*; sens et structure du poème 328, 463

— Ogier le danois, héros épique 199

LIEBERMAN (Max), Chronologie gersonienne (*suite*) 433

— Gersoniana 1, 145

LOT-BORODINE (Myrrha), Note additionnelle à l'article *Le conte del Graal et sa présentation symbolique* (*Romania*, LXXVII, 235-288)... 142

MICHA (Alexandre), Fragment de la suite-Huth du *Merlin* 37

SÉCHELLES (D. DE), L'évolution et la transformation du mythe arthurien dans le thème du graal 182

MÉLANGES

BLAESS (Madeleine), L'abbaye de Bordesley et les livres de Guy de Beauchamp 511

CHAILLEY (Jacques), Une nouvelle théorie sur la transcription des chansons de trouveurs 533

CLUZEL (Irénée), Jaufré Rudel et l'*amor de lonh*. Essai d'une nouvelle classification des pièces du troubadour 86

DUBOIS (Michel), Notules lexicologiques 390

HENRY (Albert), Ancien français *fait* adjectif 97

LECOY (Félix), Sur les représentants modernes de l'anc. fr. *cince* « chiffon » et sur le fr. régional *chinchée* « petite quantité » et l'it. *zinzino*, même sens 234

MONFRIN (Jacques), *Ne savoir ne bu ne ba* 98

OLSZYNA-MARZYS (Z.), A propos de l'ancien français *rimee* 98

PÉZARD (André), Cinq verbes romans vus d'Italie : I. *Accismare*; II. *Adesare* 519

ROQUES (Mario), Fragment de manuscrit de la *Vie de saint Grégoire* en ancien français 100

URWIN (Kenneth), La mort de Vivien et la genèse des chansons de geste 392

DISCUSSION

Bonjour (Adrien), Poésie héroïque du moyen âge et critique littéraire 243

CORRESPONDANCE

Keller (Hans-Erich), Lettre à M. Antony John Holden, au sujet du *Roman de Rou* 405

COMPTES RENDUS

Alonso (Amado), De la pronunciación medieval a la moderna en español. Ultimado... por Rafael Lapesa (B. Pottier) 545
Baraut (Dom Cebriá), Un recull de miracles de Santa Maria, procedent de Ripoll, i les Cantigues d'Alfons el Savi (I. S. Révah) 542
Burger (André), Lexique de la langue de Villon, précédé de notes critiques pour l'établissement du texte (Félix Lecoy) 415
Canellas (Vidal de). Voir *Vidal Mayor*.
Craig (Barbara M.). Voir *Estoire* (L') *de Griseldis*.
Del Monte (Alberto), Itinerario del romanzo picaresco spagnolo (I. S. Révah) 544
Delarue (Paul), Le conte populaire français. Catalogue raisonné des versions de France et des pays de langue française d'outre-mer, t. I (M. R.) 256
Diverrès (Armel), La *Chronique métrique* attribuée à Geffroy de Paris (Félix Lecoy) 105
Estoire (L') *de Griseldis*, éd. Barbara M. Craig (Gustave Cohen) 115
Estudios dedicados a Menéndez Pidal, VI, 1956 (B. Pottier) 417
Frank (Grace), The Medieval French Drama (Gustave Cohen) 121
Frank (Istvàn), Fragment de Passion catalan conservé à la cathédrale de Barcelone (I. S. Révah) 543
— Les débuts de la poésie courtoise en Catalogne et le problème des origines lyriques (I. S. Révah) 543
Frappier (Jean), Chrétien de Troyes. L'homme et l'œuvre (M. R.) .. 539
Gaeta (Franco). Voir Maio (Juniano).
Garapon (Robert), La fantaisie verbale et le comique dans le théâtre français, du moyen âge à la fin du XVIIIe (M. R.) 257
Geffroy de Paris. Voir Diverrès (Armel).
Ghirlanda (Elio), La terminologia viticola nei dialetti della Svizzera italiana (B. Pottier) 258
Guillem de Saint-Didier. Voir Sakari (Aimo).

KRAEMER (Erik v.), Dos versiones castellanas de la Disputa del Alma y el Cuerpo del siglo XIV (B. POTTIER)..... 259
LAPESA (Rafael). Voir ALONSO (Amado).
LEBEL (Paul), Principes et méthodes d'hydronymie française (M. R.). 260
LEVY (Raphael), Chronologie approximative de la littérature française au moyen âge (Félix LECOY)..... 540
MAIO (Juniano), De Maiestate, inedito del sec. XV, éd. Franco GAETA (André PÉZARD)..... 116
Martín de RIQUER. Voir RIQUER (Martín de).
MENÉNDEZ PIDAL. Voir Estudios...
MONTE (DEL). Voir DEL MONTE.
RIQUER (Martín de), La lanza de Pellès; Perceval y las gotas de sangre en la nieve; Perceval y Gauvain en « Li contes del graal » (Félix LECOY)..... 408
ROBERTS (Kimberley S.), An anthology of old Portuguese (I. S. REVAH)..... 544
SAINT-DIDIER (GUILLEM DE). Voir SAKARI (Aimo).
SAKARI (Aimo), Poésies du troubadour GUILLEM DE SAINT-DIDIER (Félix LECOY)..... 412
STRATMAN (Carl J.), Bibliography of Medieval Drama (Gustave COHEN)..... 118
TILANDER (Gunnar). Voir *Vidal Mayor*.
Vidal Mayor, Traduccion aragonesa de la obra « In excelsis Dei Thesauris » de VIDAL DE CANELLAS, ed. por Gunnar TILANDER (I. S. RÉVAH)..... 262

PÉRIODIQUES

Bibliothèque de l'École des Chartes, CXIII, 1955 (P. CÉZARD)..... 266
Boletín de Filología (Univ. de Chile), VIII, 1954-55 (B. POTTIER).. 419
Boletín de la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona, XXV, 1953 (B. POTTIER)..... 547
Bulletin bibliographique de la Société internationale arthurienne, 7 (1955) et 8 (1956) (M. R.)..... 123
Bulletin de la Commission royale de Toponymie et Dialectologie (Bruxelles), Table des t. I à XXV et t. XXX, 1956 (P. CÉZARD)... 267
Bulletin de la Société de Linguistique de Paris, LII, 1956 (M. R.)... 420
Cahiers Sextil Puşcariu, I, 1952 et II, 1953 (M. R.)..... 267
Convivium, XXIII, 1955 et XXIV, 1956 (M. R.)..... 124
Cultura neolatina, XV, 1955 (J. MONFRIN)..... 421
— XVI, 1956 (J. MONFRIN)..... 548
Filologia romanza, III, 1956 (M. R.)..... 269
Le Moyen âge, LXII (4e série, t. XI), 1956 (P. CÉZARD)..... 271

Mémoires de la Société néophilologique de Helsinki, XVII, 1955 et XVIII, 1956 (M. R.) ... 273
— XIX, 1956 (M. R.) ... 427
Neuphilologische Mitteilungen, LVI, 1955 et LVII, 1956 (M. R.) ... 273
Publications of the Modern language Association of America (P.M.L.A.), LXXI, 1956 (P. Cézard) ... 274
Revista de dialectología y tradiciones populares, X, 1954 et XI, 1955 (B. Pottier) ... 124
Revista de filología española, XXXVIII, 1954 (B. Pottier) ... 126
Revista portuguesa de Filologia, VI, 1953-55 (B. Pottier) ... 424
Revue de linguistique romane, 77 à 80, 1956 (M. R.) ... 275
Revue des Études roumaines, II, 1954 (M. R.) ... 276
Revue des langues romanes, LXXII, 1955 (M. R.) ... 276
Romance Philology, IX, 1955-56 (B. Pottier) ... 128
Speculum, XXX, 1955 (Y. Lefèvre) ... 131
Studia neophilologica, XXVI, 1953-54 et XXVII, 1955 (M. R.) ... 277
Thesaurus (Boletín del Inst. Caro y Cuervo), IX, 1953 (B. Pottier). 131

ANNONCES ET COMPTES RENDUS SOMMAIRES

Adenet Le Roi, Œuvres, t. III : *Les Enfances Ogier*, éd. Albert Henry ... 137, 282
Adler (Alfred), Sens et composition du *Jeu de la Feuillée* ... 430
Aebischer (P.), Un manuscrit valaisan du « Viandier » attribué à Taillevent ... 139
— L'expédition de Charlemagne en Espagne jusqu'à la bataille de Roncevaux ... 283
Amades (Joan) et Walter Anderson, Contes catalans ... 426
Anderson (Walter). Voir Amades (Joan).
Arnaut de Tintinhac. Voir Mouzat (Jean).
Bailet (Christiane), Joseph-Rosalinde Rancher et le dialecte niçard. 136
Baylé (Jeanne). Voir Beaulieu (Michèle).
Beaujouan (Guy), Interdépendance entre la science scolastique et les techniques utilitaires (XII^e, XIII^e et XIV^e siècles) ... 288
— La science dans l'Occident médiéval chrétien ... 288
Beaulieu (Michèle) et Jeanne Baylé, Le costume en Bourgogne de Philippe le Hardi à la mort de Charles le Téméraire (1364-1477) ... 142
Bergin (Thomas G.). Voir Vuolo (Emilio).
Bestiaires (*Li*) *d'Amours* di maistre Richart de Fornival e *Li Response du Bestiaire*, a cura di Cesare Segre ... 427
Bjerrome (G), Le patois de Bagnes (Valais) ... 426
Bogdanow (Fanni), The Rebellion of the Kings in the Cambridge ms. of the *Suite du Merlin* ... 138, 285

Bossuat (Robert) et Jacques Monfrin, Manuel bibliographique de la littérature française du moyen âge. Supplément..... 137
Brattö (O.), [Travaux d'anthroponymie]..... 426
Brunel (Clovis), Recettes médicales, alchimiques et astrologiques du xve s. en langue vulgaire des Pyrénées..... 281
Buck (August), Italienische Dichtungslehren von Mittelalter bis zum Ausgang der Renaissance..... 281
Canellas (Vidal de). Voir *Vidal Mayor*.
Cavalcanti (Guido), Le Rime, a cura di Guido Favati..... 427
Cazals (Guilhem Peire de). Voir Mouzat (Jean).
Cerulli (E.), Dante et l'Islam..... 426
Chanson (La) *de Roland*. Voir Lerch (Eugen).
Chrétien de Troyes, Cligés, éd. Alexandre Micha..... 281
Cluzel (Irénée), A propos de l' « ensenhamen » du troubadour catalan Guerau de Cabrera..... 429
Cohen (Gustave). Voir *Mystère* (Le) *de la Passion*.
Convegno di science morali, storiche e filologiche (actes)..... 426
Cormier (Anne). Voir Denieul-Cormier.
Corominas (Juan), Diccionario critico etimologico de la lengua castellana..... 551
Craft of Venery. Voir Tilander (G.).
Cynegetica. Voir Tilander (G.).
Delarue (Paul), Le conte populaire français, t. I..... 426
Denieul-Cormier (Anne), La très ancienne physiognomonie et Michel Savonarole..... 431
Doucet (R.), Les Bibliothèques parisiennes au xvie siècle..... 141
Du Cange. Voir Novum Glossarium Mediae Latinitatis.
Duhem (Pierre), Le système du monde; histoire des doctrines cosmologiques de Platon à Copernic, t. VII (La physique parisienne au xive siècle.)..... 138
Estoire (L') *de Griseldis*, éd. Mario Roques..... 281
Fabliaux, selected by R. C. Johnston and D. D. R. Owen..... 427
Fabre (F.), Une tenson retrouvée dans l'œuvre de Peire Cardenal... 429
Favati (Guido). Voir Cavalcanti (Guido).
Floire et Blancheflor, éd. du ms. fr. 1447, par Margaret Pelan..... 280
Flora republicii populare romîne, t. IV par Me Tr. Săvulescu..... 137
Foulon (C.), Les deux humiliations de Lancelot..... 139, 284
Fourquet (J.), Le rapport entre l'œuvre et la source chez Chrétien de Troyes et le problème des sources bretonnes..... 138, 284
Frank (Istvàn), Ce qui reste d'inédit de l'ancienne poésie lyrique provençale..... 429
— Répertoire méthodique de la poésie des troubadours..... 551
— Reverter, vicomte de Barcelone (vers 1130-1145)..... 429

Französisches Etymologisches Wörterbuch..... 281, 427
Gamillscheg (Ernst), Historische Französische Syntax..... 282, 427
García-Gómez (E.), La lírica ispano-árabe e la aparición de la lírica romanica..... 426
Garriga. Voir Roca Garriga (Pedro).
Gómez. Voir García-Gómez (E.).
Goose (A.), La « Chronique abrégée » de Jean d'Outremeuse..... 139
Gramatica limbii romîne. II : Sintaxă..... 137
Graur (Al.), Studii de linguistică generală..... 138
Guicennas. Voir Tilander (Gunnar).
Guiette (Robert), Notes sur la *Prise de Nobles*..... 283
Guilhem Peire de Cazals. Voir Mouzat (Jean).
Guillem de Saint-Didier. Voir Sakari (Aimo).
Hedoş (N.), Bibliografia românească vedre..... 138
Henrichsen (A.-J.), Les phrases hypothétiques en ancien occitan.... 429
Henry (Albert). Voir Adenet Le Roi.
Histoire littéraire de la France, t. XXXIX, Les poèmes épiques provençaux du XIVe siècle, par Mario Roques..... 281
Hoffert (Margaret), Supplément bibliographique du Französisches Etymologisches Wörterbuch..... 427
Hollyman (K. J.), Le développement du vocabulaire féodal en France pendant le haut moyen âge..... 427
Horrent (Jules), Chroniques espagnoles et chansons de geste..... 283
Jaeggi (Adolphe), Le rôle de la préposition et de la locution prépositive dans les rapports abstraits en français moderne..... 136
Johnston (R. C.). Voir Fabliaux.
Keller (Hans-Erich) et Jean Renson, Supplément à la Bibliographie des dictionnaires patois de M. W. von Wartburg..... 427
Klenke (Sister M. A.), Chretien's Symbolism and Cathedral Art. 139
— The spiritual Ascent of Perceval..... 139, 284
Köhler (Erich), Ideal und Wirklichkeit in der höfischen Epik; Studien zur Form der frühen Artus und Graldichtung..... 281
Kraemer (E. von), Dos versiones castellanas de la Disputa del alma y el cuerpo, del siglo XIV..... 287
Lambert (Élie), Textes relatifs à Roncevaux et aux ports de Cize.... 283
— Études médiévales..... 552
Lavaud (René), Un sirventés inédit de Peire Cardenal..... 429
— Poésies complètes du troubadour Peire Cardenal, éd. posthume due aux soins de MM. Nelli et Séguy..... 552
Lejeune (Rita), Actualité de la *Chanson de Roland*..... 283
— A propos de la datation de Jaufré. Le roman de Jaufré, source de Chrétien de Troyes ?..... 284

— Localisation de la défaite de Charlemagne aux Pyrénées en 778, d'après les chroniqueurs carolingiens..... 283
Lerch (Eugen), Das altfranzösische Rolandslied, Abdruck der Oxforder Handschrift..... 139
Levy (Raphaël), Chronologie approximative de la littérature française du moyen âge..... 427
— The motivation of *Perceval* and the authorship of *Philomena*. 284
Limba romînă..... 138
Lommatzsch. Voir Tobler-Lommatzsch.
Loomis (Roger Sherman), The Grail story of Chrétien de Troyes as Ritual and Symbolism..... 139
Maler (Bertil), éd. *Tratado anonimo* du ms. v. 11-19 de la bibl. de l'Escorial (*enfermedades de las aves de caza*)..... 551
Martín de Riquer. Voir Riquer (Martín de).
Mélanges mistraliens..... 141
Micha (Alexandre). Voir Chrétien de Troyes.
Migliorini (Bruno), Saggi linguistici..... 285
Misrahi (Jean), C. R. de Reto R. Bezzola, Le sens de l'aventure et de l'amour (Chrétien de Troyes)..... 138
Monfrin (Jacques). Voir Bossuat (Robert).
Monteverdi (Angelo), Rinaldo di Montalbano e Bernardo del Carpio a Roncisvalle..... 283
Morghen (R.), Il cosiddetto neo-manicheismo occidentale del secolo xi..... 426
Morlet (M. T.), Toponymie de la Thiérache..... 288
Mostra di codici romanzi delle biblioteche fiorentine..... 431
Mouzat (Jean), Guilhem Peire de Cazals, troubadour du xiiie s..... 429
— Le troubadour Arnaut de Tintinhac..... 429
Mystère (Le) *de la Passion* joué à Mons en juillet 1501. Livre des prologues, matinée IIIe, publ. par Gustave Cohen..... 287
Nelli. Voir Lavaud (René).
Nitze (William A.), Erec and the Joy of the Court..... 139, 284
— The Fisher King and the Grail in Retrospect..... 139, 284
— *Yvain* and the Myth of the Fountain..... 284
— et Harry F. Williams, Arthurian Names in the *Perceval* of Chrétien de Troyes..... 139, 284
— Voir Testimonial.
Novum Glossarium Mediae Latinitatis (Nouveau Du Cange)..... 282
Owen (D. D. R.). Voir Fabliaux.
Păsările din Republica populară română..... 137
Passion. Voir *Mystère de la Passion*.
Peire Cardenal. Voir Fabre (F.), Lavaud (René).
Peire (Guilhem) de Cazals. Voir Mouzat (Jean).

Pelan (Margaret). Voir *Floire et Blancheflor*.
Plamenac (Dragan), The « second » chansonnier of the Bibliotheca Riccardiana (Codex 2356)..... 140
Poerck (G. de), Le sermon bilingue sur Jonas du manuscrit Valenciennes 521 (475)..... 285
Pope (Isabel), Musical and Metrical form of the Villancico. Notes on its development and its role in music and literature in the Fifteenth Century..... 140
Proschwitz, Le vocabulaire de Beaumarchais..... 426
Puech (H. C.), Catharisme médiéval et Bogomilisme..... 426
Rambaldo di Vaqueiras. Voir Vuolo (Emilio).
Remacle (Louis), Syntaxe du parler wallon de la Gleize; verbes, adverbes, prépositions..... 136
Renson (Jean). Voir Keller (H. E.) et Renson.
Richart de Fornival. Voir *Bestiaires (Li) d'Amours*.
Rickard (P.), Britain in medieval French Literature (1100-1500).... 429
Riquer (Martín de), La antigüedad del « Ronsasvals » provenzal.... 283
— La lanza de Pellès..... 284
— Perceval y las gotas de sangre en la nieve..... 284
Roach (William), The Modena Text of the Prose *Joseph d'Arimathie*. 138, 284
Roca Garriga (Pedro), Los terminos de color en la toponimia catalana..... 286
Rodinson (M.), Sur l'étymologie de *losange*..... 285
Roland (Chanson de). Voir Lerch (Eugen).
Roncaglia (A.), La lírica arabo-ispanica e il sorgere della lirica romanza fuori della penisola iberica..... 426
Roques (Mario), Le nom du Graal; « graal » dans les parlers d'oïl... 284
— Voir *Estoire* (L') *de Griseldis*.
— Voir Histoire littéraire de la France.
Rosetti (Al.), Influenţa limbilor slave meridionale asupra limbii române (sec. vi-xii)..... 137
— Limba romîna în secolele al xiii-lea-al xvi-lea..... 138
— Studii linguistice..... 138
Saint-Didier (Guillem de). Voir Sakari (Aimo).
Sakari (Aimo), Azalais de Porcairagues, lé Joglar de Raimbaut d'Orange..... 429
— Poésies du troubadour Guillem de Saint-Didier..... 428
Săvulescu (Tr.). Voir Flora republicii populare romîne.
Segre (Cesare). Voir *Bestiaires (Li) d'Amours*.
Seguy. Voir Lavaud (René).
Stackelberg (Jürgen von), Humanistiche Prosatexte aus Mittelalter und Renaissance..... 427

Studii şi cercetări de bibliologie 138
Studi şi cercetări de istorie literară şi folclor 138
Studii şi cercetări linguistice 138
TERRACINI (Benvenuto), Conflitti di lingue e di culture 431
— Pagine e appunti di linguistica storica 285
Testimonial William A. NITZE 427
Thesaurus linguae latinae 281
THOMPSON (Albert W.), *Comptes rendus* de publications de W. ROACH et R. H. IVY, Jr., sur les *Continuations* de *Perceval* 284
TILANDER (Gunnar), Cynegetica II. La vénerie de Twiti, le plus ancien traité de chasse écrit en Angleterre, la version anglaise du même traité et *Craft of Venery* 140
— Cynegetica III. GUICENNAS, De arte bersandi, le plus ancien traité de chasse de l'Occident 551
— Cynegetica IV. Nouveaux essais d'étymologie cynégétique .. 551
— *Maint*, origine et histoire d'un mot 286
— Voir *Vidal Mayor*.
TILVIO (Pentti), Prosa-*Lancelot* Studien 552
TINTINHAC (Arnaut de). Voir MOUZAT (Jean).
TOBLER-LOMMATZSCH, Altfranzösisches Wörterbuch 136, 427
TWITI (William). Voir TILANDER (G.).
Viandier (Le). Voir AEBISCHER (P.).
VIDAL DE CANELLAS. Voir *Vidal Mayor*.
Vidal Mayor, Traducción aragonesa de la obra *In excelsis Dei thesauris* de VIDAL DE CANELLAS ed. por Gunnar TILANDER 141
Vocabolario dei dialetti della Svizzera italiana 282
VUOLO (Emilio), Rambaldo di Vaqueiras, Liriche, compte rendu de l'édition due à Thomas G. BERGIN 429
WAGNER (Anthony Richard), Heralds and Heraldry in the Middle ages, An Inquiry into the Growth of the Armorial Function of Heralds 431
WARTBURG. Voir KELLER (H. E.) et RENSON.
WILLIAMS (Harry F.). Voir NITZE (William A.) et Harry F. WILLIAMS.

CHRONIQUE

Liste des collaborateurs de *Romania* (1954-1956) 133
Prix Albert Dauzat 280
Nécrologie : Arnold van Gennep, 280; J. Gilliéron (Souvenirs de J. U. Hubschmied et M. Roques, publ. par Sever Pop), 426; Ernest Hoepffner, 280; Myrrha Lot-Borodine, 550; William A. Nitze, 425; Mildred K. Pope, 550.
Sociétés : Société de Publications romanes et françaises, 427; Société des

Bibliophiles belges, 287; Société internationale arthurienne, 123, 425; Société néophilologique de Helsinki, 259, 273, 287, 412, 428; Société Roncesvals, 425.

Publications annoncées : Mario Eusebi, éd. La *Chevalerie d'Ogier de Danemarche*, 136; H. Hatzfeld et Y. Le Hir, éd. fr. de la Bibliografia critica de la Nueva estilistica, aplicada a las literaturas romanicas, 133.

Collections : Annales Academiae scientiarum fennicae, 552; Beihefte zur Zeitschrift für Romanische Philologie, 281, 427, 540; Biblioteca románica hispánica, 545; Bibliotheca filológica-histórica, 286; Bibliothèque de l'École des Hautes Études, 551; Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège; 136; Bibliothèque méridionale, 281, 552; Blackwell's French Texts, 427; Classiques français du moyen âge, 281; Collection de la Faculté des Lettres de Gand, 137; Conférences (Les) du Palais de la Découverte, 288; Connaissance des Lettres, 539; Contes des cinq continents, 426; Contes merveilleux des provinces de France, 426; Cynegetica, 140, 551; Documente privind istoria României, 137; Documenti di Filologia, 427; Hurmuzaki, 137; Leges hispanicae medii aevi, 141, 262, 265; Livre (Le) de l'Étudiant, 539; Maria Ecclesia Regina et Mirabilis. Scripta et Documenta (abbaye de Montserrat), 542; Publicaciones de la Facultad de Filosofia y Letras de Zaragoza, 283; Publications de l'Université de Dijon, 260; — de la Faculté des Lettres de Montpellier, 141; — de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, 105; — de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, Textes d'Études, 280; Romanica Gandensia, 283, 285; Romanica Gothoburgensia, 426; Romanica Helvetica, 136, 258; Sammlung romanischer Uebungstexte, 427; Scelta di curiosita letterarie inedite o rare, 116; Société de Publications romanes et françaises, 427; Studies in Philology, 284; Studii Orientalistici in more di Giorgio Levi Della Vida, 285; Textes littéraires français, 281; Travaux et Mémoires de la Faculté des Lettres d'Aix-en-Provence, 136; Universitet i Bergen, Arbok; Historisk-antikvarisk rekke, 429; University of California, Publications, 139, 284; University of Texas, Studies in English, 138, 285; Vallesia (Sion), 139.

Erratum à *Romania*, LXXVII, 340 143

Index des mots 553

Table des matières 567

L'administrateur-gérant : René Ledeuil.

Imprimerie Protat frères, Mâcon. — Février 1958. — Dépôt légal 1er trimestre 1958. N° immatriculation : 21.502. — Nos d'ordre : imprimeur : 6854; éditeur : 312.

ROMANIA

Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^

R.C. 267-188 B. — CHÈQUES POSTAUX : *Paris 1881.69.*

CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* sera publiée en 1958 en un tome, t. LXXIX, paraissant par fascicules. Ces fascicules seront adressés franco aux abonnés ou aux correspondants désignés par eux ; les abonnés résidant à l'étranger qui feront adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France, n'ont à payer que le prix d'abonnement pour la France.

AVIS POUR NOS COLLABORATEURS

L'élévation des frais postaux rend désirable, surtout dans les relations avec l'étranger, la diminution du poids des lettres.

La Rédaction de la ROMANIA souhaite donc que la copie des articles qui lui sont envoyés soit établie ou bien en une dactylographie dont l'auteur garderait le double, ce qui rendrait inutile le renvoi de cette copie avec les épreuves, ou bien, si la copie est manuscrite, sur papier léger.

Les communications relatives à la publication, aux souscriptions et à la vente doivent toujours être faites **par correspondance** adressée à

L'ADMINISTRATION DE LA *ROMANIA*

2, rue de Poissy, Paris, V^e^.

TABLES DE LA ROMANIA

POUR LES TOMES XXXI-LX

(1902-1934)

TOME PREMIER : TABLE DES MOTS

Un volume de x-531 pages en deux fascicules.

Prix : France.. 1000 fr. ; Étranger..... 1200 fr.

Prix du fascicule II seul : France.. 600 fr. ; Étranger.. 700 fr.

Pour paraître prochainement :

Index des collaborateurs; Table des manuscrits, des ouvrages recensés et des périodiques dépouillés.

SOCIETÉ DE PUBLICATIONS ROMANES ET FRANÇAISES
sous la direction de Mario Roques.

LIX

Michel BURGER

RECHERCHES SUR LA STRUCTURE ET L'ORIGINE DES VERS ROMANS

In-8° de 188 pages..... 1 760 fr.

LX

Jean POMMIER

L'INVENTION ET L'ÉCRITURE DANS *LA TORPILLE*

d'Honoré de BALZAC

avec le texte inédit du manuscrit original

In-8° de 248 pages..... 2 000 fr.

TEXTES LITTÉRAIRES FRANÇAIS

74

L'ESTOIRE DE GRISELDIS

EN RIMES ET PAR PERSONNAGES (1395) PUBLIÉE PAR
Mario ROQUES

In-8° de XXV-125 pages..... 700 fr.

CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE

83

ROLAND A SARAGOSSE

POÈME ÉPIQUE MÉRIDIONAL DU XIVe SIÈCLE PUBLIÉ PAR
Mario ROQUES

In-8° de XXVIII-64 pages..... 480 fr.

A paraître prochainement :

Le Roman de Renart, t. IV et t. V, édités par Mario Roques.
Le Chevalier de la Charrete (*Lancelot*), édité par Mario Roques.
(Les romans de Chrétien de Troyes, III.)